



DIAGNOSTIC DE LA FORMATION AGRICOLE ET RURALE

Rapport définitif

Elhadji Abdou Gueye (chef de mission)

Sylvain Colmet-Daage

28 mars 2022



SOMMAIRE

TABLE DES TABLEAUX.....	5
TABLE DES FIGURES.....	5
LISTE DES ABREVIATIONS.....	6
1 CONTEXTE ET OBJECTIF DE L'ETUDE.....	8
1.1 Contexte.....	8
1.2 Objectifs de la mission.....	8
1.3 Déroulement de la mission.....	9
1.4 Organisation du rapport.....	10
2. DONNEES GENERALES SUR LE PAYS.....	11
2.1 Caractérisation éco-géographiques de la Guinée Bissau.....	11
2.2 Population.....	13
2.3. L'environnement institutionnel.....	14
3. DEFIS ET ENJEUX DU SECTEUR AGRICOLE.....	19
3.1 Les défis du secteur agricole et rural.....	19
❖ 3.1.1. Sécurité alimentaire des populations.....	19
❖ 3.1.2. Génération de revenus et Lutte contre la pauvreté.....	21
❖ 3.1.3. L'occupation professionnelle en Guinée Bissau.....	22
❖ 3.1.4. La gestion durable des ressources naturelles.....	24
❖ 3.1.5. La coordination sectorielle.....	25
3.2. Les enjeux du secteur agricole et rural.....	26
❖ 3.2.1. Les enjeux au niveau des exploitations agricoles.....	26
❖ 3.2.2. Les enjeux au niveau des Organisations des producteurs.....	27
❖ 3.2.3. Les enjeux au niveau du développement durable.....	27
❖ 3.2.4. Les enjeux au niveau des jeunes générations.....	28
4. LA REPONSE DU PAYS : LES POLITIQUES, PROGRAMMES ET PROJETS.....	29
4.1. Les différentes politiques agricoles.....	29
4.2. Les différents projets en cours.....	30
5. LES BESOINS EN FAR.....	34
5.1. Identification des activités dominantes dans le secteur agricole et rural.....	34
5.2. Les métiers et besoins en compétences du secteur agricole et rural.....	37

5.3. Les besoins quantitatifs	43
6. L'OFFRE DE FORMATION	48
6.1. Le système éducatif en Guinée Bissau	48
6.2. La politique nationale de l'enseignement technique et la formation professionnelle (ETFP), y compris la FAR.....	52
6.3. Les acteurs impliqués dans l'ETFP, y compris la FAR.....	53
❖ 6.3.1. Les acteurs publics.....	53
❖ 6.3.2. Les acteurs privés	55
6.4. La gouvernance et le financement du secteur de la formation professionnelle, y compris la FAR56	
6.5. Les modalités et les niveaux de FAR.....	57
❖ 6.5.1. Les formations supérieures	58
❖ 6.5.2. L'enseignement technique et professionnel de niveau moyen	59
❖ 6.5.3. Les formations courtes ou enseignement technique et formation professionnelle de niveau basique.....	61
❖ 6.5.4. La formation continue des agriculteurs.....	62
6.6. Analyses et pistes de travail sur le dispositif de formation agricole et rurale en Guinée-Bissau ..	64
❖ 6.6.1. Formations supérieures.....	64
❖ 6.6.2. Formations techniques de niveau moyen (10 à 12 ^{ème} classe).....	65
❖ 6.6.3. Formations techniques basiques (après la 6 ^{ème} classe).....	66
❖ 6.6.4. Formation continue des agricultrices et agriculteurs.....	67
❖ 6.6.5. Les formations sur l'aval des filières.....	67
❖ 6.6.6. La prise en compte du genre dans la FAR.....	68
7. LE MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL-MADR	70
7.1. Missions et compétences du MADR.....	70
7.2. Structure du MADR	71
7.3. Ressources du MADR	72
8. ACTIVITES D'APPUI A LA GUINEE-BISSAU POUR L'ANNEE 2022.....	76
9. CONCLUSIONS	78
10. RECOMMANDATIONS.....	79
10.1. Concertation, coordination et pilotage de la FAR.....	79
10.2. Elaboration d'orientations stratégiques de FAR en cohérence avec les besoins qualitatifs et quantitatifs du secteur agricole	79



10.3. Amélioration des dispositifs de formations	80
10.4. Renforcement du MADR	81
11. ANNEXES.....	83
11.1. Annexe 1 : Liste des personnes rencontrées.....	84
11.2. Annexe 2 : Liste des principaux documents consultés.....	88
11.3. Annexe 3 : Programme du cours d'agronomie de l'université Amilcar Cabral	89
11.4. Annexe 4 Programme du cours d'agronomie de l'université libre de Bissau.....	92
11.5. Annexe 5 : Programme du cours de technicien agricole du CIFAP de Bula.	98
11.6. Annexe 6 : Note de cadrage	100
11.7. Annexe 7 : Carte de la Guinée Bissau	101
11.8. Annexe 8 : Photos des centres de formation prises durant la présente mission.....	102



Table des tableaux

Tableau 1 : Déroulement de la mission	9
Tableau 2 : Principaux indicateurs agro-écologiques par zone agricole et éco-géographique	12
Tableau 3 : Evolution de la population générale de 2010 à 2020	13
Tableau 4 : Données reconstituées de la DGA/GAPLA et la Direction du commerce extérieur de la production nationale et du déficit en riz.....	19
Tableau 5 : Production et importation de produits d'origine animale de 2017 à 2021	20
Tableau 6 : Population en situation d'insécurité alimentaire en Guinée-Bissau par région	21
Tableau 7 : Taux de pauvreté et nombre de pauvres par région	22
Tableau 8 : Taux d'activité entre hommes et femmes	23
Tableau 9 : Activités principales selon le lieu de travail	24
Tableau 10 : Liste des projets intervenant dans le secteur agricole et sous tutelle du MADR	32
Tableau 11 : Evolution de la production agricole.....	35
Tableau 12 : Evolution des exportations d'anacardes	35
Tableau 13 : liste des principaux métiers des acteurs directs des filières et des compétences associées par sexe	38
Tableau 14 : Données estimatives de la répartition des exploitations par filière.....	44
Tableau 15 : Répartition des groupements maraichers de femmes par site	45
Tableau 16 : Quelques indicateurs démographiques, 2009-2024	46
Tableau 17 : Exemples de formations continues menées par des ONG	63
Tableau 18 : Dépenses publiques dans le secteur agricole	73
Tableau 19 : Effectifs du personnel par catégorie et tranche d'âge.....	74

Table des figures

Figure 1 : Production, besoins et importation de produits agricoles de 2017 à 2021.....	20
Figure 2 : Répartition des emplois en Guinée-Bissau.....	23
Figure 3 : Structure du système d'enseignement en Guinée-Bissau	49
Figure 4 : Profil scolaire probabiliste	51

Liste des abréviations

ADPP	Association de développement du peuple pour le peuple
AMAE	Associations de Femmes à Activités Economiques
ANAG	Association Nationale des Agriculteurs de Guinée-Bissau
AVEC	Association Villageoise d'Epargne et de Crédit
AVSF	Agronome et vétérinaires sans frontières (ONG française)
BAD	Banque Africaine de développement
BOAD	Banque Ouest Africaine de développement
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEFA	Centre d'enseignement et formation agricole (Buba)
CEFC	Centre de formation communautaire de Bedenbda
CENFI	Centre national de formation industrielle
CIFAP	Centre d'instruction et de formation artisanale et professionnelle (Bula)
DGA	Direction Générale de l'Agriculture
EB	Enseignement de base
ENA	Ecole nationale d'administration
ENGIM	Ente nazionale Giuseppini del Murialdo (ONG italienne).
ETFP	Enseignement technique et formation professionnelle
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	Franc CFA
FED	Fonds européen de développement
FIDA	Fonds International pour le Développement de l'Agriculture
GRDR	Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural (ONG française)
GAPLA	Cabinet de Planification Agricole
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GPF	Groupement de Promotion Féminine
INAFOR	Institut National de formation
INE-RGPH	Institut National des Statistiques-Recensement Général de la Population et de l'Habitat
INPA	Institut National de la Recherche Agricole
LPDA	Lettre de Politique de Développement Agricole
LVIA	Association Internationale Volontaires Laiques (ONG italienne).
MADR	ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MEN	Ministère de l'Education Nationale
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPEP	Organisation des pays Exportateurs de Pétrole
PACVEAR	Projet d'Appui à la Chaine de Valeur et à l'Entrepreneuriat Agricole et Rural
PADES	Projet d'Appui au Développement Economique des régions du Sud
PAIF	Projet d'Appui à l'Autonomisation et l'Inclusion Financière des femmes dans les filières cajou et légumes

PAIPV	Projet d'Appui à l'Intensification de la Production Vivrière
PASA	Projet d'Appui au Secteur Agricole
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine
PIB	Produit Intérieur Brut
PLACON	Plate-forme de Concertation des ONG de Guinée Bissau
PNIASAN	Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNSA	Programme national de Sécurité Alimentaire
PNIMT	Programme National d'investissement à Moyen terme
PPRFJ	Projet de Promotion de la Riziculture en Faveur des Jeunes
PSO	Plan Stratégique et Opérationnel
PTF	Partenaires techniques et financier
PUSA	Projet d'Urgence en Sécurité Alimentaire
PV	Protection des Végétaux
QNCOCPA	Cadre national de concertation des organisations paysannes et producteurs agricoles
RENADE	Réseau national des associations de développement
RGB	République de Guinée-Bissau
RESSAN	Réseau de la Société civile pour la souveraineté et la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
ROPPA	Réseau des Organisations des producteurs de l'Afrique de l'Ouest
RESET	Relance de l'enseignement technique et de la formation professionnelle pour l'emploi en guinée Bissau
SENAI	Serviço nacional de aprendizagem industrial
SNU	Système des Nations Unies
UAC	Universidade Amilcar Cabral
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
ULB	Université libre de Bissau

1 Contexte et objectif de l'étude

1.1 CONTEXTE

La Guinée Bissau comme la plupart des pays d'Afrique subsaharienne voit son secteur agricole occuper une place très importante dans le PIB et représenter encore la très grande majorité des emplois. Or malgré tout le potentiel du pays avec des terres de qualité et une bonne pluviométrie, ce secteur connaît aujourd'hui une importante et durable crise, s'avérant de plus en plus impuissant à remplir ses principales fonctions de base telles que : nourrir les populations, protéger les ressources naturelles, assurer aux producteurs un revenu décent et générer des emplois et auto-emplois viables. Cette situation est exacerbée par une absence de capacité réelle de coordination et d'harmonisation des interventions au sein du ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, une carence de moyens de tous ordres et de méthodes de travail, et la faiblesse des capacités de prise en compte de la diversité des acteurs et de leurs besoins, y compris femmes et jeunes, au sein de la formulation, mise en œuvre et suivi des politiques.

Plus qu'auparavant, avec l'augmentation régulière de la population et ses conséquences économiques et sociales, les défis de l'agriculture sont davantage prégnants et le développement du secteur agricole est de nouveau considéré comme la solution la plus efficace pour y faire face. La formation professionnelle et technique dans le secteur agricole et rural est un élément-clé des stratégies à impulser pour faire face à l'accumulation des défis à relever sur une période très courte : augmenter la productivité (des sols, du travail agricole, du capital en agriculture), maîtriser la gestion de l'espace rural, assurer la viabilité des structures d'exploitation. Les enjeux de la formation agricole sont multiples. Ils concernent particulièrement : l'insertion professionnelle par le développement d'une offre d'emplois en amont et en aval de la production, le renouvellement des exploitants agricoles par l'amélioration de l'attractivité du secteur agricole pour les jeunes, la productivité des sols dans un contexte de pression accrue sur la terre et donc la nécessité de systèmes agricoles durables, la productivité du travail agricole pour augmenter l'offre locale afin de répondre à une demande urbaine en nourriture en hausse, la productivité du capital agricole qui suppose une intensification qui soit rentable et permette de dégager des revenus décents, la maîtrise et la gestion de l'espace rural dans un contexte d'adaptation au changement climatique, et l'accès aux marchés internationaux dans un contexte de concurrence accrue et de développement des normes..

1.2 OBJECTIFS DE LA MISSION

Pour participer à la dynamique d'amélioration des conditions de développement du secteur agricole et rural, le ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) de la Guinée-Bissau, avec l'appui de l'AFD, a fait appel au Réseau International FAR, afin de mobiliser une expertise spécialisée pour réaliser un diagnostic exhaustif du dispositif de la FAR en Guinée-Bissau et de proposer un plan d'action permettant de mobiliser tous les acteurs dans la rénovation du dispositif de formation technique professionnelle agricole et rural.

L'objectif général de cette étude est de réaliser un état des lieux de la demande et de l'offre de formation existante et potentielle portées par les acteurs publics, privés, des ONG et organisations des

producteurs mais aussi de porter une attention particulière à la question des compétences des ressources humaines du MADR et au renouvellement générationnel de celles-ci.

Les objectifs spécifiques sont :

1) Diagnostic du système FAR

- Analyser les enjeux et défis de l'agriculture et identifier les métiers et besoins en compétences du secteur agricole ;
- Réaliser l'inventaire complet des acteurs et des différentes formations agricoles et rurales du pays ;
- Recenser les niveaux, les spécialités, les diplômes, dans les secteurs public, privé, associatif ou confessionnel ;
- Recenser les projets (et les bailleurs) visant le développement de l'agriculture en cours ou récemment en exécution (achèvement il y a moins de 3 ans) ;
- Dégager les forces et faiblesses, les opportunités et les menaces du dispositif de la FAR à mettre en place, en prenant en compte l'approche genre.

2) Dispositif de formation des cadres du MADR


- Réaliser un diagnostic des ressources humaines du MADR ; esquisser les grandes lignes d'un plan d'action budgétisé pour améliorer la formation agricole et rurale ;
- Elaborer un plan de formation pour améliorer le pilotage institutionnel du MADR et l'appui technique, en indiquant les formations collectives et individuelles à financer rapidement pour répondre aux besoins en compétences à court terme du MADR.

1.3 DEROULEMENT DE LA MISSION

La mission a été réalisée par deux experts (un Sénégalais et un Français) en trois phases.

Tableau 1 : Déroulement de la mission

Phases et Activités	Période
Phase 1 : Cadrage et préparation	2 au 25 février 2022
Analyse de la documentation	
Préparation de la note de cadrage	
Préparation de la mission de terrain	
Phase 2 : Mission de terrain	28 février au 11 mars 2022
Entretiens à Bissau avec ministères concernés et autres acteurs de la FAR	
Visite de centres de formation dans l'intérieur du pays	
Restitution aux autorités	
Phase 3 : Rédaction des rapports	14 mars au 15 avril 2022
Rédaction rapport provisoire	
Relecture rapport provisoire par le RIFAR	
Rédaction rapport définitif	



La mission a bénéficié sur place de l'appui technique et logistique du ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR).

1.4 ORGANISATION DU RAPPORT

Le rapport fait suite à un premier document intitulé « note de cadrage » qui est joint en annexe. Il est organisé en deux (2) parties :

- **Le diagnostic du système FAR** : i) les défis et enjeux du secteur agricole et rural, la demande existante et potentielle des différents acteurs en matière de compétences-métiers, et plus largement de formation agricole et rurale ; ii) l'offre de formation existante, portée par les institutions de formation publiques et privées et également par les ONG, et les organisations paysannes.
- **La formation des cadres du MADR** : estimation des effectifs en place en tenant compte des futurs départs à la retraite, les ressources humaines et les compétences qui seraient nécessaires pour que le MADR puisse remplir pleinement ses différentes fonctions, un plan indiquant les formations collectives et individuelles à financer au plus vite pour répondre aux besoins en compétences du MADR à court terme.

2. Données générales sur le pays

2.1 CARACTERISATION ECO-GEOGRAPHIQUES DE LA GUINEE BISSAU

Les caractéristiques écologiques et humaines de la Guinée Bissau se présentent comme suit :

ZONE 1 – ZONE NORD-OUEST DU PAYS

- Climat guinéen maritime, pluviosité inférieure à 2.000 mm, densité de population élevée, avec une importante disparition de la couverture végétale et des pressions foncières considérables.
- Très haut degré de détérioration du milieu.
- La zone 1 située au nord du pays, près de la frontière avec le Sénégal, couvre une superficie totale de 11.415,8 km² dont 838.4 km² Biombo, 5.174 km² Cacheu et 5.403 km² Oio. Administrativement cette zone est divisée en trois régions : région d'Oio composée des secteurs de Bissorã, Farim, Mansaba, Mansoa et Nhacra ; région de Cacheu, avec les secteurs de Bigene, Bula, Cacheu, Caio, Cantchungo et São Domingo et la région de Biombo, avec les secteurs de Biombo, Prabis et Safim.

ZONE 2 – ZONE EST DU PAYS

- Climat guinéen intérieur à soudano-guinéen, pluviométrie de l'ordre de 1.200 mm en moyenne, densité de population moyenne, couverture forestière plus claire et dégradée, cultures itinérantes, dégradation du milieu moyenne à élevée.
- La zone 2 correspond à la région est du pays, limitée au nord par le Sénégal, à l'est et au sud par la Guinée-Conakry au nord-ouest par la zone I et au sud-ouest par le fleuve Corubal. La superficie totale est de 14.515 km², dont 8.705 km² appartenant à la région de Gabu, et le reste à celle de Bafata. Administrativement, la zone II comprend deux régions : Gabu et Bafata. La région de Gabu regroupant les secteurs de Gabu, Pirada, Pitche, Sonaco et Boé et la région de Bafata avec les secteurs de Bafata, Contubuel, Bambadinca, Galomaro, Gã-Mamudo et Xitole.

ZONE 3 – ZONE SUD-EST DU PAYS

- Climat guinéen maritime, pluviosité supérieure à 2.500 mm, densité de population faible, couverture forestière importante, grenier à riz du pays, faible détérioration du milieu avec des risques comparativement plus élevés. En effet, le système de production est prédominé par la riziculture de "bolanha" d'eau salée dans les zones côtières et dans le plateau intérieur même si la densité est encore faible avec 18,4 hbts/km², les risques de dégradation sont élevés.
- Les limites naturelles de la zone III sont au sud le canal de Geba, à l'ouest l'océan Atlantique et à l'est, la rive gauche du fleuve Corubal. A l'extrême sud-est, elle fait frontière avec la zone II et au sud, avec la Guinée-Conakry. Sa superficie est de 6.170 Km². La zone III est divisée administrativement en deux régions : la région de Quinara, avec les : secteurs de Fulacunda, Tite, Buba et Empada, et la région de Tombali, avec les secteurs de Catio, Cacine, Quebo et Bedanda.

ZONE 4 – ZONE SUD-OUEST DU PAYS

- Comprend l'Archipel des Bijagós, l'île de Bolama et de São-João qui se trouve dans la partie continentale du pays, densité de population faible, caractéristiques écologiques proches de la zone III, dégradation du milieu faible à moyenne et avec des risques élevés de dégradation.

Dans le tableau qui suit sont présentés les principaux indicateurs agro-écologiques par zone agricole et éco-géographique.

Tableau 2 : Principaux indicateurs agro-écologiques par zone agricole et éco-géographique

Zone 1	<ul style="list-style-type: none">- Superficie : 11 412 km²- Population : 411 329.6 habitants- Densité : 36.0 hab/km²- Nombre d'exploitations : 59 000- Système de production : riz de mangrove d'eau salée dans les zones côtières, culture de riz pluviale dans le plateau. Elevage, principalement porcins.- Superficie d'anacardiens dans l'agriculture traditionnelle en 2018 : 58 000 ha. Trois régions : région d'Oio composée des secteurs de Bissorã, Farim, Mansaba, Mansoa et Nhacra ; région de Cacheu, avec les secteurs de Bigene, Bula, Cacheu, Caio, Cantchungo et São Domingo et la région de Biombo, avec les secteurs de Biombo, Prabris et Safim.
Zone 2	<ul style="list-style-type: none">- Superficie : 15 131 km²- Population : 368 314.8 habitants- Densité : 24.3 hab/km²- Nombre d'exploitations : 45 000- Système de production : système agro-pastoral – mosaïque entre élevage extensif de bovins et petits ruminants et cultures pluviales (maïs, sorgho, arachide dans le plateau et riz dans les bas-fonds).- Superficie d'anacardiens dans l'agriculture traditionnelle en 2018 : 23 500 ha. Deux régions : Gabu et Bafata. La région de Gabu regroupant les secteurs de Gabu, Pirada, Pitche, Sonaco et Boé et la région de Bafata avec les secteurs de Bafata, Contubuel, Bambadinca, Galomaro, Gã-Mamudo et Xitole
Zone 3	<ul style="list-style-type: none">- Superficie : 6 871 km²- Population : 174 727.1 habitants- Densité : 18.4 hab/km²- Nombre d'exploitations : 22 000- Système de production : prédominance de la riziculture de "bolanha" d'eau salée dans les zones côtières et dans le plateau intérieur, culture pluviale de riz (pampam) avec système de coupe et feux de brousse, la riziculture de bas-fonds et la fruiticulture (cola, banane, anacardier, agrume). Elevage généralisé de bovins et porcins.

	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie d’anacardiens dans l’agriculture traditionnelle en 2018 (incluant la zone 4) : 25 000 ha. Deux régions : la région de Quinara, avec les secteurs de Fulacunda, Tite, Buba et Empada, et la région de Tombali, avec les secteurs de Catio, Cacine, Quebo et Bedanda.
Zone 4 (Iles Bijagos)	<ul style="list-style-type: none"> - Superficie : 2 624 km² - Population : 28 042.7 habitants - Densité : 10.7 hab/km² - Nombre d’exploitations : 4 000 - Système de production : basé surtout sur les ressources halieutiques, les palmeraies naturelles et l’horticulture. L’Archipel des Bijagós, l’île de Bolama et de São-João

Source : GAPLA/MADR (Annuaire Agricole, 2016)

2.2 POPULATION

La population totale est estimée à environ 1,92 million d’habitants, dont 42 % de moins de 14 ans. La population active s’élève à 77% et environ 75 à 80% de cette population active est rurale¹. Les projections d’évolution de la population (voir tableau ci-après) prévoient une population s’élevant respectivement à 2,46 millions en 2030, 3,56 millions en 2050 et 5,71 millions d’habitants en 2100. Cette population est majoritairement composée de jeunes (âge moyen de 21,7 ans) et de femmes (51,4 % de femmes contre 48,6 % d’hommes)². Près de 60,4% des personnes habitent en milieu rural et sont les plus vulnérables au chômage, à la pauvreté et à l’insécurité alimentaire. On enregistre un taux d’urbanisation rapide (de 18% en 1991 à 30% en 2010) avec pour conséquence une accélération de l’exode rural surtout des jeunes adultes.

Tableau 3 : Evolution de la population générale de 2010 à 2020

Année	Valeur	Variations
2010	1 522 603	2.61
2011	1 562 996	2.65
2012	1 604 981	2.69
2013	1 648 259	2.70
2014	1 692 433	2.68
2015	1 737 207	2.65
2016	1 782 434	2.60

¹ <https://www.ifad.org/fr/web/operations/w/pays/guinea-bissau>

² INE-RGPH (2009). Estado e estrutura da população. Guinée-Bissau, 2011

Année	Valeur	Variations
2017	1 828 146	2.56
2018	1 874 304	2.52
2019	1 920 917	2.49
2020	1 967 998	2.45

Source : INE-RGPH (2009). Estado e estrutura da população. Guinée-Bissau, 2011

Les données tirées de l'étude du FIDA portant sur l'avenir de l'agriculture en Guinée Bissau 2030-63 révèlent la jeunesse de la population bissau-guinéenne. La structure par âge montre que 42,4% (Bissau : 36% et autres régions : 44%) des personnes ont moins de 15 ans, près de 79% (Bissau : 80% et autres régions : 78%) ont moins de 35 ans, alors que 7% (Bissau : 5% et autres régions : 8%) seulement ont 55 ans et plus. Ce résultat traduit un coefficient de dépendance (rapports inactifs sur actifs) assez élevé à l'échelle du pays. La moyenne d'âge de la population se situe autour de 22 ans. La jeunesse de la population et la prédominance des femmes dont près de 30% sont en âge de procréation induisent des besoins sociaux non négligeables, notamment des tensions sur le marché de l'emploi et une forte demande dans les secteurs de l'éducation.

2.3. L'ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL

Les principaux acteurs institutionnels du secteur agricole sont les services agricoles (ministère, ONG, projets et programmes, les organisations des producteurs).

Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR)

Il est chargé de formuler, de proposer, de coordonner et d'exécuter les politiques gouvernementales pour le secteur agricole, y compris les secteurs de la forêt, de la faune et de l'élevage, ainsi que de définir, de coordonner et de superviser les politiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il est structuré en plusieurs entités au niveau national et régional (voir le chapitre 7 infra).

Services de fourniture en intrants et équipements

Pendant longtemps, les facteurs de production (engrais, semences, produits phytosanitaires, équipements) ont été importés par le MADR, les projets et les ONG. Mais depuis la libéralisation qui a recentré le rôle de l'Etat, ce sont les projets et les ONG qui continuent d'approvisionner les producteurs avec une quasi-absence des opérateurs privés. Bissau ne compte qu'une seule société d'intrants et petits équipements. La conséquence est une faible couverture du pays avec des ruptures fréquentes de stocks, sans compter le dysfonctionnement que peut engendrer la subvention de l'Etat sur les intrants ralentissant le développement d'un marché de facteurs de production de qualité. Ainsi, par moment, comme avec la crise due à la COVID 19, le ministère de l'Agriculture organise, avec l'appui de projets internationaux, des distributions de semences et d'intrants. C'est encore le cas actuellement avec le projet PUSA de la banque mondiale.

Services techniques agricoles et de vulgarisation

L'innovation et l'appui-conseil constituent des conditions nécessaires au développement des productions végétales et animales. Malheureusement le transfert rapide de certaines fonctions des services publics aux opérateurs privés, notamment les ONG, peu préparées (appui-conseil, encadrement et recherche-action) ont eu comme conséquence un net recul de l'appui conseil. Le service de vulgarisation a vu progressivement son personnel s'éroder et son fonctionnement n'est plus satisfaisant, car la vulgarisation est déconcentrée au niveau régional et dans quelques secteurs et sans présence dans les 244 sections et les milliers de villages. En effet, avec la retraite de centaines de fonctionnaires désignés comme vulgarisateurs, les postes sont demeurés vacants. Naguère, ces agents n'avaient comme compétences que la formation de base en agriculture et/ou élevage mais pas dans l'horticulture où il y aurait peu de résultats de recherche à vulgariser. Aujourd'hui, ils fonctionnent à travers les appuis (protocoles) des projets et l'Etat assure uniquement les salaires (50 000 à 75 000 FCFA) pour le peu de personnel qui y travaille et sans accès aux outils modernes de travail (ordinateurs, internet).

Service de protection des végétaux

Théoriquement déconcentrée au niveau régional et des secteurs, la protection des végétaux (PV) ne parvient aujourd'hui à couvrir que quelques secteurs du pays. Les directeurs régionaux de l'agriculture ont en charge la protection phytosanitaire mais ils n'ont pas de fonctionnaires dédiés à cette activité. Les seules activités sont menées par des brigades mobiles qui interviennent en cas de problèmes graves comme des attaques de sauterelles. Le laboratoire de la PV manque de capacités opérationnelles à l'heure actuelle comme tous les autres services.

Laboratoire National des semences


Le laboratoire national de semences a pour rôle d'assurer que les semences commercialisées respectent les normes de qualité technologiques. Pour cela, il réalise, en toute impartialité, des contrôles et analyses régulières sur les semences. Son rôle est d'également informer, voire alerter en cas de problème. Il se caractérise par un manque notoire de ressources humaines (au total quatre employés) entraînant l'absence de plusieurs sections ou unités de recherche. Les semences importées et qui entrent dans le pays ne subissent aucun contrôle (analyses, test pouvoirs germinatifs). Le personnel en place (4 personnes) ne maîtrise pas les équipements offerts par divers partenaires faute de compétences dédiées.

Recherche agricole

L'Institut National de la Recherche Agricole (INPA) dispose de 4 centres correspondant aux quatre grandes zones agroécologiques (Contuboel pour la riziculture de bas-fonds, Caboxanque pour la riziculture de mangrove, Bissorã pour l'agro-pastoralisme, Quebo pour l'horto-fruiticulture). Plus généralement, ces centres de recherche sont très dégradés sur le plan des infrastructures et équipements, et le personnel est insuffisant. Les programmes de recherche sont rares et ne répondent pas aux préoccupations des paysans.

Institutions de financement

Le manque d'accès au crédit constitue l'une des contraintes majeures pour les producteurs. Le système de la microfinance ne s'est pas développé, il n'y a pas de banque agricole et les banques classiques



sont réticentes à financer les activités de production en raison des risques sans assurance agricole. Elles financent plutôt le commerce import-export, en particulier parce que les outils dont elles disposent ne sont pas adaptés pour le secteur agricole.

Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) internationales

Plusieurs ONG interviennent de façon permanente auprès des producteurs à travers une gamme assez large d'activités. En effet elles apportent un appui aux exploitants en termes de distribution d'intrants et de petits matériels, de formation voire d'aménagements hydroagricoles, assurent le relais entre l'Etat et les bénéficiaires en raison du recentrage de celui-ci conjugué à la faiblesse de l'offre des services techniques agricoles. Il existe trois sortes de regroupement des ONG comme le Réseau national des associations de développement (RENADE), la Plate-forme de Concertation des ONG de Guinée Bissau (PLACON-GB), le Réseau de la société civile pour la souveraineté et la sécurité alimentaire et nutritionnelle – RESSAN-GB. Des ONG étrangères telles que LVIA (Italie), Manitese (Italie) SWISSAID (Suisse), ESSOR (France), AVSF (France), Universel (France), IMVF (Portugal) sont aussi actives dans le domaine de l'hydraulique agricole et villageoise, l'encadrement des maraîchers, l'organisation et la formation des paysans. Elles disposeraient de capacités opérationnelles adéquates (ressources humaines et matérielles) souvent mises à profit par différents PTF. Elles auraient déjà accompli plusieurs mandats confiés par des bailleurs de fonds intervenant en Guinée Bissau, et par le SNU (FAO, PNUD, PAM).


Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) nationales

Souvent fondées et dirigées par une personnalité charismatique (souvent un ex-fonctionnaire d'un ministère), les ONG de Guinée Bissau sont anciennes (la plupart ont été créées dans les années 90). Elles remplissent souvent des fonctions que l'état n'assure plus dans les domaines de l'agriculture, la santé, la culture, la formation professionnelle. Les principales dans le domaine agricole sont AD, Tinguena, Kafo, Coajoq, Aprodél. Elles interviennent le plus souvent en partenariat avec des ONG internationale pour exécuter des projets financés par la coopération internationale (bilatérale ou multilatérale).

Les Organisations de producteurs

Outre la faiblesse de la capacité organisationnelle, les principales contraintes relevées par ces organisations qui plomberaient leurs interventions sont respectivement : (i) non-paiement des cotisations, (ii) manque d'équipements collectifs de travail, (iii) absence d'appui technique, niveau d'instruction peu élevé des acteurs, faible participation aux réunions. Certes, il existe des besoins importants de formation des dirigeants et des membres sous différentes thématiques mais la réalité des difficultés de fonctionnement des groupements est aussi leur incapacité à fournir des services appropriés aux membres qui seraient une justification pertinente de leur existence. En plus, la majorité de ces organisations ne disposerait d'aucun statut légal. Certaines organisations de productrices/producteurs sont « affiliées » aux ONG qui les accompagnent et leur a permis de se mettre en place suscitant ainsi différentes formes d'organisation. Au niveau national les principales associations sont :

- L'ANAG (Association Nationale des Agriculteurs de Guinée-Bissau) est l'une des principales organisations qui prétend défendre les intérêts des producteurs dans le pays. Même si l'ANAG



revendique 52 000 membres de nos jours, elle compte seulement environ 22 000 membres dont environ 2 000 disposent de cartes de membres. Elle est structurée du niveau national au niveau secteur (225) en passant par la région avec 27 formateurs, et 900 animateurs. Cette équipe joue un rôle d'intermédiaire entre la région et le niveau national. Toutefois, l'ANAG est plus active dans la filière de l'anacarde à travers les formations en cascades.


- L'AMAE (Confédération des Associations de Femmes à Activités économiques) créée en 1992 revendique plus de 80 000 membres relevant du secteur formel et informel à travers 297 associations de base. Son objectif est de défendre les intérêts des femmes à activités économiques (artisanat, transport, commerce, pêche, tissage, horticulture, agriculture, tourisme, restauration, production de sel iodé) et d'apporter un appui à leurs organisations dans les domaines respectifs de la formation, de l'alphabétisation, du microcrédit, de la recherche de financement, de l'organisation, de l'encadrement, de la commercialisation organisée, des débouchés. Par manque de ressources matérielles (transport) et financières (prise en charge), l'AMAE éprouve des difficultés pour suivre l'exécution des microprojets des associations membres.

Le Cadre national de concertation des organisations paysannes et producteurs agricoles (QNCOCPA/ROPPA). Le ROPPA regroupe des organisations ou « cadres de concertation » de dix pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo). Parmi les objectifs qu'il s'est donnés, notons les suivants :

- Promouvoir et défendre les valeurs d'une agriculture paysanne performante et durable au service des exploitations familiales et des producteurs agricoles.
- Encourager et accompagner la concertation et la structuration des organisations membres en vue de leur implication dans la définition, la mise en œuvre des politiques et programmes de développement des secteurs agricoles et ruraux.
- Promouvoir la solidarité entre les organisations paysannes et de producteurs agricoles membres du ROPPA ainsi que la concertation et la coopération entre le ROPPA et d'autres organismes similaires de la région et du monde.
- Assurer la représentation de ses membres tant au niveau régional qu'international.

L'association a été créée en 2001 et légalisée le 01 mai 2003 et compte, en son sein, 12 000 membres et a pour missions essentiellement : la promotion et le développement du secteur agricole ; l'accroissement ou l'augmentation des rendements des agriculteurs ; la contribution ainsi à la croissance économique du pays. Comptant 87 associations associées, son activité n'a eu, à ce jour, qu'une faible incidence sur ses membres.

- La fédération Kafo a été créée en 1997 et revendique 27 000 membres dans les régions de Oio, Cacheu et Bafata. Mais sa structuration et sa gouvernance en tant qu'organisation paysanne s'est petit à petit affaibli pour laisser la place à un fonctionnement qui est plus de type ONG avec la réalisation de projets sur financements internationaux.



A l'image du contexte sous-régional, il y a beaucoup d'effort à faire en matière d'organisation professionnelle des acteurs et plus généralement de promotion d'institutions représentatives et efficaces des acteurs du monde rural en Guinée Bissau.

3. Défis et enjeux du secteur agricole

3.1 LES DEFIS DU SECTEUR AGRICOLE ET RURAL

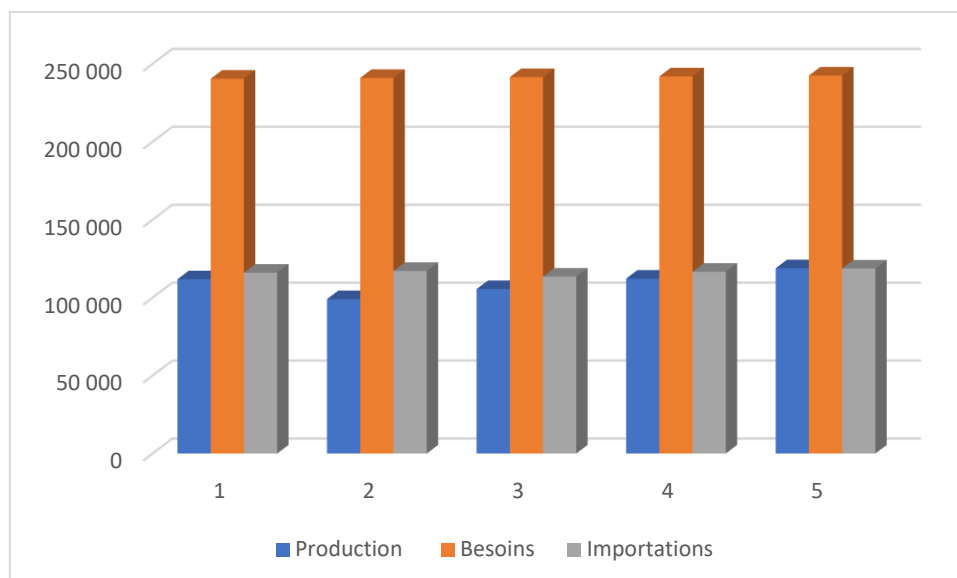
Le secteur agricole national se revêt d'une grande importance en ce qui concerne l'approvisionnement des populations en aliments. L'activité agricole dans le pays occupe environ 80% de la force ouvrière et ce pourcentage tend à augmenter à cause du manque d'emploi dans les autres secteurs. Le secteur agricole est prédominant dans l'économie du pays et la population est en majorité rurale. L'agriculture s'articule autour de la production de riz, essentiellement pour l'autoconsommation nationale, de l'anacardier, de l'arachide et l'élevage. Cela contribue à environ 93 % de la valeur des exportations et environ 50 % du PIB. L'exportation agricole est essentiellement constituée par la noix d'anacardier, le bois et les produits forestiers non ligneux. L'élevage et l'exploitation forestière occupent aussi une place importante dans le secteur agricole et rural.

❖ 3.1.1. Sécurité alimentaire des populations

La superficie cultivée atteint approximativement 400.000 ha (près de 26% du potentiel). Le riz est la céréale base de l'alimentation des Guinéens (130 kg/personne/année). En raison de la faiblesse de la production nationale en riz qui couvre à peine 45% des besoins (voir tableau n°4), les importations continuent de croître. Pour les produits d'origine animale, la consommation moyenne estimée de viande est de 7,7 kg/habitant/an, dont 2,6 kg de viande bovine et 3,4 kg de viande porcine. Pour le lait, la consommation moyenne estimée est de 6 kg/personne/an.

Tableau 4 : Données reconstituées de la DGA/GAPLA et la Direction du commerce extérieur de la production nationale et du déficit en riz

Spécifications	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Riz en tonnes</i>	186 329	165 103	175 811	187 000	198 142
<i>Equivalent riz blanc (rendement décorticage 60% en tonnes)</i>	111 797	99 061	105 486	112 200	118 885
<i>Besoins annuels en tonnes (130 kg/hbts)</i>	240 500	241 000	241 500	242 000	242 500
<i>Déficit en tonnes</i>	128 703	141 939	136 014	129 800	123 615
<i>Importations annuelles en tonnes</i>	ND	117 150	113 520	116 653	118 738



Source DGA/GAPLA 2022

Figure 1 : Production, besoins et importation de produits agricoles de 2017 à 2021

Tableau 5 : Production et importation de produits d'origine animale de 2017 à 2021

Année	Produits	Production nationale en Kg	Importation en kg
2017	Lait		190 459
	Oeufs		419 100
	viande	1 026 059	301 000
2018	Lait		482 458
	Oeufs		602 130
	viande	1 249 130	637 629
2019	Lait		76 621
	Oeufs		537 507
	viande	1 125 230	580 863
2020	Lait		190 459
	Oeufs		418 291
	viande	1 042 372	359 500
2021	Lait		201 125
	Oeufs		433 450
	viande	1 042 372	367 800

Source DGA/GAPLA 2022

La production nationale (voir tableau n°4 et 5 ci-dessus) selon le MADR ne réussit pas à satisfaire la demande interne, vu que plus de 100 mille tonnes sont importés tous les ans pour le riz ainsi qu'une bonne partie des besoins en produits d'origine animale.

La Guinée Bissau traverse une insécurité alimentaire quasi structurelle. En effet, les résultats de *l'enquête approfondie sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité des ménages ruraux (PAM/VAM 2012)* révèlent que globalement 20% des ménages ruraux sont affectés par l'insécurité alimentaire dont 8% touchés par l'insécurité alimentaire sévère et 12% par l'insécurité alimentaire modérée. Le tableau n°6 ci-dessous reprend les données de la population en situation d'insécurité alimentaire. Cette tendance ne s'est pas inversée depuis lors.

Tableau 6 : Population en situation d'insécurité alimentaire en Guinée-Bissau par région

Région	Total Population	N° moyen d'agrégats familiaux	Taux insécurité alimentaire Sévère	Taux insécurité alimentaire Modéré	Taux insécurité alimentaire sévère et modéré	Population en insécurité alimentaire sévère	Population en insécurité alimentaire modéré	Population en insécurité alimentaire sévère et modérée
Quinará	48,475	8	28%	19%	47%	13,573	9,210	22,783
Oio	182,352	10	11%	14%	25%	20,059	25,529	45,588
Bafatá	162,034	11	3%	11%	13%	4,861	17,824	22,685
Gabú	154,397	10	3%	12%	15%	4,632	18,528	23,160
Cacheu	145,002	9	7%	15%	22%	10,150	21,750	31,900
Tombali	78,122	8	4%	10%	14%	3,125	7,812	10,937
Biombo	82,009	12	11%	8%	19%	9,021	6,561	15,582
Bolama	23,306	6	21%	9%	30%	4,894	2,098	6,992
TOTAL	875,697	10	8%	12%	20%	70,056	105,084	175,139

Source : Rapport final Priorités Résilience Pays de la Guinée-Bissau – PRP/AGIR ALLIANCE GLOBALE POUR LA RESILIENCE – AGIR SAHEL ET AFRIQUE DE L'OUEST 2017

❖ 3.1.2. Génération de revenus et Lutte contre la pauvreté

L'IDH de la Guinée-Bissau en 2019 est de 0.480. Le niveau de pauvreté est très différent entre les zones urbaines et rurales (notamment entre Bissau et le reste du pays). Dans la capitale, l'incidence de la pauvreté est de presque 51%. Hors de Bissau, un tiers des citoyens vit actuellement dans l'extrême pauvreté. Dans ce milieu, trois guinéens sur cinq est en-dessous du seuil de pauvreté

La répartition de la population pauvre ne suit pas celle la population totale. La principale métropole contribue moins que son poids dans le phénomène.

Le classement géographique de la pauvreté donne le rang des régions administratives : Gabu (83,5%) Cacheu (80,5%), Bafata (75,5%) Tombali/Quinara (74,8%) Oio (73,0%) Biombo/Bulama (60,5%), et Bissau (51,0%). Le tableau n°7 donne la répartition de la pauvreté par région en 2014 (voir carte en annexe 7)

Tableau 7 : Taux de pauvreté et nombre de pauvres par région

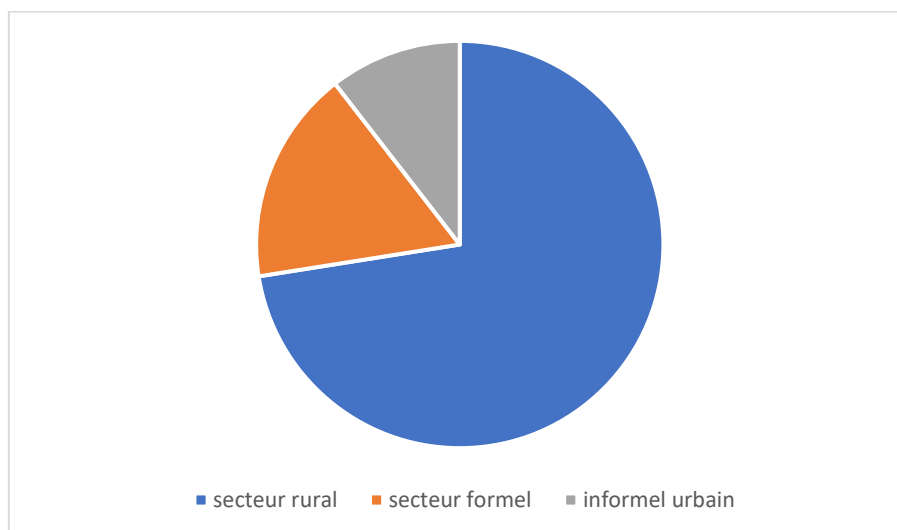
Région	Populations vivant avec moins de 2 \$ par jour et par personne		Populations vivant avec moins de 1 \$ us par jour et par personne (extrême pauvreté)	
	% de pauvres	Nombre de pauvres	% de pauvres	Nombre de pauvres
Tombali	78,5	61 326	38,9	30 389
Quinara	70,7	34 272	41,1	19 923
Oio	73,0	133 117	45,6	83 153
Biombo	65,5	53 716	24,7	20 256
Bolama/Bijag.	47,2	11 000	23,0	5 360
Bafata	75,5	122 336	33,4	54 119
Gabu	83,5	128 921	47,2	72 875
Cacheu	80,5	116 727	42,8	62 061
SAB	51,0	325 765	13,2	84 316
TOTAL	69,3	987 180	33,0	432 452

Source : Rapport final Priorités Résilience Pays de la Guinée-Bissau – PRP/AGIR ALLIANCE GLOBALE POUR LA RESILIENCE – AGIR SAHEL ET AFRIQUE DE L’OUEST 2017 tiré du Cadre Harmonisé du CILSS (2014)

❖ 3.1.3. L’occupation professionnelle en Guinée Bissau

La population en âge de travailler (15 ans et +) est évaluée à 54,6% de la population totale, à 59,1% à Bissau et 53,0% dans les autres régions. La population occupée, c’est-à-dire, celle disposant d’un emploi, est constituée de 11,4% de salariés, 28,9% d’employeurs/indépendants, et 59,5% d’aides familiaux/apprentis. On n’observe que 5% de salariés dans les autres régions au moment où ils sont majoritaires à Bissau avec 37,3%, soit un peu plus d’un travailleur sur trois. Dans la capitale, le secteur privé et l’administration/secteur parapublic prédominent, ils détiennent respectivement 15,4% et 16,0% des travailleurs. Au niveau national près de sept (7) actifs occupés sur dix (72,5%) travaillent dans l’agriculture/pêche/forêt. Le commerce constitue la deuxième branche utilisatrice des travailleurs (10,0%). Ces deux branches concentrent 8 travailleurs sur 10.

La répartition des emplois peut ainsi être résumée : Répartition des emplois : secteur rural (72,5) ; secteur formel (administration, industrie, services) (17,5) ; informel urbain (10)



Source : ILOSTAT Database 2019

Figure 2 : Répartition des emplois en Guinée-Bissau

Du fait de sa jeunesse le taux d'activité (le rapport entre le nombre d'actifs - personnes en emploi et chômeurs- et l'ensemble de la population correspondante) est très élevé. Les données ci-dessous selon International Labour Organization, ILOSTAT database 2019 donnent des éléments aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

Tableau 8 : Taux d'activité entre hommes et femmes

	2017	2018	2019
Taux d'activité total	72,87 %	72,90 %	72,89%
Taux d'activité des hommes	79,17%	79,11%	78,98%
Taux d'activité des femmes	67,01%	67,11%	67,19%

S'agissant de l'analyse selon le milieu, on observe que les travailleurs à Bissau sont plus présents dans le commerce et les services (56,1%) alors que globalement ailleurs l'agriculture/pêche/forêt occupent l'essentiel des actifs (87,0%). Il faut faire remarquer que les Chefs de Ménages (CM) sont les principaux pourvoyeurs de ressources des ménages. Le tableau n° 9 reprend les activités des chefs de ménage selon le lieu de travail.

Tableau 9 : Activités principales selon le lieu de travail

<u>Activités principales selon le lieu</u>	<u>Bissau</u>	<u>Autres régions</u>	<u>Ensemble</u>
Agriculture/Sylviculture/Pêche	11,6	87,0	72,5
Industrie	3,6	0,8	1,3
Construction	9,0	1,6	3,0
Transport	6,1	0,9	1,9
Commerce	27,5	5,8	10,0
Service	28,6	2,2	7,3
Education/santé	4,8	1,3	2,0
Administration	8,7	0,4	2,0
Total	100	100	100


Source : Evaluation de la pauvreté en Guinée Bissau 2016 Momar Ballé SYLLA Statisticien-économiste, ANSD (Sénégal) Consultant de la Banque mondiale

On constate que le secteur agricole et rural, même s'il emploie 7 à 8 sur 10 personnes en activités, ne permet de générer assez de revenus pour lutter contre la pauvreté.

❖ 3.1.4. La gestion durable des ressources naturelles

L'agriculture itinérante est la technique culturale traditionnelle la plus utilisée sur les terrains secs. Cela implique le défrichage de la végétation naturelle dans des surfaces qui, après mise en culture, sont laissées en jachère pendant deux ou trois ans pour le renouvellement de la fertilité des sols. Cette technique est soutenable pour une faible densité de population, vu que le pourcentage de la surface cultivée est toujours bas en relation à la surface totale disponible. Néanmoins, au fur et à mesure que la population augmente il devient nécessaire de produire plus d'aliments, donc l'occupation des surfaces pour l'agriculture augmente et cela provoque une diminution dans le temps des jachères et une plus rapide réutilisation des surfaces. Le système d'élevage en Guinée-Bissau est extensif. La transhumance pratiquée dans la zone est du pays provoque la dégradation des sols. Ce phénomène est dû à la sécheresse, qui sévit de février à mars, qui amène les éleveurs à accompagner leurs bétails, en couvrant de grandes distances à la recherche de zones humides, pour trouver de l'herbe et de l'eau pour leurs animaux.

Les surfaces arborées représentaient en 1985, selon l'inventaire d'Atlanta Consult, environ 2,034 millions d'ha, soit 56% du territoire national et qui se divise en forêt dense, semi-dense, humide et subhumide au sud-ouest du pays et en forêt sèche au nord-est. Il faut ajouter à cette superficie, celle



des mangroves, environ 8% du territoire. Ces formations forestières, (y compris les mangroves) subissent de fortes pressions pour l'exploitation industrielle, la production de bois de service, d'énergie et pour l'extension des terres de culture. Du fait de l'augmentation de la population, les formations arborées, (y compris les mangroves) subissent de fortes pressions pour la production de bois d'énergie, le bois d'œuvre de qualité exportable et le bois de service à vocation domestique.

Les pertes réelles de surfaces forestières sont estimées annuellement par différents auteurs entre 50.000 et 60.000 ha par an. On assiste aujourd'hui à une dégradation croissante des écosystèmes forestiers et de mangroves notamment pour le bois de feu et le charbon de bois (exploitation minière par coupe rase, sans protection de la régénération contre les feux, le bétail, etc.). En effet les combustibles ligneux représentent environ 90% de l'énergie nationale consommée.

Les ressources halieutiques n'ont pas de relation très proche avec la dégradation des terres, mais la pratique de la pêche illégale, incite l'installation des campements de pêche dans les zones centrales de la Réserve de Biosphère de l'Archipel de Bolama Bijagós, et dans d'autres îles au niveau national. La majorité des pêcheurs pratiquent des activités de pêche illégale et coupent la mangrove, pour le fumage du poisson. Cette pratique constitue la vraie dégradation de l'écosystème de mangrove. Un autre aspect à considérer est la dynamique côtière, qui est associée à la montée du niveau moyen de la mer, causant ainsi une forte érosion naturelle dans la zone côtière de la Guinée-Bissau. Par exemple, selon le classement des zones par le Projet PANA, 2006, les îles de Porcos et de Melo et la plage de Varela sont considérées des zones chaudes, elles ont un haut degré de dégradation de la mangrove et l'érosion des plages. Cette dégradation est liée à la pratique de la coupe abusive de la mangrove par les pêcheurs étrangers pour le fumage du poisson, ce qui cause une forte pression sur la mangrove

❖ 3.1.5. La coordination sectorielle

La gestion du secteur est un autre défi au vu de la pluralité des acteurs et des autres défis cités plus haut pour donner plus de cohérence et d'efficacité à l'ensemble des interventions. Le renforcement, en nombre et en compétences des ressources humaines du MADR est nécessaire pour :

- Renforcer son pouvoir d'initiative, ses responsabilités d'assurer une plus grande cohésion et unité d'orientation et d'action par une organisation basée sur les grandes fonctions et rompant avec l'approche filière ou sous-secteur ;
- Lui donner les moyens d'assurer, au niveau central et régional, la collecte de l'information, l'analyse et la prévision concernant le développement agricole et pastoral. Ceci permettra au MADR de jouer un plus grand rôle en matière d'initiatives et de proposition de politiques et programmes de développement à tous les niveaux ;
- Lui permettre de mieux assurer sa fonction de réglementation et de contrôle en vue de créer un environnement économique et commercial favorable au développement des productions agricoles et pastorales.

3.2. LES ENJEUX DU SECTEUR AGRICOLE ET RURAL

Les conséquences de ces défis sont multiples et génèrent des multiples enjeux pour le pays en général et son secteur agricole en particulier. La priorité est de permettre aux ruraux d'améliorer leurs statuts d'exploitants agricoles en face d'un environnement économique et social en pleine mutation accompagnée de la mise en place d'organisations des producteurs capables de défendre les intérêts des producteurs et des productrices. Les formations agricoles et rurales devront jouer un rôle important dans ces mutations par la préparation d'un capital humain permettant d'y faire face. Il ne faudrait toutefois pas avoir une vision trop restrictive des contenus de ces formations centrées sur le développement des exploitations. Au-delà des activités de production agricole, il y a toute une série d'activités complémentaires en milieu rural permettant aux producteurs ruraux d'améliorer leur quotidien et de développer leur outil de production (artisanat comme la couture, la maçonnerie, l'électricité, le commerce, etc.). À partir d'une approche par la pluriactivité, il est possible d'élargir considérablement le champ des formations professionnelles agricoles. Dans un pays comme la Guinée Bissau, marquée par la pluriactivité des ruraux, en s'en tenant à une vision trop restrictive de l'exploitation agricole, le risque est de laisser de côté une part importante de ce qui constitue la structure économique des ménages. L'apport des revenus de l'extérieur et d'autres activités d'appoint fait partie intégrante du système de production, il permet d'expliquer à la fois le niveau de revenu, les moyens de production et la possibilité de reproduction du groupe social dans la mesure où chaque activité remplit un rôle précis et contribue à la bonne marche du système social.

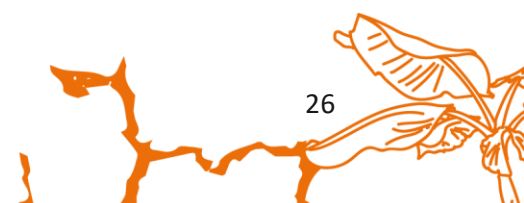
❖ 3.2.1. Les enjeux au niveau des exploitations agricoles


Traditionnellement, les modes de gestion des ressources naturelles exploitées par les différents sous-secteurs agricoles se caractérisaient ainsi qu'il suit :

- Culture : gestion de la fertilité par les jachères naturelles de longue durée ;
- Élevage : gestion des parcours par la transhumance ;
- Forêts : coupe de bois pour assurer les besoins en bois de chauffe, de service et d'œuvre.

L'augmentation régulière de la population et les changements climatiques sont à l'origine de nouvelles pratiques agricoles entraînant des modifications dans les systèmes traditionnels d'exploitation des surfaces cultivées, des parcours pastoraux et d'exploitation des ressources forestières aboutissant à des surexploitations. La nécessité de produire plus d'aliments et de générations de revenus provoque une augmentation de l'occupation des surfaces pour l'agriculture et par conséquent une diminution dans le temps des jachères et une plus rapide réutilisation des surfaces précédemment ou défrichement de nouvelles terres ou une migration vers les villes.

La surexploitation provoque un appauvrissement et une diminution des ressources provoquant des crises d'ordres écologique, économique, social. L'évolution des systèmes d'exploitation vers une prise en compte plus efficace de la reproduction de la ressource de base suppose une évolution des savoirs et savoir-faire. Cet enjeu de l'augmentation de la productivité des aires de production (produire plus par unité de surface exploitée) représente une priorité absolue.





Afin de maintenir l'actuel niveau de satisfaction des besoins alimentaires qui est déjà largement en deçà et éviter de tomber dans une progression exponentielle des importations de riz et d'autres produits d'origine animale (tableau n°5), chaque producteur devrait donc dégager, un surplus alimentaire croissant sous-tendant l'enjeu de l'augmentation de la productivité du travail (produire plus par unité de travail/homme) tout en préservant les ressources naturelles.

L'analyse des importations de riz et des produits d'origine animale révèle qu'elles ont régulièrement progressé ces cinq dernières années (tableaux n°4 et 5). Cette tendance sous-tend un faible accroissement de la productivité du travail. Avec pour le riz une moyenne annuelle de près de 60 kg par hab. /an importée et l'augmentation de la population, si les systèmes de cultures ne s'améliorent pas rapidement, les quantités à importer, et leurs coûts, seront de plus en plus considérables surtout avec les différentes crises que traverse le monde.

❖ 3.2.2. Les enjeux au niveau des Organisations des producteurs

En milieu rural beaucoup de producteurs et de productrices sont affilié.e.s à des structures organisées pour répondre à leurs besoins couvrant l'ensemble du secteur agricole. Elles peuvent avoir de multiples objets :


- **Représentation** et défense des intérêts agricoles : fédérations et organisations faitières (ANAG, ROPPA, AMAE)
- **Économiques** : coopératives, GIE, GPF, Association villageoise d'épargne et de crédit,
- **Technique** : gestion communautaire des forêts, entretien des aménagements hydrauliques, défense contre les ennemis des cultures.

L'augmentation de la demande alimentaire crée un marché important de produits alimentaires, entraîne une augmentation des importations qui concurrencent les produits locaux. Les producteurs/trices doivent nécessairement s'adapter ou se préparer à cette transformation profonde tant en termes de systèmes de production que de compréhension des mécanismes économiques.

Les organisations des producteurs ont un rôle très important à assumer en termes de préparation et de défense de leurs adhérents dans cet inéluctable processus d'intégration dans l'économie marchande. La question foncière, l'aménagement du territoire, l'accès au crédit et au capital, l'information et la formation de leurs membres seront des enjeux cruciaux pour les organisations de producteurs afin de pouvoir affronter les enjeux de la modernisation.

❖ 3.2.3. Les enjeux au niveau du développement durable

Avec une croissance régulière de la population au cours des décennies à venir et une population rurale qui continuera à croître en valeur absolue malgré l'exode rural et l'immigration, il est à craindre que les ressources naturelles de la Guinée Bissau (pertes annuelles de forêt estimées entre 50 à 60 000 ha) subissent des prélèvements de plus en plus intensifs. Les modes actuels d'exploitation de ces ressources sans aménagement rationnel fondés sur leur renouvellement naturel ne sont pas viables et vont inéluctablement évoluer. Il s'agit ici d'un enjeu important de reproduction simple voire élargie où il faudra faire intervenir les acteurs à différents niveaux :

- 
- pour les usagers comme les - agriculteurs, éleveurs, exploitants de la forêt, avec l'appui des services techniques d'appui (Etat, ONG, Projets, etc..) faire évoluer les systèmes de production plus orientés sur la reproduction de la ressource exploitée. Ceci suppose de conduire beaucoup d'activités de formation et de sensibilisation des différents acteurs ;
 - pour l'État, un dispositif capable de faire respecter durablement ces règles suppose un effectif important et bien formé à ces approches. Il est primordial de veiller à la bonne gestion des 2 000 000 ha de forêts en redéfinissant, avec tous les acteurs, les modes de relations entre ces forêts avec les populations utilisatrices de certaines ressources.

Dans un pays à dominante agricole et rurale, cet enjeu qui va conditionner à terme la survie du secteur agricole, doit être considéré comme une priorité absolue dans toutes les politiques publiques dans le futur.

❖ 3.2.4. Les enjeux au niveau des jeunes générations

Pour rappel, le secteur agricole et rural représente en Guinée Bissau près de 80 % des actifs professionnels. Avec un faible taux d'achèvement de la scolarité primaire, la majorité des jeunes issus de ce milieu n'aura pas beaucoup d'alternatives en matière d'insertion professionnelle.

Cependant il sera nécessaire de faire évoluer le statut actuel de paysan pour le rendre attractif. Le métier d'agriculteur est en perpétuelle mutation et donc l'enjeu est de mettre en place une formation agricole professionnelle qui devra répondre à la demande quantitative et sortir des approches pilotes qui ne forment que quelques producteurs dits modernes pour véritablement avoir un capital humain en phase avec les mutations en cours. L'une des questions fondamentales qui se posent à la Guinée Bissau est la préparation d'une nouvelle génération apte à relever les inéluctables défis du futur . Celle-ci ne lui est pas singulière, car elle se retrouve dans la plupart des pays de la sous-région qui ne sont guère habitués à une approche globale en termes de développement/adaptation du capital humain du secteur agricole.

4. La réponse du pays : les politiques, programmes et projets

4.1. LES DIFFERENTES POLITIQUES AGRICOLES


Les mesures et orientations prises par l'État en matière de développement économique et social, et dans le secteur rural, sont énoncées dans les différents cadres d'orientation stratégique dans presque tous les secteurs d'activité économique nationaux³. La stratégie de développement agricole du pays est bâtie actuellement autour de deux documents de référence : (i) Plan Stratégique et Opérationnel (PSO) pour la Guinée-Bissau 2015-2025 "Terra Ranka" et (ii) Programme National d'Investissement Agricole et la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle de la Guinée-Bissau (PNIASAN 2010-2025). La Guinée Bissau, à l'instar de nombreux pays subsahariens, s'est engagée à relever les grands défis liés à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement, à travers le renforcement des actions prévues dans ces dits documents. Ces politiques et stratégies agricoles existantes prennent en compte la politique d'intégration africaine, régionale et sous-régionale, les engagements dans le cadre des conventions internationales et les accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux, ainsi que les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Le Plan Stratégique et Opérationnel 2015-2025 « Terra Ranka » : Ce Plan constitue le cadre de référence pour la planification stratégique, la programmation et le dialogue avec les partenaires techniques et financiers. Il a été présenté aux bailleurs de fond lors d'une table ronde organisée en mars 2015 à Bruxelles⁴. Celui-ci traduit pour la Guinée-Bissau son ambition d'avoir une économie diversifiée en 2025, s'appuyant sur quatre moteurs de croissance entre autres : l'agriculture et l'agro-industrie, la pêche, le tourisme et les mines. Dans le domaine de l'agriculture et de l'agro-industrie, il préconise de « valoriser pleinement le potentiel agricole du pays » basé sur les filières porteuses notamment le cajou, le riz, l'élevage et l'horticulture. Pour atteindre les objectifs de quadruplement de la richesse que le cajou génère en 2025 et l'autosuffisance en riz dès 2020, avec 450 000 tonnes, contre 200 000 tonnes aujourd'hui. Deux actions transversales y ont été retenues : (i) le renforcement institutionnel du secteur agricole, et (ii) la gestion durable des écosystèmes agro-pastoraux. **Il se décline en cinq axes que sont la paix et la gouvernance, la biodiversité et le capital naturel, les infrastructures et le développement urbain, le développement humain et le cadre des affaires**

Le PNIASAN ou PNIA de deuxième génération, élaboré en 2017, s'inscrit dans la lignée de celui dit de première génération (2010) pour traduire en actions les options auxquelles elle a souscrit dans le cadre de la politique agricole commune de la CEDEAO (ECOWAP) et du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDA) mais aussi les orientations retenues dans ses documents de politique et de stratégie en cours pour l'agriculture. Il a pour objectif global d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural par

³ Différents cadres d'orientation politique du secteur agricole et plans sont également disponibles, il s'agit de : (i) la *Lettre de Politique de Développement Agricole (LPDA) et son Plan* ; (ii) le *Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA)* ; et (iii) le *Programme National d'Investissement à Moyen Terme (PNIMT)*.

⁴ Cette table ronde, reconnue formellement comme « Business Meeting » par le secrétariat exécutif du NEPAD au titre du processus PDDAA, a permis de valider les orientations en matière d'agriculture et de rappeler l'intérêt des différents acteurs dont les partenaires financiers pour soutenir le secteur agricole.



la promotion des filières agricoles porteuses. Il envisage donc en priorité le développement de la production vivrière de qualité destinée à la consommation et des spéculations destinées à l'exportation, grâce à la mécanisation, à la maîtrise de l'eau, à l'intensification agricole et à l'exploitation des terres en toute saison. La nutrition va être prise en compte dans le développement de la chaîne de valeur et dans l'élaboration des politiques, stratégies et programmes. Globalement, le programme directement aligné sur le PDDAA vise à faire de l'agriculture de la Guinée-Bissau un secteur moderne et durable, productif et compétitif sur les marchés à différents niveaux (communautaires et internationaux) afin de réaliser l'objectif d'autosuffisance en termes de production vivrière à l'horizon 2030.

Le PNIASAN est décliné en sept sous-programmes à savoir :

1. Promotion des Filières de Production Végétale ;
2. Promotion des Productions Animales ;
3. Promotion de la Production Halieutique ;
4. Gestion Durable des Ressources Naturelles (eau, sols, forêts) ;
5. Recherche et Conseil Agricoles ;
6. Renforcement Institutionnel et Coordination Sectorielle.
7. Adaptation des secteurs agricoles aux changements climatiques

Sur le plan des investissements productifs, à l'horizon 2030, le PNIASAN prévoit de toucher toutes les filières de façon cumulée⁵ avec environ 130.000 producteurs dans les sous-secteurs de production végétale et de production animale. La formation agricole et rurale n'y est pas à proprement parlé déclinée en sous-programmes mais en termes de renforcement des capacités transversales à tous les sous-programmes.


4.2. LES DIFFERENTS PROJETS EN COURS

L'exécution de ces politiques se traduit avec l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF) à la formulation et à la mise en œuvre de projets qui touchent tous les secteurs de la vie agricole et rurale en passant de la production à la transformation, à la commercialisation et à l'entrepreneuriat. Le tableau ci-dessous reprend les projets visant le développement de l'agriculture en cours ou récemment en exécution (achèvement il y a moins de 3 ans).

IANDA Guinée

Dans le cadre du 11ème FED, l'Etat de Guinée-Bissau et l'Union Européenne, au travers de sa Délégation pays, mettent en œuvre le programme Ianda Guinée, « programme vers la résilience et les opportunités socioéconomiques pour la Guinée-Bissau ». Ce programme d'une durée de quatre ans (2020-2023) a pour objectif global d'augmenter les revenus et de réduire l'insécurité alimentaire et

⁵ Ces chiffres ne cloisonnent pas de façon stricto sensu les producteurs par filières, l'hypothèse étant que les acteurs ruraux sont pluriactifs et combinent pour la plupart l'agriculture et l'élevage.



nutritionnelle des producteurs et productrices. Il est constitué de 8 composantes, à savoir la riziculture (Ianda Guiné arroz), le maraîchage (Ianda Guiné Hortas), l'aviculture (Ianda Guiné galinhas), la santé, l'alimentation et la nutrition, les routes, l'accès à l'eau et l'appui à la société civile.

REDE FIDA

Financement FIDA, le projet vise la diversification de l'agriculture, l'intégration des marchés, la nutrition et la résilience face aux changements climatiques (**REDE**). Il vise à favoriser la diversification des cultures en vue de réduire la dépendance du pays à l'égard d'une monoculture – le riz ou la noix de cajou. Des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets sont prévues, notamment en réduisant les feux de brousse et le déboisement, en améliorant la gestion de l'eau dans les basses terres, en augmentant la teneur en matière organique des sols cultivés et en protégeant et créant des forêts sur les plateaux.

Le REDE devra renforcer les capacités des petits agriculteurs, non seulement en matière de production, mais aussi de stockage et de transformation des produits périssables. Il encouragera les activités d'alphabétisation des femmes et la formation professionnelle des jeunes

PACVEAR BAD

L'objectif global du Projet d'Appui à la Chaîne de Valeur et à l'Entrepreneuriat Agricole et Rural (PACVEAR) est de contribuer à l'amélioration de la compétitivité des chaînes de valeur des filières (riz et maraichères) et promouvoir l'entrepreneuriat agricole et rural afin d'impulser une croissance inclusive et durable du secteur agricole.

PADES financement OPEP

Le « Projet d'appui au développement économique des régions du Sud (PADES) » cible les agriculteurs et producteurs vulnérables des régions de Quinara et Tombali en Guinée-Bissau. Le PADES vise à apporter un appui à la productivité et à la production de riz et activités complémentaires mais également soutenir la valorisation de la production et l'accès au marché.

Projet d'Appui à l'Autonomisation et l'Inclusion Financière des Femmes dans les filières cajou et Légumes (PAIF)

L'objectif global du projet est de contribuer à l'autonomisation économique et à la création d'emplois durables pour les femmes et les jeunes par le renforcement des capacités, l'accès au financement, aux infrastructures et équipements de transformation et aux marchés. Parmi les activités, il y a le renforcement des dynamiques coopératives et entrepreneuriales : restructuration, Renforcement des capacités managériales et techniques de transformation des produits, technologie alimentaire, qualité et diversité nutritionnelle, étiquetage, gestion, maintenance, alphabétisation fonctionnelle, planification familiale, sensibilisation à l'épargne et l'usage des services bancaires, l'appui à la mise en place d'un réseau des entrepreneurs (femmes et jeunes) de l'agrobusiness, la formation en création d'entreprises, appui à l'élaboration de plans d'affaires, suivi post-crétion, appui à la formalisation et la digitalisation des MPE.

PUSA : Banque Mondiale

Le Projet d'urgence en sécurité alimentaire (PUSA) financé par la Banque mondiale vise à améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de 47 000 personnes vulnérables et renforcer leur résilience face à l'impact socio-économique de la covid-19.

Projet de promotion de la riziculture en faveur des jeunes (PPRFJ) - BOAD

L'objectif global du projet est de contribuer à améliorer la sécurité alimentaire et à réduire la pauvreté dans la zone du projet. Il vise spécifiquement à : i) réhabiliter de manière durable, des aménagements hydro-agricoles de mangrove et de bas-fonds disposant d'un potentiel en facteurs de production (sols de qualité et eau mobilisable), ii) intensifier et diversifier les systèmes de production traditionnelles (exploitations familiales), par conséquent, améliorer les conditions de vie et les revenus des populations locales bénéficiaires), iii) amener les producteurs à devenir les acteurs principaux et les gestionnaires des opérations de développement à la base et au niveau local.

Projet d'appui à l'intensification de la production vivrière (PAIPV) - BOAD

Il vise la mise en valeur du potentiel en terres non exploitées, à travers le développement des cultures stratégiques telles que le riz, en vue d'accroître le pouvoir financier et économique des populations des différentes zones ciblées.

Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PASA) - BOAD

Projet de relèvement économique des populations vivant dans les Iles Bolama et Caravela, à travers l'appui à la création de revenus, l'auto-emploi et la mobilité »

Tableau 10 : Liste des projets intervenant dans le secteur agricole et sous tutelle du MADR

Nom du projet	Financeur / Partenaire d'exécution (PE)	Coût du projet (en dollars US)
Projet d'Appui au Développement Economiques des régions du Sud (PADES)	Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) / MADR	18.993.167 \$US
Projet de développement de la chaine de valeur riz (PDCV Riz)	Banque Africaine de Développement (BAD) / MADR	7.760.000 \$US
Projet de promotion de la riziculture en faveur des jeunes (PPRFJ)	Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) / MADR	20.000 000 \$US
Projet d'Appui aux Chaines de Valeurs et à l'Entrepreneuriat Agricole et Rural (PACVEAR)	Banque Africaine de Développement (BAD) / MADR	12.000 000 \$US
Projet d'Appui à l'Autonomisation et l'Inclusion Financière des Femmes et des Jeunes dans les Filières Porteuses Cajou, Tomate et Légumes (PAIFJ)	Banque Africaine de Développement (BAD) / MADR	6.000.000 \$US

Nom du projet	Financier / Partenaire d'exécution (PE)	Coût du projet (en dollars US)
Projet d'appui à la résilience des populations agricoles des régions Nord et Est de la Guinée-Bissau (PARPA-GB)	Banque Africaine de Développement (BAD) / MADR	1.000.000 \$US
Projet d'Appui à l'Intensification de la Production Vivrière dans les Régions d'Oio et de Cacheu (PAIPV)	Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) / MADR	12.000 0000 \$US
Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PASA)	Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) / MADR	9.500.000 \$US
Projet de diversification de l'agriculture familiale axée sur les marchés, la nutrition et la résilience climatique (Projet REDE)	FIDA/Fonds vert pour le climat/Fonds d'Abou Dhabi pour le Développement / MADR	52.200.000 \$US
IANDA GUINE	Union Européenne / Consortium d'ONG	41.000.000 \$US
N'TENE TERRA - Pour une Gouvernance responsable : Appui à la mise en œuvre de la loi foncière en Guinée-Bissau	Union Européenne/FAO	3 000 000 \$US
PROJET D'URGENCE DE SECURITE ALIMENTAIRE (PUSA)	Banque Mondiale (BM) /FAO	15.000.000 \$US
Projet de Relèvement économique des populations vivant dans les Iles Bolama et Caravela, à travers l'appui à la création de revenus, l'auto-emploi et la mobilité »	Union Européenne / AVSF	2.500.000 \$US
RESET : Relance de l'enseignement technique et de la formation professionnelle pour l'emploi en Guinée-Bissau	Union Européenne / ENABEL	7.700.000 \$US

5. Les besoins en FAR

5.1. IDENTIFICATION DES ACTIVITES DOMINANTES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET RURAL

La base de l'économie de la Guinée-Bissau demeure l'agriculture dont dépend la majeure partie de la population du pays qui vit en zone rurale et qui en fait son principal moyen de subsistance. L'agriculture occupe environ 80% de la force ouvrière et ce pourcentage tend à augmenter à cause du manque d'emploi dans les autres secteurs. L'agriculture s'articule autour de la production de riz, de l'anacardier, de l'arachide, de l'élevage et de l'exploitation des ressources forestières. Ce secteur contribue avec environ 93 % de la valeur des exportations et environ 50 % du PIB. L'agriculture est essentiellement pluviale, mais en raison des variations climatiques, et de la faiblesse du capital des exploitations, il est difficile d'atteindre l'objectif d'autosuffisance alimentaire dans le pays. Les ressources en eaux pourront jouer un rôle prépondérant si elles sont rationnellement utilisées dans les exploitations hydroagricoles. Des sources de la GAPLA/MADR (Annuaire Agricole, 2016) rapportent que cent trente mille (130.000) exploitations agricoles familiales (voir tableau ci-dessous) sont responsables de la production de 90% du total de la production agricole du pays. Les autres 10% sont produits par le secteur agricole commercial, qui est pratiquée par 1200 "ponteiros" ou grands propriétaires terriens occupant 27% des terres agricoles et 9% de la superficie du pays. La superficie moyenne par "ponteiro" est estimée à 136 ha.

Le riz est la céréale de base de l'alimentation des Bissau-guinéens (130 kg/personne/année). D'autres céréales, non moins importantes dans le régime alimentaire, sont le maïs, le sorgho et le fonio mais aussi d'autres cultures comme les tubercules et racines (manioc et patates essentiellement). La grande majorité des autres filières vivrières sont moins développées (mil, sorgho, maïs). D'autres cultures vivrières (notamment la patate douce, le niébé, le manioc, l'igname) sont largement pratiquées pour l'autoconsommation ou la commercialisation dans les marchés ruraux. Les aménagements hydro-agricoles dans les vallées des fleuves Geba et Corubal permettent des cultures fruitières (banane, canne à sucre, agrumes, mangue et ananas). Des activités devront toutefois être conduites pour encourager la diversification pour permettre à la Guinée Bissau de se prémunir contre des chocs externes.

Tout système de production agricole productif est basé sur l'accès des agriculteurs à des semences de qualité. Celui-ci ne peut être atteint et assuré qu'en présence d'un système d'approvisionnement en semences viable qui soit en mesure de multiplier et de distribuer les semences ayant été produites ou conservées. L'agriculture de la Guinée-Bissau est confrontée à une faible disponibilité en semences. Malgré les nombreux projets de développement des filières, la problématique de la productivité agricole, demeure encore non résolue du fait en grande partie de l'inexistence d'une filière semence organisée. Les semences et les variétés paysannes ne se cultivent pas de la même manière que les variétés dites modernes ; de nombreuses pratiques sont alors à déconstruire.

Tableau 11 : Evolution de la production agricole

Spéculations	2016	2017	2018	2019	2020
<i>Riz</i>	186329	165103	175811	187000	198142
<i>Maïs</i>	7938	8111	8772	10.678	14470
<i>Sorgho</i>	16921	19986	21385	21.900	20680
<i>Mil</i>	14302	16389	17700	19.585	23917
<i>Fonio</i>	427	482	496	413	295
<i>Manioc</i>	43730	48103	50508	52.877	53771
<i>Patate</i>	28243	33363	36032	37.933	35415
<i>Arachide</i>	94700	108905	118706	112.438	115588
<i>Niébé</i>	861	903	948	1.028	1307


Source : DGA/GAPLA/MADR, 2021

La Guinée-Bissau est la 5ème productrice mondiale de la noix d'anacardier. En 2021, environ 195.000 tonnes métriques ont été exportées, occupant ainsi une position dominante dans les exportations de la Guinée-Bissau. Les données indiquent une augmentation régulière des exportations qui étaient estimées à 97.000 tonnes en 2005 pour passer à plus de 190 000 tonnes en 2021 (voir tableau ci-dessous).

Tableau 12 : Evolution des exportations d'anacardes

Année	Quantités en tonnes
2015	171 363
2016	196 501
2017	165 421
2018	150 748
2019	195 547
2020	154 784
2021	195 123

Source : Direction du service du commerce extérieur, Ministère du Commerce




Le maraichage (oignon, piment, chou, tomate et haricot) constitue une des meilleures sources de revenus pour la population paysanne. Même s'il n'y a pas un suivi systématique et d'enquêtes régulières sur le maraichage, les données disponibles permettent de souligner (i) l'importance de cette filière dans le secteur agricole et la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays, (ii) sa contribution notable dans la balance des paiements grâce à une couverture importante de la demande intérieure des produits maraîchers, (iii) sa contribution importante dans la lutte contre la pauvreté et la promotion de groupes vulnérables dont particulièrement les femmes. Trois différents modes de production maraîchère sont identifiés : (i) en jardins familiaux (jardins de case), (ii) en jardins scolaires, (iii) en périmètres maraîchers dans des bas-fonds et sur des plateaux aménagés ou non aménagés. Cette dernière forme d'exploitation qui est le mode dominant est promue par les différents intervenants (projets et ONG) car elle contribue le plus à valoriser le potentiel hydrique disponible, à introduire des techniques culturales améliorées, à appuyer les groupements et associations en matière d'organisation de la production (clôture du périmètre maraîcher, implantation des pépinières communautaires, achats de semences, engrais, conservation et amélioration des sols, etc.) et pour la commercialisation des produits. Selon la littérature et les résultats des investigations de la mission, l'horticulture maraîchère en Guinée-Bissau est essentiellement une activité des femmes. Plusieurs documents de stratégie soulignent que le maraichage est surtout pratiqué par les femmes des groupes ethniques Mancanha, Fula, Mandingue, Beafada, Balanta-Mané, et Manjaca. Le maraichage est essentiellement pratiqué par les femmes car, elles constituent plus de 97% des maraîchers qui sont relativement jeunes, 60% d'entre elles n'ayant pas plus de 40 ans.

Elles exécutent quasiment toutes les opérations culturales et la récolte en y associant les jeunes filles. Les hommes apportent leur contribution particulièrement dans le creusage des puits et la mise en place des clôtures pour sécuriser les sites de production.

Productions animales

L'étude portant sur la filière bétail/viande et lait de la Guinée Bissau réalisée par la FAO en 2016 (voir annexes 2) indique que le système d'élevage en Guinée-Bissau est extensif, c'est-à-dire que la majorité des éleveurs laisse son bétail dans le pâturage toute la journée. L'élevage représente 17% du PIB et constitue 32% des revenus agricoles. Il concoure ainsi à l'amélioration de la sécurité alimentaire, à la diversification et à l'augmentation des revenus ruraux, à l'amélioration de l'équilibre de la balance des paiements, à la préservation et à l'amélioration de l'environnement, en particulier par le développement de l'association agriculture-élevage.

L'élevage constitue une activité importante pour les populations rurales et joue un rôle appréciable dans la génération d'emplois non-salariés et de revenus, mais aussi dans la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté. Les systèmes d'élevage sont associés à l'agriculture ce qui fait que dans l'ensemble, il est noté une très forte proportion d'exploitations pratiquant l'élevage (88,6%). Le pays dispose d'une potentialité considérable pour la production animale bien qu'il enregistre un déficit significatif de produits d'origine animale ce qui l'oblige à importer la quasi-totalité du lait, œufs et viande des poulets de chair pour l'approvisionnement des centres urbains



Il est pratiqué dans tout le pays et intègre tous les systèmes de production agricole. Les bovins sont essentiellement concentrés à Gabú (49%), Bafatá (22%) et OIO (17%). Ces trois régions concentrent 88% de l'effectif bovin national. Les petits ruminants (ovins et caprins) suivent à peu près la même distribution que les bovins. Dans l'ordre, on les retrouve à Gabú (36,5%), OIO (24,7%) et Bafatá (18,4%). Ces trois régions regroupent 79,6% de l'effectif national de petits ruminants. La région de Cacheu suit de loin, avec 9,1% des petits ruminants, essentiellement constitués de caprins. Pour les autres régions, les effectifs de petits ruminants sont marginaux (entre 1,6 et 4,1% selon les régions en question). La région de OIO concentre 59,3% des porcins. Exceptée celle-ci, les autres régions de prédilection de l'élevage porcine sont Cacheu (11,8%) et Bolama/Bijagós (9,7%). Biombo et Quinará suivent, avec respectivement 6,5 et 5,5%. Quant aux volailles, elles sont bien distribuées sur l'ensemble du territoire national. Les effectifs estimés en têtes sont de 1 325 412 pour les bovins, 304 745 pour les ovins, 649 084 pour les caprins, 343 680 pour les porcins et 1 484 645 pour les volailles. La majeure partie du bétail est régentée par les agro-pastoraux de l'ethnie peul. Les unités de production intensive d'œufs et de poulets de chair sont rares et se concentrent toutes à Bissau. Il existe encore un potentiel à exploiter pour augmenter substantiellement la production.

L'exploitation forestière

La forêt est l'un des tous premiers leviers de la lutte contre la pauvreté. Avec une population rurale qui continuera à croître en valeur absolue, les ressources naturelles de la Guinée Bissau vont subir des prélèvements de plus en plus intensifs. Jusqu'ici, les systèmes d'exploitation de ces ressources sont fondés sur leur renouvellement naturel, il est prévisible que les maux déjà constatés iront en s'empirant. La gestion des forêts est essentiellement assurée par des projets, ONG qui, pour stopper leur dégradation, vulgarisent des techniques de cultures plus conservatrices de la fertilité des sols et promeuvent la foresterie communautaire dont le but est d'amener les populations à participer pleinement à la préservation des ressources forestières dont elles sont les principales utilisatrices. Il existe un potentiel total en bois de plus de 100 millions de m³. Cependant, ce capital ligneux s'amenuise de plus en plus, faute d'un système d'aménagement des forêts permettant de gérer cette ressource d'une manière durable. La situation mérite d'être encadrée avec la participation d'exploitants bien formés afin de proposer des alternatives adéquates, durable et rentable économiquement pour le pays.

En dehors des savoirs hérités des générations antérieures, certains exploitants ont bénéficié des activités de vulgarisation des projets et ONG. Cela a permis de faire évoluer les systèmes de production notamment pour le riz et le maraichage avec l'introduction de technologies (irrigation, semences sélectionnées, mécanisation, etc.) afin de répondre aux sollicitations des marchés urbains et des matières premières (notamment le cajou, le maraichage, le riz).

5.2. LES METIERS ET BESOINS EN COMPETENCES DU SECTEUR AGRICOLE ET RURAL

Le secteur agricole et rural de la Guinée Bissau connaît d'importants besoins de formation liés à la diversité des cibles que sont les exploitants agricoles en place, les générations appelées à les relever, les dispositifs d'animation et de conseils (OPA, ONG., entreprises, négoce, etc.) et représentant un

débouché de plus en plus important pour les diplômés des formations agricoles, le secteur public du MADR (caractérisé par un personnel relativement âgé, dont il convient d'assurer rapidement la relève) et tous les acteurs des métiers non agricole ou d'appoint.

Plusieurs chaînes de valeur peuvent être identifiées aussi bien pour l'agriculture que l'élevage. La cartographie de celles-ci laisse apparaître la présence ou non de certains intervenants (fournisseurs d'engrais, de pesticides etc) liée souvent au niveau d'intensification des cultures et/ou espèces.). Outre les deux catégories d'acteurs directs que sont les exploitants et les commerçants, les autres intervenants dans la chaîne de valeur sont : les fournisseurs d'intrants (semences, engrais, pesticides, etc.) et d'équipements en amont, les prestataires de services (assistance technique, appui-conseil, transport, etc.) le long des chaînes de valeur, les organisations de producteurs et productrices, les autres intervenants de l'environnement de la chaîne de valeur qui regroupent principalement les services publics de réglementation et contrôle, les programmes/projets, et les ONG. Ce qu'il faut noter c'est la faiblesse de la logistique de distribution, transformation, conservation et commercialisation dans les différentes chaînes de valeur en Guinée Bissau.

Les métiers identifiés concernent les activités suivantes :

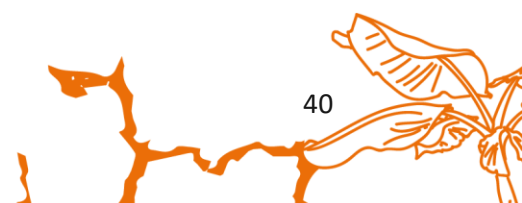
- L'agriculture à partir des trois principales productions (riz, arboriculture et maraichage) ;
- Les productions animales (les espèces à cycle court comme l'aviculture, l'élevage porcin et ovin, et l'élevage bovin) ;
- L'exploitation forestière ;
- La transformation ;
- La commercialisation ;
- La mécanisation (conduite et entretien) ;
- Le conseil agricole ;
- L'animation villageoise et /ou auxiliaire vétérinaire ;
- Les métiers non agricoles (électrification solaire, construction civile, mécanique, menuiserie et hydraulique).

Tableau 13 : liste des principaux métiers des acteurs directs des filières et des compétences associées par sexe

Métiers	Activités réalisées par les hommes	Activités réalisées par les femmes
Les riziculteurs	Préparation du sol, récolte et stockage, entretien des aménagements, approvisionnements en intrants	Fertilisation des cultures, gestion de l'eau, sarclage, le suivi des cultures
Les arboriculteurs	Préparation du sol, Piquetage, plantation, entretien des vergers (taille)	Récolte, cueillette

Métiers	Activités réalisées par les hommes	Activités réalisées par les femmes
Les maraichers	Préparation du sol, clôture des pépinières	semis direct ou en pépinière et repiquage de jeunes plants, arrosage et/ou irrigation, fertilisation, protection phytosanitaire, entretien des cultures, récolte/conditionnement
Les éleveurs (ovins/caprins, volaille, bovins, abeille, porc, etc.)	Nourriture, santé, reproduction, traçabilité des animaux, soins d'hygiène, habitat	Nourriture, santé, reproduction, soins d'hygiène, habitat
Les exploitants forestiers	la connaissance des espèces du terroir, la technicité des coupes (connaissance de son paysage, de son territoire, de son environnement, de sa géographie...), l'optimisation de la matière première par la valorisation des lots hétérogènes (bois de chauffe, d'œuvre) et la gestion des stocks, l'adaptation à l'évolution de la ressource, la transmission d'un savoir-faire pour la pérennité de la connaissance, la participation à la gestion communautaire	la connaissance des espèces du terroir, la technicité des coupes (connaissance de son paysage, de son territoire, de son environnement, de sa géographie...), l'optimisation de la matière première par la valorisation des lots hétérogènes (bois de chauffe, d'œuvre) et la gestion des stocks, l'adaptation à l'évolution de la ressource, la transmission d'un savoir-faire pour la pérennité de la connaissance, la participation à la gestion communautaire
Le multiplicateur de semences	la maîtrise et adoption de la législation semencière, la connaissance de la notion de semences (définitions, fonctions, catégories, qualité...), la connaissance des règlements techniques des spéculations ciblées par les bénéficiaires, la maîtrise des itinéraires techniques modernes de production, la maîtrise du conditionnement (nettoyer les semences, les trier et/ou les sécher), tester pour en vérifier la qualité globale (taux de	

Métiers	Activités réalisées par les hommes	Activités réalisées par les femmes
	germination, vigueur germinative, durée germinative...), stocker dans de bonnes conditions pour maintenir la capacité à germer, organiser la production avec l'ensemble des multiplicateurs parties prenantes en fonction de l'évolution de la demande, mais aussi de l'introduction de variétés à faire (re)découvrir	
Les métiers de transformateurs /trices		Décorticage, gestion des moulins et autres unités de transformation de légumes et fruits, autres transformations artisanales, tri et emballage d'anacarde, règles d'hygiène, de qualité et de sécurité.
Les métiers de la mécanisation	Conduite et entretien d'engins agricoles (état des pièces, articulations et arbres de direction, graissages), de leurs équipements et de leur bon fonctionnement préparation du sol et des surfaces, semis, épandage d'engrais, pulvérisation, moissonnage-battage, récolte	
La Commercialisation		Approvisionnement et distribution, marketing, gestion, emballage, conditionnement



Pour le personnel d'encadrement et de conseil

Les besoins en formation sont principalement de quatre (4) voire cinq (5) niveaux dont la séparation n'est pas nette du fait que les différents profils, en fonction des opportunités, peuvent occuper indifféremment telle ou telle autre fonction. Ces niveaux sont :

- ➔ La vulgarisation de technologies pour les producteurs ;
- ➔ La formation professionnelle agricole pour les jeunes ruraux sortis du post-primaire. Ils peuvent s'installer ou bénéficier d'une succession ou être des animateurs relais ;
- ➔ La formation technique agricole et non agricole (niveau Bac) pour les jeunes sortis du 3^{ème} cycle basique (ayant conclu la 9^{ème} classe)
- ➔ Eventuellement la formation de techniciens supérieurs spécialisés (niveau Bac +2 ou 3)
- ➔ La formation des cadres supérieurs.

Le conseiller agricole

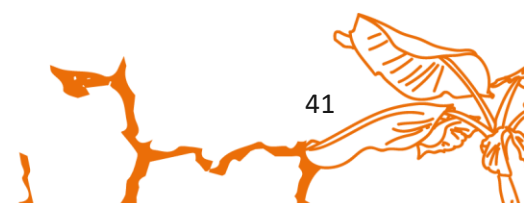
Il nécessite aussi une bonne connaissance des techniques agronomiques, des productions végétales, des nouvelles technologies, des normes environnementales, des techniques de gestion pour mieux accompagner les agriculteurs pour les aider à améliorer leurs pratiques techniques et économiques (gestion, diffusion technologique, productivité, adaptation aux changements climatiques, gestion raisonnée des pesticides ou de produits phytosanitaires, évolution vers le bio, rotation des cultures, techniques d'irrigation, sélection des espèces à cultiver...). Il doit aussi assurer une veille technologique et statistique pour mieux conseiller les agriculteurs et agricultrices, mener des travaux d'expérimentation et des enquêtes, et pouvoir animer des réunions d'information ainsi que des actions de formation auprès de différents animateurs.


Il semble nécessaire de disposer en premier lieu d'un pool de conseillers polyvalents avec une formation de niveau Bac, c'est-à-dire une formation de 3 ans après la 9^{ème} classe (appelé ici techniciens moyens ou techniciens professionnels).

Cependant, compte tenu des évolutions présentes et prévisibles de ce secteur, plusieurs types de conseillers plus spécialisés sont à prévoir :

- ➔ le conseil à la gestion d'exploitation,
- ➔ le conseil à l'accès au marché,
- ➔ le conseil à la production,
- ➔ le conseil à l'organisation professionnelle,
- ➔ le conseil en gestion durable des ressources naturelles

Face à un monde rural appelé à de profondes transformations, la mise en place d'encadreurs polyvalents chargés de ces cinq fonctions n'est plus suffisante. Ils ne pourront pas exercer pleinement la multitude des fonctions qui leur sont dévolues. Il paraît donc nécessaire de former également des techniciens supérieurs (niveau Bac +2) recrutés au sortir du secondaire et pouvant suivre une spécialisation correspondant à chacun des grands corps de fonctions listés ci-dessus.





Au vu de la répartition des métiers agricoles selon les sexes, il sera nécessaire de prendre en compte au moment de la formation aussi bien pour les conseillers agricoles que pour les techniciens supérieurs, la dimension genre et d'encourager l'inclusion des femmes dans les cohortes.

La question de la protection de l'environnement est une donnée importante. Compte tenu des évolutions prévisibles de la démographie, les forêts seront de plus en plus menacées. Elles sont pourtant absolument nécessaires à la préservation de l'écosystème national et sont sources d'emplois rural et de recettes en devises. Leur gestion pose et posera la question du personnel des eaux et forêts tant en termes quantitatifs que qualitatifs. Le personnel en place est quasi inexistant et les formations traditionnelles reçues n'incluaient pas en règle générale la « *gestion des écosystèmes naturels* ». Il y a donc un grand besoin de mise à niveau de personnel en place et de formation d'une nouvelle génération intégrant cette discipline pour relever l'actuelle génération dont une bonne partie partira à la retraite dans les prochaines années.

L'animateur villageois et/ou auxiliaire vétérinaire


Le manque de capacité technique des organisations paysannes d'intégration aux marchés pour se positionner comme acteurs à part entière des filières est une contrainte majeure à lever. Pour atteindre une masse critique de producteurs et d'éleveurs, des animateurs villageois issus des groupements villageois qui seront les relais des conseillers agricoles seront formés sur des compétences portant sur les meilleures pratiques agricoles et post-récolte, le suivi sanitaire des animaux, l'alimentation, la multiplication des semences et le contrôle de qualité et d'autres technologies simples mais améliorées par rapport aux méthodes traditionnelles. La finalité de la démarche est de s'assurer d'une appropriation effective des pratiques dans le temps et donc de l'amélioration de la productivité et de la qualité de la production.

Le renforcement des organisations paysannes afin qu'elles soient en mesure d'assurer les fonctions pour lesquelles elles ont été créées

La Guinée-Bissau, à l'instar des autres pays de la sous-région et sous l'impulsion d'organisations transnationales, connaît un important mouvement d'émergence de la société civile rurale. Ce fait s'est traduit avec la multiplication d'organisations non gouvernementales et l'importance grandissante des organisations des producteurs. Plusieurs organisations fédératives sont recensées en Guinée-Bissau entre en particulier (KAFO, AMAE, ROPPA, ANAG, etc.) revendiquant chacune d'entre elles plusieurs milliers d'adhérents.

Toutefois, en dehors des appuis extérieurs, l'épanouissement d'un tel mouvement trouve aujourd'hui ses limites en particulier par le manque quantitatif de ressources humaines compétentes parce que formées à l'exercice de leurs diverses fonctions. En effet le développement durable des OP requiert des producteurs capables de :

- ➔ exercer valablement les fonctions pour lesquelles ils ont été élus,
- ➔ contrôler les élus et les remplacer éventuellement selon les procédures prévues,
- ➔ contractualiser et contrôler les personnels salariés (cadres et techniciens) compétents et sachant travailler dans un tel contexte.



Il sera donc plus qu'important de former les producteurs et productrices pour un meilleur contrôle social de ces organisations et des élus en capacité à représenter et défendre les intérêts de la profession.

L'objectif est de promouvoir des institutions fortes et représentatives afin que les organisations de producteurs puissent jouer leur rôle en tant que partenaire au développement. L'appui aux organisations de producteurs concernera deux niveaux d'organisation : (i) les organisations de producteurs à la base, et (ii) les organisations fédératives. Au niveau des organisations de base, le renforcement des capacités permettra de promouvoir : des organisations de producteurs susceptibles d'être des vecteurs à travers lesquels les appuis fournis par les services et institutions d'appui pourront bénéficier au plus grand nombre d'exploitations familiales. Le renforcement des capacités des organisations fédératives qui regroupent les OP par filières ou par genre devra permettre de faire de celles-ci des institutions assurant des services à leurs membres, aussi bien au plan technique que dans la mise en réseau pour favoriser un accès plus large aux marchés, au financement, à l'information, à la formation spécialisée, etc.

Les métiers non agricoles

Vivre en milieu rural n'implique pas exclusivement d'être paysan comme voudrait y enfermer la plupart des études rurales. Même si l'activité agricole demeure prépondérante, il est aussi nécessaire de donner sa place à chaque activité menée avec une vision à la fois plus globale et plus précise du milieu rural de la Guinée Bissau, une vision systémique qui ne soit pas celle du seul système de production, ou encore du seul système agraire, mais celle du système d'activités. Il semble particulièrement opportun d'élargir le champ d'investigation classique de la FAR et d'en actualiser les contours en redéfinissant le cœur même de ce qui permet au système rural d'exister, de se produire et de se reproduire.

La Guinée Bissau est un pays riche de sa jeunesse qui peut être un élément moteur pour réussir les transitions économiques, sociales ou encore écologiques à l'œuvre dans le pays.

Les formations portant sur l'énergie solaire, la mécanique, l'hydraulique, la menuiserie, la confection permettront de soutenir l'accès des jeunes générations à des emplois décents, l'acquisition de compétences professionnelles, faciliteront la mobilité dans un monde du travail en profonde mutation contribueront à la lutte contre les disparités et les inégalités qui pèsent sur les jeunes en situation de vulnérabilité et plus particulièrement sur les jeunes femmes.

5.3. LES BESOINS QUANTITATIFS

Au vu de ce qui précède en besoins qualitatifs et de la structure démographique, le sous-secteur de la FAR de Guinée-Bissau a potentiellement d'importants besoins quantitatifs de formation. Il y a tout d'abord les producteurs, éleveurs, exploitants forestiers, transformateurs en activités, commerçants ensuite toutes les générations qui devront assurer la relève. Par ailleurs, on relève le secteur public, en l'occurrence le MADR, caractérisé par un personnel ayant comme caractéristique une pyramide inversée sans presque aucune femme pour les personnels techniques de décision, dont il convient d'assurer rapidement la relève. Il y a aussi le secteur privé (Fédérations d'Organisations de

Producteurs, ONG, entreprises comme les Ponteiros, le commerce, etc.), l'émergence ou la consolidation de métiers non agricoles représentant un débouché de plus en plus important pour les diplômés des formations agricoles et rurales et les métiers d'appoint traditionnellement exercés.

Les producteurs, exploitants en activités

Pour rappel, l'agriculture au sens large en Guinée-Bissau est le fait majoritairement des petits producteurs des villages « tabancas », estimés à l'ordre de 130 000 exploitants, qui constituent l'essentiel de la population rurale et réalisent 90% de la production, et d'environ 1200 grands producteurs appelés « ponteiros », occupant 27% des terres arables. Comme pour les autres, ces statistiques d'exploitants agricoles méritent d'être actualisées. Au vu du dispositif en place, il est possible de conclure que les producteurs ayant reçu une véritable formation professionnelle agricole de base si ce n'est pas de la vulgarisation de technologies à travers les ONG et les projets ne sont pas nombreux.

Le riz représente la principale céréale produite avec en moyenne 77% de la production céréalière totale en 2020 suivie du mil (9,3%), du sorgho (8%), et du maïs (5,6%) (statistiques agricoles). Faute d'un recensement agricole et d'études sur les principales filières il n'y a pas de données sur la répartition de ménages agricoles par filière ni par sexe. La division sexuelle du travail tel qu'exposée dans le tableau permet d'apprécier la participation des hommes et des femmes aux différentes activités.

Tout au moins sur la base des statistiques agricoles disponibles, il peut être estimé par filière pour les grandes cultures le nombre de ménages. L'hypothèse retenue qu'en partant de la production et des rendements moyens, les superficies cultivées calculées permettent d'estimer le nombre d'exploitations. Ces données peuvent être contestées dès lors qu'un producteur peut se retrouver sur deux à trois spéculations mais ils peuvent donner des tendances qui pourront être corrigées au fur et à mesure de la disponibilité d'informations plus fines.

Tableau 14 : Données estimatives de la répartition des exploitations par filière

Filières	Production en T (2020)	Superficies (ha)	Nombre d'exploitations
Riz	198 142	120 000	70 000
Maïs	14 470	9 700	9 000
Sorgho	20 680	17 200	9 000
Mil	23 917	30 000	15 000
Tubercules/racines	89 186	18 000	27 000
Arachide	115 588	115 000	50 000
Anacarde	250 000		70 000
Elevage			100 000

Pour autant, afin d'être compétitifs sur le marché commun de la CEDEAO à laquelle la Guinée-Bissau est membre, ils devront renforcer leurs capacités pour faire face aux difficultés qu'ils rencontrent en matière de fertilisation des sols, de maladies et parasites des cultures, d'épizootie, d'accès au marché, de défense des intérêts professionnels, etc.

Pour rappel, les activités maraîchères sont réalisées essentiellement par les femmes (97%). Le tableau 15 ci-dessous reprend le nombre de sites de productions maraichères et de groupements de femmes productrices qui s'élèvent à 698 avec en moyenne un nombre de productrices membres par groupement atteignant 50.

Tableau 15 : Répartition des groupements maraichers de femmes par site

Régions	Sites	Groupements de femmes
Bafata	120	180
Biombo	50	55
Bolania Bijogos	13	13
Cacheu	100	120
Gabu	91	95
Oio	118	130
Quinara	25	25
Secteur Autonome Bissau	43	45
Tombali	35	35
Total	595	698

En Guinée-Bissau, l'élevage, sous ses formes diverses, occupe 72 pour cent de la population rurale à travers de multiples fonctions (économiques, sociales, de capital de réserve et d'épargne, de force de travail et d'amélioration de la fertilité des sols). C'est une activité pratiquée par environ 80% des ménages (Recensement du 2009) soit près de 100 000 exploitations.

Les activités de transformation étroitement liée à la production rizicole, des fruits (anacarde) et légumes, occupent principalement les femmes et constituent l'un des principaux facteurs de création de groupements de femmes. Face aux nombreuses crises et changements socio-économiques, elles ont montré leur dynamisme, leur faculté d'adaptation, leur capacité d'innovation. Le nombre de femmes concernées n'a pas été déterminé jusqu'ici du fait de la faiblesse de données faute d'études sur les filières mais son impact socio-économique est important en termes de conservation et d'approvisionnement alimentaire, d'emplois et de sources de revenus au regard de la gamme variée de produits issus. Ici ce sont les femmes considérées comme les êtres de la transformation. Elles

prennent en charge toutes activités où la transformation est au cœur de l'acte. Dans une apparente désorganisation, elles transforment la matière première à leur disposition avec toute une stratégie derrière qui leur permet de pourvoir aux besoins personnels et à ceux de la famille.

Il faut aussi noter que les femmes sont pénalisées par la division du travail au sein du ménage agricole. En plus des tâches ménagères quotidiennes, elles doivent participer aux travaux d'exploitation des champs du ménage (notamment la production rizicole, la récolte de cajou, etc.).

La commercialisation des produits agricoles est aussi majoritairement réalisée par les femmes au niveau des marchés locaux et hebdomadaires et de la capitale. Elle représente un gros enjeu pour le développement socio-économique du pays. L'insuffisance et la mauvaise qualité des infrastructures sont un frein au développement des activités économiques et à l'écoulement des produits agricoles.

Les futurs exploitants


Tableau 16 : Quelques indicateurs démographiques, 2009-2024

	2009	2014	2020	2024
Population totale (milliers)	1 551	1 746	2 004	2 186
Tranche d'âge de 6 à 14 ans	23,0%	22,7%	22,3%	21,9%
Tranche d'âge de 6 à 17 ans	29,7%	29,2%	28,7%	28,3%

Source : INEC, RGPH 2009, Afristat, Nations Unies

Avec une population constituée de plus de 65 % de ruraux, la relève devrait être assurée par les jeunes générations de ruraux, avec l'avantage que les futurs chefs d'exploitation seront dans leur majorité alphabétisés. Il s'agira d'un processus de dévolution qui s'opérera entre les responsables des exploitations en place et ceux qui vont les remplacer. Il y aura aussi progressivement quelques installations de jeunes allochtones qui seront basées sur un capital d'exploitation (acquisition du foncier, d'un équipement et de cheptel).

Quantitativement, il est généralement estimé que le renouvellement total des chefs d'exploitation se fait sur un pas de temps d'une génération donc tous les 30 ans. On peut donc s'attendre à ce qu'environ chaque année plus de 4 000 exploitations sur les 130 000 vont changer leur responsable au terme d'un processus de dévolution. Actuellement, en dehors de la transmission de savoirs et savoir-faire par les parents et la communauté, et dans certains cas la vulgarisation de technologies par les projets et les ONG, il n'y a pas de dispositifs de formations professionnalisantes de base accessibles à ces futurs chefs d'exploitation (ou à ceux déjà en place). Alors pour répondre aux enjeux du futur avec des exploitants ayant les compétences nécessaires, il faudra obligatoirement préparer la formation



d'une génération entière en une trentaine d'années. Annuellement, tout au moins il faudra en former la moitié à savoir 2 000 exploitants.

Comme nous le verrons plus loin, sur 100 enfants seulement 77 entrent en première année de l'enseignement de base et à peine 58 rentreront en 7^{ème} classe.

Le système est très sélectif et par conséquent, la formation professionnelle de la nouvelle génération montante doit nécessairement se situer à un niveau post-primaire où peut se façonner une masse critique capable de faire progresser l'ensemble de la profession. La très grande majorité des futurs chefs d'exploitation aura, au mieux, un niveau voisin de ceux qui sortiront de la classe de sixième. Il faut bâtir l'avenir sur cette base.

Les animateurs, techniciens et cadres.

Il est proposé d'envisager les besoins en formation en utilisant les ratios⁶ inters-catégoriels qui doivent certes être relativisés (1 cadre ingénieur agronome pour 2 techniciens supérieurs, 8 techniciens moyens et 40 techniciens de base ou professionnels ou animateurs pour 1200 exploitants soit 30 exploitants par animateur ou professionnel).

Les besoins actuels en personnel d'appui du secteur agricole sont alors projetés sur la base des exploitations en place. Se basant sur les ratios inter-catégoriels ci-dessus les besoins estimés sont de :

- 130 000 exploitants (ou 500 000 producteurs en raison de 4 actifs par exploitation en moyenne).
- 4 000 animateurs
- 800 techniciens moyens
- 200 techniciens supérieurs
- 100 cadres supérieurs

⁶ Ces ratios ont été définis par R. ROWAT, expert conseil FAO de la division des ressources humaines, des institutions et de la réforme agraire, dans son étude « *Personnel qualifié et développement agricole et rural* » publiée en 1980 dans « *Etude FAO : Développement économique et social* » sous le numéro 10.

6. L'offre de formation

6.1. LE SYSTEME EDUCATIF EN GUINEE BISSAU

La structure actuelle du système éducatif découle de la réforme entrée en vigueur au cours de l'année scolaire 2010-2011. Cette réforme divise le système éducatif en 6 sous-secteurs, à savoir l'Enseignement Préscolaire, l'Enseignement de Base, l'enseignement secondaire, la Formation Technique et Professionnelle, l'Enseignement Supérieur et l'Alphabétisation.

L'éducation préscolaire est destinée aux enfants de 3 à 5 ans et est dispensée dans des jardins d'enfants ou des garderies qui sont pour la plupart gérés par la communauté, privés ou appartenant à des entités religieuses. Ce cycle d'enseignement n'est pas obligatoire.

L'enseignement de base s'adresse aux enfants de 6 à 14 ans. Il a une durée de neuf ans, ce qui correspond aux classes de la 1^{ère} à la 9^{ème} année. Il se compose de trois sous-cycles :

- **Enseignement de base 1 (EB1)** : il va de la 1^{ère} à la 4^{ème} année et concerne théoriquement les enfants de 6 à 9 ans, mais ils sont généralement plus âgés, surtout en milieu rural.
- **Enseignement de base 2 (EB2)** : il dure deux ans, de la 5^{ème} à la 6^{ème} année et concerne théoriquement les enfants de 10 à 11 ans.
- **Enseignement de base 3 (EB3)** : il va de la 7^{ème} à la 9^{ème} année et concerne théoriquement les enfants de 12 à 14 ans. Il correspond à ce que l'on appelle souvent le collège, ou le premier cycle de l'enseignement secondaire dans d'autres pays⁷.

Les cycles 1 et 2 de l'enseignement de base sont obligatoires et gratuits.

L'enseignement secondaire s'adresse aux jeunes de 15 à 17 ans. Il a une durée de trois ans et correspond aux classes de la 10^{ème} à la 12^{ème} année. L'enseignement secondaire est dispensé dans les lycées.

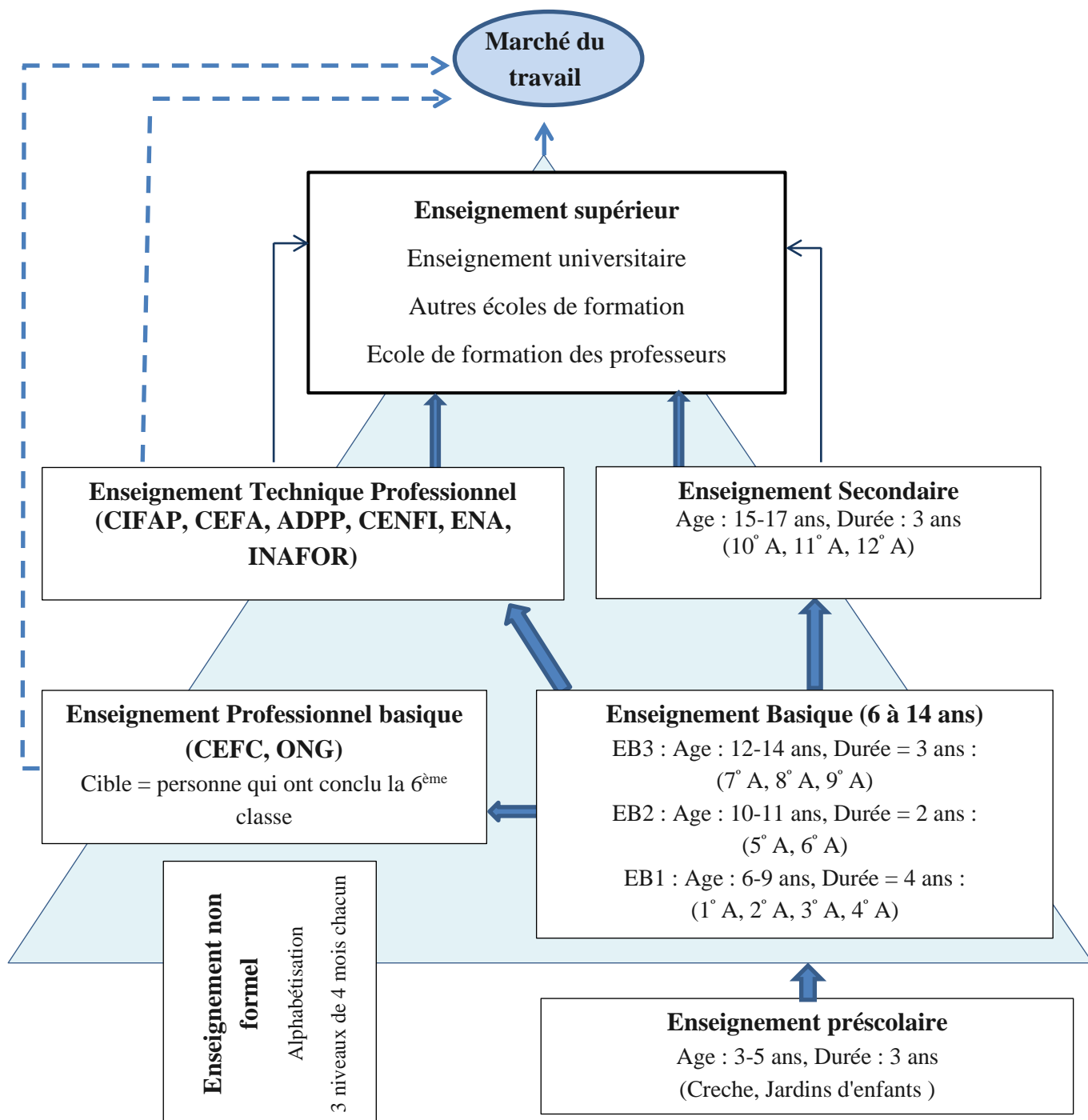
L'enseignement technique et professionnel, tous secteurs confondus, y compris l'agriculture et l'élevage, s'inscrit dans le système éducatif et est sous tutelle du ministère de l'Education Nationale. Il est régulé par l'Institut National de Formation (INAFOR), et comprend l'enseignement professionnel basique (3 ans après la 6^{ème} classe, donc à la place de l'EB3) et l'enseignement technique professionnel ou technique moyen (3 ans après la 9^{ème} classe, donc à la place de l'enseignement secondaire classique).

- L'enseignement technique basique (3 ans après la 6^{ème} classe) existe sur le papier mais n'est pas dispensée sous cette forme avec 3 ans d'étude. Elle est remplacée par les quelques formations courtes (1 à 6 mois) qui sont proposées aux jeunes et adultes, qui quittent l'école après la 6^{ème} classe.


⁷ En Guinée Bissau, ces trois années étaient d'ailleurs appelées « premier cycle du secondaire à » avant la dernière réforme.

- L'enseignement technique professionnel (après la 9^{ème} classe) est dispensée par une quinzaine de centres (cf. infra) mais seulement 3 ont un cursus agricole.

Figure 3 : Structure du système d'enseignement en Guinée-Bissau



Source : Traduction à partir du RELATÓRIO DA SITUAÇÃO DO SISTEMA EDUCATIVO, Aout 2015



Le système éducatif est encore très déficient. Les chiffres sont légèrement différents selon les sources mais les constats sont les mêmes.

En 2010, selon le Pôle UNESCO de Dakar, malgré l'évolution positive des taux bruts de scolarisation pour chaque niveau d'enseignement, les analyses montrent que seuls 62 % des enfants achèvent l'enseignement de base 2 en 2009-10. Les analyses montrent également que l'accès à l'enseignement de base (en première année) n'est pas forcément universel. En effet, un nombre important d'enfants plus jeunes ou plus âgés que l'âge normal entrent à l'école et on observe donc un phénomène multi-cohortes. Même s'il convient de rester prudent sur la déclaration des âges, les données administratives montrent que 54 % des élèves nouveaux entrants en 1ère année de l'enseignement de base en 2009-10 étaient âgés de 8 ans et plus. Cette même analyse montrait que la probabilité d'entrer à l'école était estimée à 76 %. Même s'il est probable que la proportion d'enfants qui accèdent à l'école ait augmenté depuis 2006, il n'est pas pour autant certain que tous les enfants entrent à l'école en Guinée-Bissau.

Par ailleurs, 55 % des enfants accèdent à l'enseignement basique 3 (en 7ème année) et seuls 22 % achèvent l'enseignement secondaire (qui s'arrêtait alors en 11ème année). Les dynamiques actuelles observées entre les classes ainsi que les abandons constatés d'une année sur l'autre sont particulièrement préoccupants. Les problèmes d'abandon en cours de cycle et de non-fréquentation scolaire sont à la fois des problèmes d'offre et de demande scolaires. Les analyses ont montré que plus de 20 % des enfants âgés entre 7 et 14 ans se trouvent à plus de 30 minutes de la première école alors même que la probabilité de ne pas aller à l'école augmente nettement avec le temps qui sépare la première école du domicile de l'enfant. Il y a donc un problème d'offre scolaire lié à un manque d'écoles dans certaines zones. De plus, même dans les zones où il y a des écoles, celles-ci ne présentent pas forcément de continuité éducative. En effet, 57 % des élèves scolarisés en 1ère année dans l'enseignement de base se trouvent dans des écoles qui n'assurent pas la continuité éducative jusqu'à la fin du cycle. De plus, 40 % des élèves scolarisés en 4ème année de l'enseignement de base ne peuvent pas continuer leur scolarité dans la même école l'année suivante car il n'y a pas de classe de 5ème année.

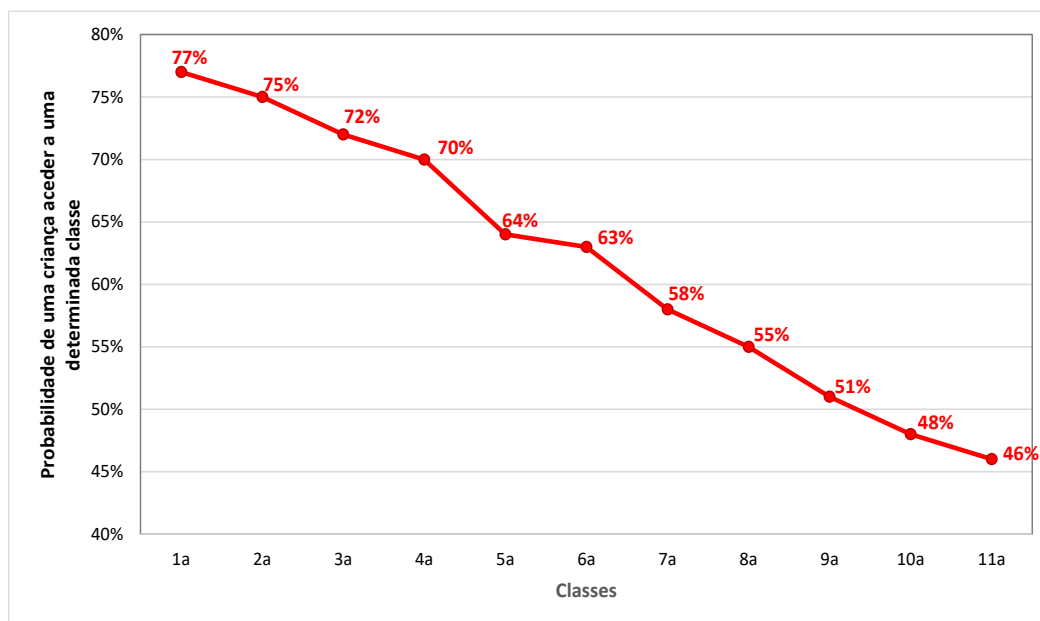
Une autre étude réalisée en 2015⁸ et qui a servi de base à l'élaboration du plan sectoriel de l'éducation 2017-2025⁹ donne des chiffres un peu meilleurs mais toujours préoccupants : ce document indique que 23% des enfants n'entrent pas à l'école. 77% d'une classe d'âge rentrent donc en 1ère et 63% concluent la 6ème classe (taux d'abandon de 18%). 58% des enfants d'une classe d'âge intègrent le 3ème cycle de l'enseignement basique (7ème classe) et 51% le termine.

⁸ Relatório da situação do sistema educativo (2015) Etude réalisée par le MEN avec l'appui de l'Institut International de Planification de l'Education (pôle de Dakar) et de l'UNICEF

⁹ Plano sectorial de educação 2017-2025 . Annexe 1

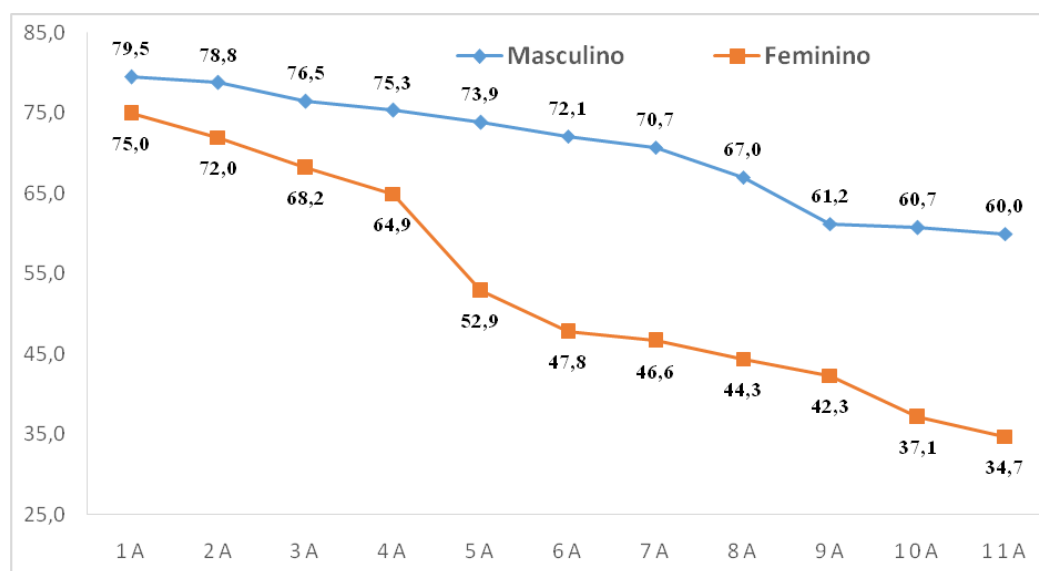
Selon cette étude, la probabilité pour un enfant d'entrer dans les différentes classes est montrée dans le graphique suivant :

Figure 4 : Profil scolaire probabiliste¹⁰



Cette moyenne cache une disparité liée au genre et la probabilité d'atteindre les différents niveaux scolaires est beaucoup plus faible pour les jeunes filles comme le montre le graphique suivant :

Figure 5 : Profil scolaire probabiliste selon le genre



¹⁰ Source : Relatório da situação do sistema educativo (2015) Etude réalisée par le MEN avec l'appui de l'Institut International de Planification de l'Education (pôle de Dakar) et de l'UNICEF. p 28

Une tranche d'âge compte aujourd'hui environ 60.000 enfants et si on se rapporte à ce nombre cela donne un nombre d'enfants scolarisés par classe suivant :

classe	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
% d'une tranche d'age scolarisée	77	75	72	70	64	63	58	55	51	48	46
nombre d'enfants scolarisés	46 200	45 000	43 200	42 000	38 400	37 800	34 800	33 000	30 600	28 800	27 600
abandons	1 200	1 800	1 200	3 600	600	3 000	1 800	2 400	1 800	1 200	

Cela veut dire que chaque année, environ 25.000 enfants de 13 à 15 ans quittent l'école ou n'y sont jamais allés.


6.2. LA POLITIQUE NATIONALE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE (ETFP), Y COMPRIS LA FAR¹¹.

En dehors des lois organiques et arrêtés définissant les différentes attributions ministérielles, en Guinée-Bissau le secteur de l'ETFP ne dispose pas d'une politique nationale ni d'un cadre législatif et réglementaire.

Cependant, plusieurs documents stratégiques concernant la lutte contre la pauvreté, la stabilité économique ou l'amélioration de la compétitivité du pays incluent le secteur de l'ETFP comme un élément fondamental de la stratégie de développement du pays. :

- ➔ *Le 2^{ème} document de stratégie nationale de réduction de la pauvreté (2011-2015), DENARP II, prolongé jusqu'en 2018, a établi comme priorité de promouvoir l'emploi, en particulier pour les jeunes dans le cadre d'un programme national de l'emploi et de la formation professionnelle et un plan d'action pluriannuel ciblé.*
- ➔ *Le Plan stratégique « Terra Ranka » de la Guinée-Bissau 2015-2025 a été adopté par le gouvernement en 2015. Il est structuré autour de cinq axes principaux, dont celui portant sur le « Développement Humain » qui vise à valoriser le potentiel de la population bissau-guinéenne. Il prévoit un schéma directeur de l'Education 2015-2025 qui permettra de décliner un plan opérationnel de réformes et d'investissements aligné à la stratégie 2025. Il prévoit notamment d'"adapter la formation technique et professionnelle et l'enseignement supérieur aux besoins de développement économique"*
- ➔ *La lettre de politique sectorielle de l'éducation (2010-2020) élaborée en 2010 par le ministère de l'Education Nationale présente les actions et mesures à développer dans le secteur éducatif. En ce qui concerne l'enseignement et la formation technique et professionnelle, la note définit les objectifs pour la politique sectorielle qui sera mise en œuvre, notamment :*
 - *i. Amélioration de la formation technique et professionnelle : renforcement des capacités de l'Institut de formation technique et professionnelle ; restructuration du*

¹¹ Eléments tiré du document de projet RESET financé par l'Union Européenne



système de pilotage autour d'un cadre de consultation ; des études permanentes de l'adéquation des formations-emploi.

- ii. *Améliorer la qualité de la formation* : la formation initiale et continue des formateurs, des programmes de formation appropriés ; des aides pédagogiques et de l'équipement ; la promotion de la formation liée au travail ; le renforcement du suivi et de l'évaluation et du contrôle de qualité ; des mécanismes d'insertion.
- iii. *Développement et diversification de l'offre* : l'augmentation de la capacité d'accueil des établissements ; prise en charge partielle des coûts de la formation professionnelle pour l'insertion d'un plus grand nombre d'étudiants ; la diversification des spécialités visant les secteurs prioritaires de l'économie ; le recrutement de formateurs.

→ *Le plan sectoriel de l'éducation en Guinée-Bissau (2016-2025)*, du ministère de l'Éducation Nationale (novembre 2015) propose une réforme du sous-secteur de l'ETFP. Le plan définit comme prioritaire le développement d'une formation adaptée aux besoins du développement économique inclusif du pays en termes d'enseignement professionnel et supérieur. Cette priorité devrait s'appuyer sur des investissements de construction, équipement et réhabilitation des établissements publics de formation, qui n'ont pas encore vu le jour. Un renforcement des capacités de l'Institut national de formation (INAFOR), responsable de l'ingénierie décisionnelle et de la promotion de la formation technique et professionnelle, est prévu, en même temps que la restructuration d'un dispositif de surveillance autour d'un cadre de consultation composé de représentants de toutes les structures chargées de la formation technique et professionnelle et des représentants des entrepreneurs.

Cependant, force est de constater que quasiment aucun de ces engagements n'est en cours de réalisation, faute de continuité de l'action politique dans ce secteur, et de moyens budgétaires alloués à ces fins. L'approche "par projet" qui domine largement dans le dispositif de coopération ne contribue d'ailleurs pas à assurer cette continuité de l'action publique.

6.3. LES ACTEURS IMPLIQUES DANS L'ETFP, Y COMPRIS LA FAR

❖ 6.3.1. Les acteurs publics¹²

Aux moins 5 ministères (dont les noms changent régulièrement) sont impliqués à des degrés divers dans la FAR.

Le **ministère de l'Éducation Nationale (MEN)**, est responsable de l'exécution de la politique nationale de l'éducation, y compris l'enseignement technique et professionnel.

¹² Beaucoup d'informations de ce chapitre proviennent du projet RESET financé par l'Union Européenne et exécuté par l'agence belge de développement, ENABEL.



Il inclut l' **Institut national de formation (INAFOR)** qui exerce deux types de fonctions :

a) une fonction de régulation, de planification, de contrôle et d'homologation des centres et des cours d'enseignement technique (avis et approbation de la création d'entités de formation technique et professionnelle, ainsi que des curricula) ;

b) une fonction de mise en œuvre des actions de formation technique et professionnelle aux travailleurs semi-qualifiés, qualifiés, spécialisés et moyennement qualifiés par des centres publics dans sa dépendance. Cette deuxième fonction est actuellement assurée uniquement par le Centre national de formation industrielle (CENFI), situé dans le secteur autonome de Bissau (SAB). L'INAFOR possède aussi le Centre de développement communautaire de Bedanda (région de Tombali), mais il est désactivé faute de moyens.

L'INAFOR n'a jamais été doté des ressources financières, techniques ou humaines nécessaires pour assurer les fonctions décrites. Elle ne reçoit aucun budget (juste les salaires), n'a pas de moyens de déplacement et ses modestes frais de fonctionnement sont assurés par la taxe qu'elle prélève sur tous les diplômés et certificat qu'elle homologue (3500 FCFA par certificat).

Le **ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique** a été créé très récemment, en 2022, en remplacement du secrétariat d'état du même nom qui faisait partie du MEN. Il a la tutelle de l'enseignement supérieur et notamment de l'Université Amilcar Cabral qui a ouvert une licence d'agronomie en 2017.

Le **ministère de la Fonction Publique, du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale** à un rôle important dans l'enseignement technique et la formation professionnelle en général mais pas dans le secteur agricole. Il abrite la **Direction générale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle**.

Deux centres de formation demeurent sous la tutelle de ce ministère, notamment le centre de formation professionnelle financé par le *Serviço Nacional de Aprendizagem Industrial (SENAI)* de l'État de São Paulo (Brésil). Il s'agit d'un important centre qui fournit une formation technique et professionnelle de durée moyenne (320 heures) en électricité, informatique, menuiserie, réfrigération, maçonnerie, boulangerie et couture. Depuis 2015, le ministère exerce également une tutelle sur l'Ecole nationale d'administration (ENA). En matière d'ETFP, les compétences respectives du ministère du travail et de celui de l'éducation ne sont pas bien définies.

Le **ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR)**, devrait théoriquement intervenir au travers de la Direction des services de vulgarisation et des services déconcentrés dans les régions (Direction régionale de l'agriculture) et les secteurs, mais ses capacités de réalisation d'activités de formation ou vulgarisation sont quasiment inexistantes. Les Directions régionales de l'agriculture ne disposent de quasiment aucun moyen humain et logistique. Certaines, comme celle de OIO que nous avons visitée, sont fermées et ne reprennent des activités que lorsque le ministère organise une distribution de semences. Les projets agricoles qui sont gérés par le MADR (financés par la BAD, FIDA ou BM) incluent souvent des actions de formations mais ces dernières sont en général sous-traitées à des ONG. Les cadres du MADR ou de l'INPA (Institut national de recherche agricole) sont parfois sollicités pour participer à des formations organisées par des ONG.

Le **ministère de la Pêche**, gère le Centre de formation des métiers de la pêche de Bolama, mais ce dernier est actuellement fermé.

❖ 6.3.2. Les acteurs privés

Les centres de formations

Dans le cadre du projet RESET (UE), ENABEL a réalisé en 2020 un diagnostic des centres de formation professionnelle qui a recensé 22 établissements, 17 privés (dont 3 qui ne fonctionnent plus) et 5 publics (dont 2 qui ne fonctionnent plus). Sur ces 22 centres, 14 sont localisés dans ou autour de la capitale Bissau. Parmi ces centres, seuls 3, tous privés, dispensent de façon permanente des formations dans le domaine agricole : CIFAP de Bula, CEFA de Buba, ADPP de Bissorã.

La plupart des centres situés en zone rurale dispensent des formations non agricoles mais utiles en milieu rural comme la menuiserie, la construction civile, l'électricité y compris énergie solaire, hydraulique rurale (entretiens des forages et des pompes).

Les ONG et organisations paysannes

La grande majorité des ONG interviennent en milieu rural et intègrent, à un moment ou un autre, des activités de formation/vulgarisation (extensão rural).


Les principales ONG internationales sont :

- Françaises : ESSOR, Universel, GRDR, Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières
- Italiennes : ENGIM, LVIA, Manitese
- Portugaises : Instituto Marques de Vale Flor
- Espagnoles : Bosque y comunidade
- Danoise : ADPP
- Suisse : Swiss Aid

Les principales ONG nationales, qui interviennent souvent en partenariat avec les ONG internationales, sont :

- AD - Ação para o desenvolvimento (agriculture, formation professionnelle, radio communautaires)
- Tiniguena (agriculture, pêche, environnement)
- Asas de Socorro (agriculture, aviculture)
- Kafo (agriculture, transformation agro-alimentaire, forêts communautaires)
- Coajoq (agriculture, mécanisation agricole)
- APRODEL

Parmi elles, 3 ONG (Coajoq, Kafo et Asas de Socorro), sont répertoriées comme centres de formation occasionnels.



Par ailleurs, il existe quatre organisations paysannes qui revendiquent chacune plusieurs milliers d'adhérents mais qui, dans la pratique sont très peu actives :

- ANAG (Associação nacional dos agricultores de Guiné)
- Membre du réseau ouest-africain ROPPA
- Fédération Kafo, qui dans les faits est devenu plutôt une ONG.
- AMAE (Confédération des Associations de Femmes à Activités économiques)

6.4. LA GOUVERNANCE ET LE FINANCEMENT DU SECTEUR DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, Y COMPRIS LA FAR

Comme vu plus haut, plusieurs ministères et de nombreuses organisations privées ont des implications plus ou moins fortes dans la formation professionnelle mais il n'existe pas de structure de coordination qui les rassemble.

Il est prévu la création d'une Agence Guinéenne de l'Emploi, et de la Formation Professionnelle qui associerait la Direction générale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (qui fait partie du ministère de la Fonction Publique, du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale) et l'INAFOR (qui dépend du ministère de l'Education Nationale), mais cette agence peine à voir le jour et il n'est pas prévu qu'elle intègre les acteurs privés qui ont pourtant un rôle essentiel en la matière.

Dans le domaine de la FAR, c'est pour l'instant l'INAFOR qui homologue les centres et les formations diplômantes ou certifiantes mais sans avoir de critères clairs car il n'existe ni registre des métiers et des compétences, ni référentiels de formation.

Dans la pratique, l'INAFOR vérifie que le centre de formation a un minimum d'infrastructures et de ressources humaines mais elle n'a pas les moyens d'aller sur place et ne semble pas très exigeante. Elle n'a pas non plus les moyens de vérifier la qualité des formations et des certificats qu'elle cosigne.


L'INAFOR n'a pas de lien avec le ministère de l'Agriculture et il n'existe aucune instance qui réunisse les ministères, les professionnels du secteur agricole, les centres privés de formation et les ONG pour réfléchir ensemble à une stratégie de FAR et coordonner les actions.

Le financement de la FAR est essentiellement privé.

Il n'existe plus qu'un centre de formation professionnelle public (le CENFI) mais il n'intervient pas dans le domaine agricole.

Les financements publics de la FAR se limitent au cours d'agronomie de l'Université Amilcar Cabral (UAC) et aux activités de renforcement des capacités organisées par les projets.

Ainsi, en dehors de l'UAC, la FAR en Guinée Bissau est totalement privée, financée d'une part par les étudiants eux-mêmes (surtout pour l'enseignement supérieur et l'enseignement technique de niveau moyen) et d'autre part, et dans une plus importante mesure, par les projets de coopération internationale (formation de base et formation continue des paysans).



Les frais de scolarité mensuel sont de 18.000 FCFA pour l'UAC, 15.000 FCFA pour l'ULB, 5.000 FCFA au CIFAP, et 25.000 FCFA à l'ADPP (mais souvent pris partiellement en charge par des projets de développement).

6.5. LES MODALITES ET LES NIVEAUX DE FAR

En Guinée Bissau comme dans les autres pays africains¹³, la modalité de formation agricole très largement dominante est, de fait, la formation informelle, la transmission de savoirs et de savoir-faire que les parents, et la communauté villageoise apportent aux jeunes futurs paysans. Il serait d'ailleurs intéressant de faire une étude détaillée, socio-anthropologique, sur la façon dont se réalise cette transmission de savoir et savoir-faire dans les différentes ethnies de Guinée Bissau.

Mais ce n'était pas l'objet de la présente étude et nous nous sommes limités à analyser les dispositifs de formation mis en place par des institutions publiques ou privées. Cependant ces dispositifs ne se limitent pas aux formations "en salles" mais peuvent inclure des formations pratiques sur le terrain, des échanges d'expérience et des formations de paysans à paysans.

Pour l'analyser, nous proposons de subdiviser la formation agricole et rurale en Guinée Bissau en 4 niveaux, tout en considérant que les limites entre ces niveaux ne sont pas toujours strictes et qu'il peut exister des dispositifs intermédiaires entre deux niveaux :

- La **formation de niveau supérieur**, technicien supérieur, licence, ingénieur, etc. ;
- La **formation technique diplômante de niveau moyen** qui correspond à un Bac technique en France. Les élèves rentrent après la 9^{ème} classe pour une formation de 3 ans, avec cependant des exceptions (cf. infra)
- La **formation professionnelle de niveau basique**. Il s'agit de formations courtes, de quelques jours à un an, dispensées au moins pour partie dans un centre de formation, associant généralement théorie et pratique. Elles sont destinées à des personnes (surtout des jeunes) qui ont terminé le 6^{ème} classe de l'enseignement primaire.
- La **formation continue ou vulgarisation (extensão agrícola)**, ou formation informelle, destinées aux agriculteurs et/ou éleveurs, en activité, hommes et femmes, de tous âges, sans prérequis de niveau scolaire. Ces formations sont dispensées par les ONG, au sein même des villages selon des modalités et avec des durées extrêmement variées. Nous incluons également dans cette catégorie la formation de leader-paysans, paysans-relais, ou auxiliaires qui sont censés relayer les formations/informations vers d'autres productrices et producteurs.

¹³ Cela n'est d'ailleurs pas limité aux pays africains

❖ 6.5.1. Les formations supérieures

Niveau licence ou ingénieur (4 ou 5 ans de formation supérieure)

Jusqu'à maintenant, tous les cadres supérieurs dans le domaine agricole et vétérinaire ont été formés à l'étranger. Les principaux pays d'accueil étaient jusqu'aux années 90 d'abord les pays du bloc socialiste : Cuba, Russie, Ukraine, Ouzbékistan, Tchécoslovaquie, Allemagne de l'Est.

Depuis les années 90 de nouveaux pays accueillent et forment les Bissau-Guinéens, qui bénéficient de bourses ou dont la famille finance les études : Brésil, Sénégal, Portugal, Maroc, Algérie, France. La Russie et Cuba continuent également d'accueillir des étudiants.

Il n'est pas possible d'avoir des données exactes et beaucoup d'étudiants ne reviennent pas au pays, mais la mission estime, à partir des entretiens réalisés, qu'au moins 10 ingénieurs agronomes, avec diverses spécialités, reviennent chaque année en Guinée Bissau.

Le ministère de l'Agriculture ne recrutant pas et offrant des salaires extrêmement bas (70 à 130 euros/mois), les jeunes agronomes recherchent surtout de l'emploi dans les ONG. Deux universités ont récemment ouvert un cursus d'agronomie :

- **L'Université Amilcar Cabral-UAC** (la seule université publique) a ouvert son cours d'agronomie en 2017. Le cursus n'est pas encore totalement défini. Les responsables évoquent 4 années d'étude pour obtenir le niveau licence, qui serait en Guinée-Bissau considéré comme équivalent au titre d'ingénieur agronome. Ils envisagent cependant également de faire 3 ans et demi puis 1 an de spécialisation en production animale ou végétale, mais le programme qu'ils ont fourni (cf. annexe 3) ne comporte que 6 semestres.

38 étudiants se sont inscrits en 2017 pour la première promotion. Estimant que leur niveau était bas, l'UAC leur a fait suivre d'abord une année préparatoire. Puis l'épidémie de COVID a obligé à interrompre la formation et ces étudiants sont actuellement en seconde année. Ils ne sont plus que 30 dont 6 filles. Ils devraient obtenir leur licence en 2024. Une seconde promotion de 80 étudiants (divisée en 2 groupes, un du matin et l'autre de l'après-midi) est entrée en 2020 et vient de commencer son 3^{ème} semestre. L'UAC compte terminer la formation de ces deux promotions (vers 2025) avant d'en accueillir une nouvelle.

L'Université ne dispose pas de terrain pour dispenser des cours pratiques et a établi un partenariat avec l'ONG Asas de Socorro qui prête un terrain d'une dizaine d'ares situé dans le quartier de Antula (à une dizaine de kilomètres de l'Université). Les étudiants de deuxième année y travaillent un jour par semaine. Ils ont préparé le terrain (avec l'appui financier du programme landa Guiné de l'UE) et mis en place des cultures maraichères. Il est prévu un stage de 3 mois en fin de cursus.

La dizaine d'étudiants que nous avons pu rencontrer disent tous vouloir, dans le futur, travailler à leur compte dans des exploitations agricoles ou chercher de l'emploi dans une ONG ou un projet de développement. Aucun n'envisage de travailler au ministère de l'Agriculture.

L'UAC devrait proposer une spécialisation en production animale mais il n'est pas prévu de formation de vétérinaire dans le pays.

→ **L'Université libre de Bissau-ULB.** Cette université totalement privée, créée par un ingénieur des mines togolais, a ouvert ses portes en 2020. Elle est située à Safim, à 40 minutes de Bissau et dispose de véhicules pour amener les étudiants de Bissau. Les frais de scolarité sont de 15.000 FCFA/mois (23 euros). Elle accueille 350 étudiants répartis dans 5 cours :

- Agronomie
- Administration
- Education Infantile
- Science de l'éducation
- Administration Maritime.

Elle dispose de 5 salles de classes construites récemment mais très précaires. Il est prévu un laboratoire mais il n'est pas équipé, et la bibliothèque possède à peine une dizaine de livres. Le cours d'agronomie doit durer 4 ans et les étudiants sortiront avec une licence. Le programme du cours figure en annexe 4. Six professeurs, tous formés à l'étranger, se répartissent les cours.

La première promotion compte 20 étudiants dont 5 filles (ils étaient 23 au départ) et est dans sa seconde année. Sur les 20 étudiants, 16 ont suivi auparavant la formation de technicien agricole dans le CEFA de Buba (cf. infra). La deuxième promotion compte 57 étudiants, dont 9 filles, répartis en deux groupes (un matin et un après midi). L'ULB a acheté un terrain d'environ ½ hectare pour dispenser des cours pratiques. La pratique occupe 6 heures par semaine. Il est prévu un stage de 3 mois en fin de cursus.

L'Université manque de moyens, notamment des équipements de laboratoire, des ressources documentaires, des équipements et engins agricoles.


Niveau technicien supérieur (2 ou 3 ans de formation supérieure)

Ce niveau de formation ne semble pas connu en Guinée-Bissau et il est souvent confondu avec le niveau licence. Aucune formation de ce niveau n'est prévue et il ne semble pas non plus que de jeunes Bissau-Guinéens aient suivi ce type de formation à l'étranger.

❖ 6.5.2. L'enseignement technique et professionnel de niveau moyen

Comme signalé plus haut, l'enseignement technique et professionnel de niveau moyen est normalement de 3 ans après la 9^{ème} classe. Cette formation de trois ans correspond donc aux 10, 11 et 12^{ème} classe mais, s'agissant d'une formation technique, elle ne donne pas automatiquement accès à l'enseignement supérieur. Cet enseignement n'est dispensé que par trois instituts privés, deux catholiques, et un associatif.

→ **Le CIFAP de Bula.** Le centre d'instruction et de formation artisanale et professionnelle est situé dans la ville de Bulla (région de Oio) à environ 40 km (mais plus d'une heure de voiture) de la capitale Bissau. Il existe également un CIFAP à Bissau mais il ne dispense pas de formation agricole. Ce centre, créé en 1984, dépend du diocèse de Bissau, et est géré par la congrégation italienne des "Peres Josefinos". Le directeur actuel du centre est le Père Gino. Le centre bénéficie de l'appui de l'ONG Italienne ENGIM, qui gère également plusieurs centres de formation en Italie. Le centre est situé dans un complexe éducatif qui comprend aussi un collège et un lycée. Il propose 3 formations de 3 ans : mécanique, menuiserie, agriculture.



Les élèves doivent avoir fini la 9^{ème} classe et obtiendront après 3 ans le diplôme de technicien professionnel. Le centre a globalement du mal à recruter et le nombre d'élèves est très limité : environ 6 par classe. Selon le père Gino, cela est lié au fait que les jeunes ne veulent pas faire trois ans d'études pour avoir un diplôme de technicien qui offre peu de débouché sur le marché du travail. Selon lui, la majorité des sortants se dirigent vers l'auto-emploi et ne voient pas l'intérêt de faire des études de trois ans pour cela. Face aux difficultés de recrutement, spécialement dans le cours de technicien agricole, avec l'appui et sur les conseils de l'ONG italienne ENGIM, le CIFAP a proposé d'associer des matières fondamentales à cette formation technique afin que les élèves obtiennent une double certification :

- Certificat de technicien professionnel en agriculture
- Certificat de conclusion de la 12^{ème} classe, ce qui leur permet de poursuivre leurs études dans le supérieur.

Cette stratégie de "double certification" a porté ses fruits et le nombre d'élèves dans le cours d'agriculture est remonté à 25 élèves par année contre 6 dans les autres cours. Le centre accueille environ 30% de jeunes filles dans le cours agricole et dispose de terrains pour faire des pratiques agricoles. Il n'y a aucune donnée sur le devenir des anciens élèves.

→ **Le CEFA** (Centre d'enseignement et de formation agricole) situé à Buba dans la région de Quinara, à 230 km (5h de voiture) de la capitale. Ce centre est appuyé par Caritas et est situé dans un complexe éducatif qui comprend aussi un collège et un lycée. Il y avait en 2021, 75 élèves dans cette formation (22 en 10^{ème} classe, 31 en 11^{ème} classe et 22 en 12^{ème} classe)

Comme le CIFAP de Bula, le CEFA propose une formation de 3 ans après la 9^{ème} classe avec une double certification permettant de poursuivre éventuellement des études supérieures. Il y a d'ailleurs un accord entre le CEFA et l'Université libre de Bissau (ULB) permettant aux élèves provenant du CEFA de bénéficier d'une réduction de 20% sur les frais de scolarité à l'ULB. 16 anciens élèves du CEFA étudient actuellement l'agronomie à l'ULB.

Nous n'avons pas pu visiter ce centre mais les informations recueillies indiquent que le corps enseignant est très limité dans le domaine agricole (il n'y aurait qu'un seul enseignant pour toute les matières agricoles) et que la formation au CEFA est plutôt une formation générale avec un peu d'agriculture. Le nombre important d'élèves poursuivant leurs études à l'ULB (16 sur 22) renforce cette impression.

→ **L'ADPP**, ou plus exactement l'école professionnelle de Bissorã (Escola vocacional de Bissorã) gérée par l'ADPP, est située à Bissorã dans la région de Oio, à 75 km (2h de voiture) de Bissau. Elle a été créée en 1997 par l'association danoise ADPP (Aide au développement par le peuple pour le peuple). Elle proposait à sa création trois cours de formation technique :

- Agriculture
- Construction civile
- Commerce et administration.

En 2010, l'ADPP a reçu des appuis de l'UE, la BAD et la Banque islamique pour agrandir le centre et ouvrir quatre nouveaux cours adaptés au monde rural :

- Energie solaire
- Electricité

- Canalisation et pompes manuelles
- Réparation de pompes, et petits réseaux d'eau.

Le centre dispose de terrain pour faire des pratiques agricoles, la formation comprend des stages et la pratique représenterait 70% du temps d'enseignement. Les promotions sont d'environ 15 élèves par classe dont 30% de filles. Les élèves rentrent après la 9^{ème} classe, tous ces cours ont une durée d'un an (48 semaines) avec des activités matin, après midi et parfois le soir car tous les élèves sont en internat. Sur la base de cette charge horaire plus forte (dans les autres centres les cours sont soit le matin soit l'après-midi), l'ADPP revendique que cette formation d'un an est équivalente à celle de 3 ans au CEFA ou CIFAP. L'ADPP délivre un certificat de technicien professionnel qui est validé par l'INAFOR.

La formation est plus pratique que dans les autres centres mais, en contrepartie, les matières fondamentales sont quasiment absentes, les élèves ne reçoivent pas de double certification et ne peuvent pas poursuivre leurs études dans le supérieur.

L'ADPP a récemment mis en place un cabinet d'appui à l'entrepreneuriat pour accompagner l'insertion professionnelle des élèves mais elle ne dispose pas encore de données sur le devenir des anciens élèves.

❖ 6.5.3. Les formations courtes ou enseignement technique et formation professionnelle de niveau basique

Il y a en théorie en Guinée Bissau un dispositif de formation technique basique de 3 ans après la 6^{ème} classe, mais il n'existe pas dans les faits. Il existe par contre un certain nombre de formations courtes, de 1 à 6 mois, destinées aux jeunes et aux adultes ayant en principe au moins conclu la 6^{ème} classe.


En milieu urbain, quelques jeunes peuvent bénéficier de formations courtes dans différents domaines (électricité, plomberie, menuiserie, couture, travail domestique, etc.) mais en milieu rural, cette offre est extrêmement réduite, totalement dépendante des projets de coopération internationale.

Il n'existe donc pas, en dehors de la formation dispensées par les parents et les communautés villageoises, de dispositif permanent de formation technique agricole pour les jeunes qui quittent l'école après la 6^{ème} classe et qui sont, rappelons-le, plus de 60% des enfants de Guinée-Bissau.

Il n'existe pas non plus de réglementation pour encadrer ces formations dont les modalités (niveau d'entrée, durée, contenus) sont décidées par chaque organisme de formation. Si le centre le demande, les certificats sont validés par l'INAFOR mais certains organismes ne le demandent pas.

En l'absence d'une réglementation dans ce domaine il est difficile de distinguer clairement ce qui correspond à une formation technique et professionnelle initiale et ce qui est plutôt de l'ordre de la formation continue des professionnels en activité. Nous avons fait le choix de présenter dans ce chapitre les formations d'au moins 3 mois qui ont lieu, au moins en partie, dans un centre de formation et nous présenterons dans le chapitre suivant les formations de moins de 3 mois ou qui ont lieu exclusivement sur le terrain.

ENABEL a recensé 13 centres qui proposaient en 2020 des formations courtes, pour la majorité de 3 à 6 mois. Dans le domaine agricole, seuls le CIFAP de Bula, l'ADPP, parfois la Coopérative agricole de



jeunes cadres (COAJQQ) de Cahungo et le centre de formation de Kafo à Djalicunda proposent ces formations mais elles ne sont pas systématiques et sont toujours réalisées à la demande ou avec l'appui d'un projet. Voici les dispositifs proposés par ces 4 structures :

- Dans le cadre du partenariat avec l'ONG ENGIM, le **CIFAP** propose parfois des formations de 3 mois en maraichage et apiculture.
- L'**école professionnelle de Bissorã (ADPP)** est fréquemment sollicitée par différents projets et y répond par la réalisation de formations "à la demande". C'est ainsi qu'en 2017, il y a eu une expérience de formation agricole en alternance (20 jours dans l'école et 10 jours dans la communauté). L'école de Bissorã a également proposé des formations courtes, de 3 à 6 mois, dans les domaines suivants :
 - Couture
 - Manutention des pompes
 - Mécanique
 - Entreprenariat agricole
 - Mécanisation agricole
 - Horticulture.

L'école a actuellement un partenariat avec le projet PACVEAR financé par la BAD pour faire un cours de 6 mois en entreprenariat agricole (agronegocio), qui est proposé comme spécialisation aux élèves qui ont suivi le cours d'un an de technicien agricole. Cela concerne 19 élèves.

L'ADPP est également l'une des organisations exécutrices du projet landa Horta, qui fait partie du grand projet landa Guiné de l'UE. Dans ce cadre, elle réalise des formations et accompagnement de groupes de femmes maraichères.

- La **cooperativa agro pecuaria de jovens quadros, (COAJQQ)** située à Cachongo a été créée en 1999 par un groupe de jeunes agronomes formés à Cuba. Cette coopérative n'est pas un véritable centre de formation mais elle organise parfois des formations de 3 à 6 mois en mécanisation agricole. Dans le cadre du projet RESEN (UE/ENABEL), elle a réalisé en 2021 la formation de 40 jeunes (30 filles et 10 garçons) en maraichage avec 3 mois de théorie et 3 mois de pratique dans des parcelles qui ont été remises à ces jeunes de façon définitive.
- La **fédération Kafo**, dispose d'un très beau centre de formation à Djalicunda, pouvant accueillir une cinquantaine d'apprenant en régime d'internat. En fonction des projets, elle organise des formations d'une semaine à 2 mois en maraichage, agroécologie, semences locales, et gestion de forêt communautaires.

Deux centres appartenant à l'INFAOR, le Centre de formation communautaire (CEFC) de Bedanda (région de Tombali) et le Centre de formation agricole (CEFAG) de Impada (région de Quinara) dispensaient également des formations courtes mais ils sont fermés depuis quelques années.

❖ 6.5.4. La formation continue des agriculteurs

Il s'agit ici des multiples actions de formations qui sont menées sur le terrain, avec des groupes d'agricultrices et d'agriculteurs, en générale sans prérequis d'âge ni de scolarité. Ces actions sont dans

leur très grande majorité réalisées par les différentes ONG nationales et internationales qui opèrent dans le pays.

Le ministère de l'Agriculture dispose, en théorie, d'un service de vulgarisation (extensão rural) avec des agents dans les différentes régions et secteurs pour le mettre en œuvre, mais dans les faits il est totalement inopérant. Les projets de développement conduits par le ministère de l'Agriculture réalisent des formations mais ils les sous-traitent généralement aux ONG.

Les organisations professionnelles agricoles ont, en théorie, un dispositif de moniteurs ou de référents dans chaque village qui pourrait jouer un rôle de formateur ou diffuseur de bonnes pratiques mais dans les faits ils sont inactifs.

Il n'existe pas de registre de ces formations. Elles ne sont pas certifiées par l'INAFOR ni par le ministère de l'Agriculture et chaque projet et ONG décide des objectifs et des modalités des formations. Les modalités et la durée sont très variées. La formation est le plus souvent très pratique mais il y a, dans certains cas, des apports théoriques. La formation peut se faire sur quelques jours d'affilée ou à raison d'un jour par mois pendant 2 ans.

Le nombre d'agricultrices et agriculteurs participant à ces formations est très variables en fonction des années, et quasiment impossible à connaître précisément mais s'il se chiffre probablement en milliers de producteurs. Ces activités représentent l'essentiel des actions de FAR qui sont menées dans le pays.

Nous présentons ici, à titre d'exemple et sans pouvoir être exhaustif, quelques actions de formations menées par des ONG dans les dernières années.

Tableau 17 : Exemples de formations continues menées par des ONG


ONG	Public, thèmes et modalités de formation	Nombre de producteurs et productrices par an
Mainteses/Asas de Socorro/IMVF	Formation en aviculture familiale : 2 semaines de théorie, 2 ans de suivi	96 (56 H ; 40 F)
landa Guine Galinha	Formation technique aviculture et vétérinaire (3 semaines de cours)	21 (11H ; 10 F)
ADPP landa guiné Horta	Formation pratique sur le terrain en maraichage (3 ans)	2153 (158 H, 1995 F)
ESSOR landa guiné Horta	Formation participative en maraichage et agro écologie / ½ journée toute les 3 semaines pendant 18 mois.	470 (19 H ; 451 F) en 2019-2021 836 (20H ; 816 F) en 2022-2023
LVIA / UNIVERS-SEL / AD landa Guiné Arrus	Formation à la pose d'ouvrages hydro agricoles collectifs (93 jours)	481 (481 H ; 0 F)
	Formation à la gestion de l'eau dans les rizières d'eau salée. (68 jours)	1429 (1429 H ; 0 F)
	Fabrication et utilisation de foyers améliorés (4 jours)	269 (24 H ; 145 F)

ONG	Public, thèmes et modalités de formation	Nombre de producteurs et productrices par an
UNIVERS-SEL projet DEDURAM 2017, 2018, 2019,2020,2021) Région de OIO	Formation-action à la pose d'ouvrage de gestion globale de l'eau (7 jours) et à la gestion de l'eau dans la parcelle (15 jours) Formation de producteurs-relais sur la saliculture solaire Formation en gestion associative Formation en comptabilité	Variable en fonction des années mais environ : 300 riziculteurs par an 15 producteurs-relais par an 40 100
Kafo	2019 : Pépiniériste (3 mois) Agent forestier communautaire (1 mois au centre, suivi 3 mois) Arboriculture et cajou (5 mois) Semences locales (3 semaines théorie, suivi 4 mois) Maraichage (5 mois) 2020 : Diversification des cultures (3 mois) Maladie du cajou (1 mois) 2021 : Semences locales (1 semaine au centre, suivi 3 mois) Maraichage et agroécologie	36 (31 H ; 5 F) 188 (66 H ; 122 F) 825 (566 H ; 259 F) 150 (25 H ; 125 F) 257 (17 H ; 240 F) 350 (165 H ; 185 F) 185 (170 H ; 15 F) 135 (20 H ; 115 F) 120 (0 H ; 120 F)
COAJOQ	2011 à 2018 : Transformation des fruits et légumes 2021 : Conducteur de tracteur	132 11
Agronomes et Vétérinaires sans Frontières	2022 : Formation en aviculture. 3 jours en salle par groupe de 30 et suivi sur le terrain Formation d'auxiliaire vétérinaire	Prévision : 1000 éleveurs Réalisation : 300 éleveurs Prévision :35 auxiliaires

6.6. ANALYSES ET PISTES DE TRAVAIL SUR LE DISPOSITIF DE FORMATION AGRICOLE ET RURALE EN GUINEE-BISSAU

❖ 6.6.1. Formations supérieures

Contrairement à ce que l'on aurait pu penser après les premiers contacts avec le ministère de l'Agriculture, le nombre d'ingénieurs agronomes présents dans le pays n'est pas négligeable et va augmenter fortement dans les prochaines années. On estime qu'au moins 10 agronomes formés à l'étranger reviennent chaque année au pays et, s'il n'y pas de désistements, les deux universités de Guinée-Bissau vont en former 50 en 2024 et 137 en 2025. Il n'y a donc pas de problèmes de quantité



d'ingénieurs formés mais, bien que la formation ne soit pas terminée, on peut craindre que la qualité ne soit pas optimale.

Il n'existe par contre pas de formation vétérinaire, mais 10 personnes seraient en train de suivre ce cursus au Brésil. Il n'y a pas et il n'est pas prévu de dispenser des formations de types techniciens supérieurs ou ingénieurs des travaux (Bac + 2 ou 3).

Les pistes de réflexion pour l'amélioration de la formation supérieure sont :

- Révision des curricula. L'enseignement est très segmenté par matière et il serait intéressant d'introduire des enseignements sur les systèmes de production, sur l'agriculture familiale et les méthodes de formation/vulgarisation participatives. La gestion d'entreprises agricoles, ainsi que la gestion et le suivi-évaluation de projets seraient également utiles. La question de la formation pratique devrait également être repensée. Les travaux pratiques sur des parcelles sont certes très utiles mais des confrontations avec la réalité de l'agriculture familiale en Guinée-Bissau (via des stages ou la participation à des actions d'extension rurale) serait également nécessaires ;
- Recyclage des enseignants ;
- Dotations en équipements de laboratoire (et formation des enseignants à leur utilisation) ;
- Dotations en équipements et matériel agricole pour les pratiques ;
- Renforcement des cellules d'aide à l'insertion professionnelle et au suivi du devenir des diplômés ;
- Bourses pour des études vétérinaires, à Dakar, au Brésil ou ailleurs.
- Réflexion sur la mise en place de formation de techniciens supérieurs, de type BAC +2.

❖ 6.6.2. Formations techniques de niveau moyen (10 à 12^{ème} classe)

Dans ce domaine également le problème est plus qualitatif que quantitatif. Les centres catholiques CIFAP et CEFA forment de 40 à 45 techniciens par an, avec une formation de 3 ans et une double certification qui leur permet de poursuivre dans le supérieur. Mais la qualité de la formation, notamment dans les matières techniques agricoles est faible. De son côté, l'ADPP forme une quinzaine de techniciens par an avec une formation d'un an, plus pratique mais sans matières fondamentales.

Il n'y a, au niveau de l'INAFOR, aucun référentiel pour ce métier de technicien moyen, ni référentiel métier ni référentiel de compétences, d'évaluation, ni aucune exigence claire sur cette formation. L'INAFOR devrait, avec l'aide d'ENABEL et du projet RESET, démarrer l'élaboration d'un cadre national de qualification, mais on ne sait pas à quel rythme ce chantier va avancer ni si le métier de technicien agricole sera pris en compte.

La qualité de ces formations est très insuffisante et la plupart des ONG déclarent rechercher mais avoir beaucoup de difficultés pour recruter des techniciens animateurs (extensionnistes) de qualité. Il y aurait donc un marché de l'emploi assez conséquent pour des personnes bien formées dans ce domaine.

Face à cette situation les principales pistes de travail seraient :

- Appui à l'INAFOR pour élaborer les différents référentiels qui caractérisent ce métier et la formation qui y conduit. Cela suppose notamment d'analyser les différentes options d'emploi

(animateur/vulgarisateur dans une ONG ou une structure publique, etc.) sans oublier l'auto-emploi dans une exploitation agricole ;

- Appui à l'INAFOR pour établir les critères de certification de la formation. Il faudra notamment décider si la formation peut se faire sur un an comme c'est le cas à l'ADPP ;
- Appui aux trois centres de formation existants pour qu'ils adaptent leur formation en fonction des attentes des employeurs potentiels (surtout ONG et éventuellement service de vulgarisation) ;
- Révision des curricula, introduction de cours sur l'extension rurale, l'animation de groupe, l'agroécologie, précisions sur les activités pratiques, etc. ;
- Recyclage et formation continue des formateurs. Appui à la participation de professionnels (du MADR, des ONG, etc.) comme vacataires dans les formations ;
- Dotations en équipements de laboratoire (et formation des enseignants à leur utilisation) ;
- Dotation en équipements et matériel agricole pour les pratiques ;
- Renforcement des cellules d'aide à l'insertion professionnelle et au suivi du devenir des diplômés.

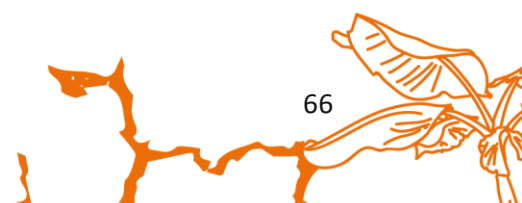
❖ 6.6.3. Formations techniques basiques (après la 6^{ème} classe)

Dans ce domaine, le problème est surtout quantitatif, mais il est également qualitatif. Dans les dernières années, seules trois institutions (école professionnelle de Bissorã, CIFAP de Bula, coopérative COAJQ) ont proposé des formations certifiantes de 3 à 6 mois pour des jeunes ayant conclu la 6^{ème} classe et le nombre d'élèves ne dépasse jamais 100 par an et varie plutôt entre 30 et 70 en fonction des années. Cela est insignifiant si l'on se réfère aux chiffres cités précédemment qui indiquent que chaque année, 3000 enfants quittent l'école après la 6^{ème} classe et surtout que 22 000 l'ont quitté avant ou n'y sont jamais allés. Nous avons également estimé plus haut que le simple renouvellement des chefs d'exploitations agricoles nécessiterait de former au moins 4000 jeunes par an.

A court terme, un renforcement technique et financier des centres de formations existants (ADPP, CIFAP, CEFA), y compris les centres de formations des ONG qui fonctionnent actuellement par intermittence (Kafo, Coajoq), et la réhabilitation de quelques centres fermés (comme le centre de formation communautaire de Bedenda) peut permettre d'augmenter à la fois la qualité et la quantité de ces formations.

Mais à moyen et long termes, la question de la formation technique de base et notamment de la formation agricole des futurs exploitants devrait faire l'objet d'une réflexion approfondie au sein du gouvernement. Une augmentation significative du nombre de jeunes qui accèdent à des formations de ce type nécessiterait de multiplier les structures de formation. Des dispositifs de formation en alternance comme les maisons familiales rurales pourraient être envisagés.

Si une politique ambitieuse de formation initiale basique devait être mise en place, il faudrait commencer par définir, région par région, le profil de sortie attendu de ces formations. Un travail d'ingénierie de formation devrait donc être mené, sous la houlette de l'INAFOR mais avec le concours des autres acteurs. Des référentiels métiers et des référentiels de formations devront être élaborés.



❖ 6.6.4. Formation continue des agricultrices et agriculteurs

Comme nous l'avons vu plus haut, les besoins sont très importants pour renforcer les compétences des 130.000 exploitants agricoles et leurs familles, soit plus de 500.000 personnes.

Beaucoup d'actions sont menées dans ce domaine, les actions de formation/vulgarisation mises en œuvre par les ONG réussissent à toucher plusieurs milliers de producteurs par an (2 à 5000 producteurs en fonction des années) mais elles sont mises en œuvre dans le cadre de projets, par nature éphémères, sur des financements internationaux. L'offre de formations est donc totalement irrégulière en fonction des années, des régions et des thématiques.

A court terme, on peut continuer à appuyer ces mécanismes en essayant d'améliorer les pratiques des ONG pour que ces actions ne se limitent pas à l'apprentissage de quelques gestes techniques mais qu'elles aient un réel effet de formation, c'est-à-dire d'acquisition de compétences pérennes et transférables à différentes situations de travail.

On pourrait ainsi encourager et privilégier les formations :

- Qui se déroulent sur des temps relativement longs (minimum un an plutôt que quelques semaines ou quelques mois) ;
- Qui n'hésitent pas à faire des apports théoriques conséquents, en alternant théorie et pratique ;
- Qui cherchent à développer chez les producteurs et productrices les capacités d'expérimentation et d'initiative plutôt que la répétition de gestes techniques enseignés par un technicien.

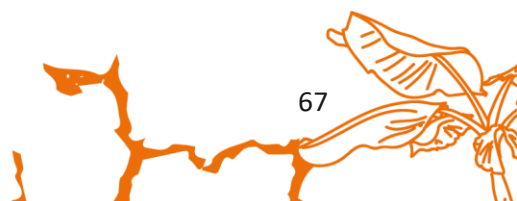
Mais à moyen et long terme, toute la politique du pays dans ce domaine devra être redéfinie. Le gouvernement, avec éventuellement l'appui des partenaires techniques et financiers, devra décider quelle politique il souhaite mettre en œuvre et sur quels acteurs (ONG, OP, services étatiques) il souhaite s'appuyer pour mener à bien cet énorme chantier de la formation des agricultrices et agriculteurs.


❖ 6.6.5. Les formations sur l'aval des filières.

Il y a eu par le passé quelques initiatives d'ONG pour organiser des formations courtes sur la transformation des fruits et légumes.

- De 2012 à 2015 la fédération Kafo a mis en œuvre un projet cofinancé par l'AFD et l'UE centré sur la transformation et la commercialisation des produits agricoles et forestiers. Des petites unités de transformation ont été mises en place dans 19 villages et 180 personnes (dont 110 femmes) ont été formé à la fabrication de jus, compte et sirop de fruits, fruits et légumes séchés, pâte d'arachide, farine de mil et manioc
- En 2008, puis de 2011 à 2018 l'ONG Coajoq a également formé une vingtaine des femmes par an à la transformation des fruits et légumes.

En dehors de ces formations ponctuelles et courtes, il n'y a aucune formation structurée en Guinée-Bissau sur l'aval des filières et notamment sur la transformation agroalimentaire et en particulier pour





la noix de cajou dont ce segment pourrait être source d'emploi pour les femmes et les jeunes, ni au niveau supérieur, ni au niveau technicien basique ou moyen.

Cela est d'autant plus regrettable que le pays est un gros producteur de noix de cajou dont la majeure partie est exportée brute alors qu'il serait beaucoup plus intéressant de la transformer sur place.

Les quelques entreprises qui travaillent dans ce secteur et notamment dans la transformation de la noix de cajou emploie des cadres formés à l'extérieur et des ouvriers qu'elles forment elles-mêmes.

Une stratégie de formation sur la transformation et la commercialisation des produits agricoles devrait être mise en place et considérer :

- Des formations de cadres qui peuvent se faire en partenariat avec des centres de formation à l'étranger ;
- Des formations de bases pour les producteurs et surtout les productrices, **car ce sont surtout les femmes qui sont impliquées dans les activités de transformation agroalimentaires.**

❖ 6.6.6. La prise en compte du genre dans la FAR

Bien que les femmes constituent la majeure partie de la force de travail en agriculture, leur participation dans les formations agricoles et rurales reste encore marginale à l'exception des formations en maraichage.


On constate que plus les formations sont longues et plus la proportion de femmes est faible. Ainsi, les femmes représentent à peine 20% des étudiants dans les deux facultés d'agronomie. Elles sont environ 25 % dans les centres de formations technique en 3 ans (CIFAP, CEFA) et 50 % pour la formation d'un an à l'ADPP.

La proportion de femmes augmente dans les formations courtes surtout si elles sont dispensées au sein même des villages. La proportion de femmes est cependant très dépendante de la thématique : elles sont minoritaires dans les formations sur la riziculture ou le cajou, représentent environ 50% dans les formations sur l'aviculture, sont majoritaires dans les formations sur la gestion des forêts communautaires, et elles sont 99% dans les formations sur le maraichage, y compris les semences maraichères locales.

L'amélioration de l'offre de formation devra nécessairement inclure une réflexion sur les mesures à appliquer pour faciliter et encourager la participation des femmes dans ces formations.

Pour les formations longues, en centres de formation, un des principaux freins à la participation des femmes est l'incompatibilité entre la charge domestique qui incombe aux jeunes filles et aux femmes et les modalités des formations (cela explique souvent leur absentéisme). Les questions de distance entre le lieu de résidence et celui de formation ainsi que la qualité et la sécurité des internats sont également des obstacles. Un travail de sensibilisation dans les villages est également nécessaire pour expliquer aux parents que l'accès aux études agricoles n'est pas réservé aux garçons.

Tous ces éléments devront être pris en compte lors de la réflexion sur une réforme de la FAR.



Pour les formations qui ont lieu au sein des villages, c'est aux organisateurs de ces formations de faciliter la participation des femmes et jeunes en adaptant les contenus et les modalités, notamment les horaires.

7. Le ministère de l'Agriculture et du Développement Rural-MADR

7.1. MISSIONS ET COMPETENCES DU MADR


Il est chargé de formuler, de proposer, de coordonner et d'exécuter les politiques gouvernementales pour le secteur agricole, y compris les secteurs de la forêt, de la faune et de l'élevage, ainsi que de définir, de coordonner et de superviser les politiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Ses principales missions sont, selon le document du gouvernement qui répartit les attributions et compétences des services :

1. Définir la politique de développement rural et la garantie de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en déterminant les conditions favorables à sa mise en œuvre ;
2. Coordonner, suivre et évaluer la mise en œuvre des politiques de développement et l'atteinte des objectifs fixés pour le secteur, tels que présentés dans le programme du Gouvernement ;
3. Promouvoir des stratégies et des mesures garantissant la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'ensemble de la population ;
4. Elaborer la réglementation foncière, phytosanitaire et vétérinaire, la certification zoo-sanitaire des semences, la gestion, l'aménagement et la protection des ressources agro-sylvo-pastorales et suivre leur application ;
5. Promouvoir les initiatives nationales de gestion des stocks de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
6. Promouvoir la création de mécanismes de communication, de sensibilisation et de suivi/évaluation de la situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
7. Fournir une assistance et une collaboration aux organismes publics et aux entreprises privées qui interviennent dans les secteurs qui relèvent de leur responsabilité ;
8. Créer les conditions visant à promouvoir les institutions rurales, en assurant l'amélioration de leur fonctionnement, en vue de sauvegarder la satisfaction des besoins de sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
9. Promouvoir et encourager la création d'institutions de crédit agricole ;
10. Evaluer les ressources humaines chargées du développement de l'agriculture, en leur garantissant une formation adéquate ;
11. Promouvoir la création d'une agence de mécanisation et d'aménagement hydro-agricole.

Ces missions se résument à celle de gestion et coordination du secteur. Le renforcement, en nombre et en compétences, des ressources humaines du MADR sera nécessaire pour :

- ➔ Renforcer son pouvoir d'initiative, ses responsabilités d'assurer une plus grande cohésion et unité d'orientation et d'action par une organisation basée sur les grandes fonctions et rompant avec l'approche filière ou sous-secteur ;

- 
- Lui donner les moyens d'assurer, au niveau central et régional, la collecte de l'information, l'analyse et la prévision concernant le développement agricole et pastoral. Ceci permettra au MADR de jouer un plus grand rôle en matière d'initiatives et de proposition de politiques et programmes de développement à tous les niveaux ;
 - Mieux assurer sa fonction de réglementation et de contrôle en vue de créer un environnement économique et commercial favorable au développement des productions agricoles et pastorales

7.2. STRUCTURE DU MADR

Le MADR compte, en plus du cabinet du ministre et le secrétariat général, **cinq (5) directions générales** et plusieurs directions et services, départements ou divisions :

1. **La Direction générale de l'agriculture** est dirigée par un directeur général et comprend les services suivants : i) Direction du Service de la Protection des Végétaux ; ii) Département du service de contrôle et de certification des semences ; iii) Direction du Service d'Appui à la Riziculture ; iv) Direction du Service de Vulgarisation Agricole ; v) Direction du Service d'Appui à la Production Agricole
2. **La Direction Générale de l'Elevage** est dirigée par un Directeur Général et comprend les Services suivants : i) Direction des Services de Santé Animale ; ii) Direction des Services de Contrôle Vétérinaire, d'Inspection et d'Hygiène Publique ; iii) Direction du Service d'Appui à la Production Animale ; iv) Direction du Service du Laboratoire Vétérinaire
3. **La Direction générale des forêts et de la faune** est dirigée par un directeur général et comprend les services suivants : i) Direction des Services Forestiers ; ii) Département du Service de la Faune ; iii) Service de l'inspection et du contentieux
4. **La Direction générale de l'ingénierie et du développement rural** est dirigée par un directeur général et comprend les services suivants : i) Direction des Services Sols et Cartographie ; ii) Département des services d'équipement et de machinerie ; iii) Direction des services de gestion hydro-agricole ;
5. **La Direction générale de la planification agricole** est dirigée par un Directeur Général et comprend les Services suivants : i) la Direction des Etudes, Services de Planification et de Suivi des Projets, Programmes et Politiques avec comme deux divisions que sont les Etudes et de la Planification des projets, les programmes et politiques de développement agricole ; ii) la Direction du suivi et de l'évaluation des projets, programmes et politiques de développement agricole avec deux divisions celles des études, de la planification, du suivi et de l'évaluation des politiques de développement agricole ; iii) la Direction des services des statistiques agricoles avec deux divisions que sont la Distribution des demandes de renseignements et la surveillance du marché et la division de l'informatique et du traitement des données.
6. **La Direction des Services Financiers et Immobiliers** est dirigée par un Directeur de Service et comprend les services suivants : i) Division des approvisionnements et de la gestion du patrimoine ; et ii) Division de l'administration financière.

7. **La Direction des Ressources humaines** dirigée par un Directeur de Service et comprend les services suivants i) de la gestion des ressources humaines et ii) de la Division de la formation et du perfectionnement.

Il comprend aussi les **Organismes déconcentrés, soit neuf Directions Régionales de l'Agriculture et des Forêts** du Secteur Autonome de Bissau ; des Régions de Biombo ; de Cacheu ; d'Oio ; de Bafatá ; de Gabu ; de Buba ; de Tombali ; de Bolama et Bijagós.

Les Directions Régionales comprennent les structures suivantes :

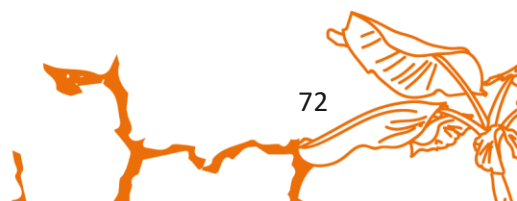
- Direction Administrative et Financière Régionale ;
- Office Régional de la Planification et des Statistiques Agraires ;
- Office Régional de Vulgarisation Agraire ;
- Direction Régionale de l'Agriculture ;
- Direction Régionale de l'Elevage ;
- Division Régionale des Forêts et de la Faune ;
- Office Régional d'Ingénierie et de Développement Rural ;
- Division de l'inspection et de la fiscalité
- Bureaux régionaux
- Secteurs ;
- Postes de contrôle

L'Institut National de la Recherche Agricole (INPA) est composé d'un Directeur Général et dispose des services suivants dirigés chacun par un cadre :

- Coordination scientifique ;
- Direction des Services Administratifs et Financiers ;
- Département des services de documentation et de publication ;
- Direction des Ressources Humaines et des Services de Formation ;
- 4 Directeurs de centres de recherche agronomique de Centre de recherche Contuboel ; Bissorã (Productions animales) ; sur les fruits et légumes de Quebo ; Caboxanque

7.3. RESSOURCES DU MADR

Le pays est confronté à des carences notables en termes de ressources et moyens dont disposent actuellement les différentes directions. Le personnel essaie néanmoins avec des moyens limités de réaliser assez correctement les missions. En termes d'effectifs, ceux-ci apparaissent insuffisants, nettement sous le seuil critique permettant une activité réelle et un service de qualité. La pyramide des âges est inversée et la plupart des cadres ont plus de 55 ans (33 sur 52 en place) ce qui ne manquera pas de poser de nouveaux problèmes dans un avenir proche par ce qu'il n'est pas défini à ce jour une



stratégie de formation de nouveaux cadres et techniciens, ni de véritable plan de formation continue, et celle-ci est essentiellement tributaire des appuis extérieurs.

Le faible niveau des salaires (Cadre Supérieur – 79 780 FCFA ou 120 euros, Cadre moyen – 64 967 FCFA ou 100 euros, Technicien de base – 45 433 FCFA ou 75 euros) est aussi un des facteurs explicatifs de l'érosion du personnel.

Quel que soit le niveau de formation, la nature des fonctions ou l'ancienneté, qui n'est pas prise en compte, le salaire n'assure pas aux agents un revenu suffisant et a fortiori une motivation réelle. La dotation budgétaire du ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, (voir tableau ci-dessous), très en deçà de la part relative du secteur de l'agriculture au PIB national (32 %), ne permet pas d'inscrire le fonctionnement normal des différentes directions du MADR dans la durée. Il en résulte, en plus des départs à la retraite, un départ massif des agents vers d'autres ministères aux conditions de travail plus favorables ou dans le monde des ONG et des privés.

Tableau 18 : Dépenses publiques dans le secteur agricole

Paramètres	2014	2015	2016	2017	2018
Budget public total (\$US)	206 653 448	255 555 172	287 589 655	298 791 379	366 086 207
Budget secteur agricole (\$US)	14 310 344	5 081 034	12 018 965	9 344 827	31 134 482
Part du budget du secteur agricole dans le budget total	6,92%	5,9%	4,18%	3,12%	8,50%

Source : Direction du budget (ministère des Finances Guinée-Bissau)

C'est ainsi que la fin des programmes et projets financés par des ressources externes coïncide avec la mise en sommeil des activités des directions. Les moyens matériels, quant à eux, et à tous les niveaux apparaissent des plus insuffisants et dépendent quasi exclusivement des financements et des aides octroyés par les partenaires du développement. Cette absence de moyens matériels rend inopérante les compétences techniques des agents.

Au moment de la rédaction de ce rapport, les effectifs fournis par la Direction des Ressources humaines fait état de personnel composé de cinquante-deux (52) cadres toutes catégories confondues (ingénieurs agronomes de différentes spécialités, médecins vétérinaires et zootechniciens, économistes et autres cadres assimilés), cent vingt-quatre (180) techniciens toutes catégories et de cent vingt-cinq (125) professionnels de base aux profils très différenciés allant de points focaux au niveau d'instruction très bas à au mieux du niveau de la sortie de l'enseignement de base. Le tableau ci-dessus reprend les personnels par catégorie et tranche d'âge.

Tableau 19 : Effectifs du personnel par catégorie et tranche d'âge

CADRES (personnel supérieur)							
Tranche d'âge	25-30	30-35	35-40	40-45	45-50	50-55	55-60
Effectifs	0	1	2	1	3	12	33
TECHNICIENS (personnel méso)							
Tranche d'âge	25-30	30-35	35-40	40-45	45-50	50-55	55-60
Effectifs	0	0	0	6	19	70	29
PROFESSIONNELS (formation de base ou pas de formation)							
Tranche d'âge	25-30	30-35	35-40	40-45	45-50	50-55	55-60
Effectifs	0	3	14	6	21	20	61


Source : Direction des Ressources Humaines MADR

L'analyse de ce tableau indique une situation critique qui laisse conclure que, si rien n'est fait dans cinq ans, le MADR ne comptera que 19 cadres dont un économiste et un traducteur et dans dix ans tout au plus 7 cadres. Ce constat pose à la fois la question de la relève de ce personnel et de la transmission de leur savoir-faire au personnel entrant.

Le personnel de l'Institut national de la recherche agricole (INPA) est assez illustratif de cette situation. En effet, il compte cinq (5) agronomes et chercheurs dont 4 vont aller à la retraite, 12 techniciens et 24 professionnels composés de professionnels de tous genres.

Pour concevoir un dispositif de formation de manière cohérente et équilibrée, il est proposé de l'envisager globalement, notamment en termes de ratios¹⁴ inters-catégoriels qui doivent certes être relativisés (1 cadre Ingénieur Agronome/Dr Vétérinaire pour 8 techniciens et 40 professionnels pour 1200 exploitants soit 30 exploitants par animateur ou professionnel). Les ratios inter-catégoriels du personnel en place font apparaître un nombre de professionnels de base à peu près égal à celui des techniciens et du double à celui des cadres. Pour un diplômé ingénieur agronome, vétérinaire ou zootechnicien, le dispositif est donc de deux (2) techniciens au lieu de huit (8) et aussi de deux (2) Professionnels (au lieu de 40).

¹⁴ Ces ratios ont été définis par R. ROWAT, expert conseil FAO de la division des ressources humaines, des institutions et de la réforme agraire, dans son étude « *Personnel qualifié et développement agricole et rural* » publiée en 1980 dans « *Etude FAO : Développement économique et social* » sous le numéro 10.



L'insuffisance d'agents qualifiés entraîne des difficultés dans l'appui aux producteurs. Si cet état de fait perdure, il ne sera guère possible espérer atteindre les objectifs en matière de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté.

8. Activités d'appui à la Guinée-Bissau pour l'année 2022

Le diagnostic laisse apparaître l'impérieuse nécessité de développer au plus vite des actions de formation pour le compte du MADR en s'appuyant sur des mécanismes qui pourraient être opérationnels dès l'an 2022. Plus tard, des actions de moyen terme pouvant contribuer à l'amélioration de la capacité du MADR à une gestion plus efficace pourront être entreprises et relèveront de trois types : adaptation au poste, développement de compétences nouvelles et évolution dans l'emploi.

Pour l'année 2022, trois actions sont ici proposées à l'issue de la mission de diagnostic et de celle de l'AFD qui a suivi.

Il s'agira de s'appuyer sur l'ESA-INPHB (Côte d'Ivoire) pour :

1. Former 20 à 30 jeunes bissau-guinéens à Yamoussoukro

La formation initiale des jeunes orientée aux métiers de Techniciens Agricoles sanctionnée par un Diplôme axée sur les métiers et la profession agricoles et liée aux compétences demandées par les utilisateurs. Cette formation au vu de la demande actuelle pourrait toucher plusieurs domaines notamment la production végétale, la production animale, l'agroécologie et la production biologique, la transformation des produits agricoles, la certification des produits, la gestion d'une exploitation agricole, la conduite des tracteurs et le développement des prestations de services dans ce sens, l'agriculture et les Technologies de l'Information et de la communication.


2. Appuyer la filière de formation initiale en agronomie à l'université Amilcar Cabral de Bissau

A ce niveau, une véritable approche d'ingénierie pédagogique devra être développée pour une appropriation par les personnels d'enseignement et de recherche de la démarche mais aussi pour déboucher sur une offre et des produits qui répondent aux attentes actuelles et futures de l'agriculture de Guinée Bissau. Plusieurs activités devront être conduites. La première tâche sera donc de procéder à une analyse des situations professionnelles et de leurs évolutions dans le contexte local et non plus seulement sur la base de contenus disciplinaires. Il faudra aussi tenir compte de la nécessité d'une articulation forte entre les politiques de développement agricole et rural en cours, et ce projet de formation à l'université, inclure un dispositif préparant à une insertion professionnelle. Les formateurs devront aussi être formés en vue :

- d'analyser la situation de l'agriculture, les formations agricoles, leurs évolutions, au regard des besoins en ressources humaines du secteur
- d'évaluer dans leurs compétences pour créer de nouvelles formations en fonction des besoins émergents des différents publics potentiels (producteurs et productrices, vulgarisateurs, formateurs, cadres de l'Etat...).

3. Renforcer les capacités du MADR

La faiblesse des ressources humaines est une des contraintes majeures relevées dans le secteur agricole de la Guinée Bissau. A cet effet, un programme de renforcement Institutionnel devra être développé notamment en les accompagnant à affiner le diagnostic organisationnel du ministère, qui



sera assorti d'un plan de formation. Le diagnostic organisationnel permettra de mettre en lumière et de détailler l'ensemble des problèmes de recrutement, de salaires, de compétences, d'adaptation aux postes et aux missions, etc. et de proposer un plan de réforme incluant un plan des formation. Le plan de formation du MADR constituera un atout important pour la gestion des carrières de ses fonctionnaires. En effet, la formation et les parcours d'apprentissage qui en découlent ont pour fonction majeure d'accompagner les changements collectifs et individuels. Leur définition claire et exhaustive constitue un temps fort de la conception du plan de formation, son fondement ; cette étape permet de clarifier, débattre et décider du périmètre de la demande de développement des compétences dans lequel le MADR pourra utilement s'engager. La conception du plan de formation pourra être alimentée par

- diverses réunions de travail centrées sur la collecte des données et sur les contenus prioritaires proposés par les directions ;
- des ateliers portant sur l'ingénierie de formation pour sensibiliser les principaux acteurs concernés ;
- un séminaire portant sur le plan de formation : enjeux et conception, centré sur les décideurs.

Ce travail devra aussi ressortir :

- un cadre clair d'amélioration des performances du MADR, assorti d'indicateurs objectivement vérifiables permettant le monitoring stratégique et une évaluation d'impact ;
- Une analyse des situations de travail ;
- Un référentiel emploi avec définition de fiches de poste (missions, activités, tâches) ;
- Un référentiel de compétences ;
- La mise en place de « référents formation » dans les directions pour l'opérationnalisation du plan de formation.

9. Conclusions

L'analyse de la situation de la FAR en Guinée Bissau montre que le pays souffre d'un déficit important de ressources humaines dans le secteur agricole et rural. Cette situation résulte de plusieurs facteurs, notamment :

- **La faible qualité de l'offre de formation et son isolement** : la contribution financière de l'Etat est quasi inexistante et celle des bailleurs de fonds se limite à des activités de renforcement de capacités dans les projets qu'ils financent. Il n'y a pas de centres publics de formation des producteurs et des techniciens, la seule offre publique se retrouve au niveau de l'université. Les formations offertes le sont par des organisations caritatives et des ONG. Cela se traduit par une offre sans articulation, aux contenus disparates et une faible capacité d'accueil par rapport à la demande potentielle.
- **Les problèmes de structuration du sous-secteur de la FAR** : la non prise en charge de la FAR dans les politiques publiques se traduit par l'inexistence d'instance de coordination, d'harmonisation des acteurs et l'irrégularité des activités de certification ou d'équivalence. Le secteur reste marqué aussi par une diversité de niveaux de qualité, durées de formation et niveaux de spécialisation. La FAR est en effet caractérisée par une implication d'un nombre d'acteurs diversifiés, en particulier du secteur associatif et privé majoritairement appuyés par la coopération internationale, qui octroie en grande partie une offre de formation généralement de courte durée et sans une vraie articulation avec le système de l'ETFP et avec les besoins du secteur. Cela constitue un obstacle au développement d'un sous-secteur de la FAR durablement efficace et centré sur la demande de la profession. Le MADR n'a aucune prise sur les activités de formation menées par les ONG et les OP. Il n'y a pas à ce jour une politique de FAR. La disponibilité de formateurs en nombre et en qualité reste insuffisante.
- **Une inadéquation entre la formation dispensée et les besoins du secteur** : les activités de FAR se caractérisent par des sessions de courte durée qui ne débouchent pas sur une certification permettant une employabilité des sortants des structures de formation. La conséquence est une faiblesse des effectifs dans le peu de structures de formation existantes, qui, de plus, ne fonctionnent pas à pleine capacité. Les formations du secteur agricole et rural qui a un potentiel d'emplois de près de 70% ne représentent qu'un faible pourcentage des inscrits de l'ETFP (estimation de 6%). En l'absence de régulation et de coordination concernant des curricula/référentiels de formation standardisés, qui devraient servir de référence et de base pour le développement des filières d'un même profil de sortie/niveau de qualification, chaque établissement développe son propre programme et ses standards de compétence, au détriment des demandes du marché de l'emploi. Un accompagnement du secteur pourrait notamment être déployé en priorité sur les filières riz et cajou concernant les segments de la transformation.

10. Recommandations

10.1. CONCERTATION, COORDINATION ET PILOTAGE DE LA FAR

Il sera nécessaire de constituer un **réseau de référents ou d'acteurs**, venant des différentes parties prenantes. Il sera une organisation qui associe et développe les capacités et les compétences dans le domaine de la FAR, permettra une implication effective et un lien entre des acteurs, certes hétérogènes, mais très directement impliqués dans la mise en œuvre de la FAR afin de créer un effet de levier et une meilleure maîtrise du sous-secteur de la FAR. Ces acteurs sont essentiels dans la mesure où ils contrôlent à la fois les ressources et les activités. Ils vont conjointement mettre en œuvre et contrôler les activités. Ce réseau de référents est une des conditions pour que les options de développement du capital humain dans le secteur agricole et rural reflètent au mieux l'intérêt collectif, et c'est aussi un gage d'efficacité de mise en œuvre des mesures. En effet, toute activité de portée publique va au-delà de la seule mise en œuvre d'actions par les pouvoirs publics mais aussi à orienter et coordonner le comportement des acteurs privés. La bonne compréhension des politiques publiques par les acteurs privés et associatifs est donc essentielle pour garantir leur réussite.

Il est donc proposé dans un premier temps de mettre en place un groupe de travail, associant le MADR, le ministère de la Pêche et le ministère de l'Éducation Nationale, avec la participation de tous les acteurs et un partage clair des rôles et responsabilités de chacune des parties prenantes pour donner plus de cohérence aux activités conduites aujourd'hui.

10.2. ELABORATION D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE FAR EN COHERENCE AVEC LES BESOINS QUALITATIFS ET QUANTITATIFS DU SECTEUR AGRICOLE

Le MADR devra initier l'**élaboration d'orientations stratégiques de la FAR argumentées** et négociées impliquant l'ensemble des parties prenantes, justifiant les domaines dans lesquels l'intervention publique est collectivement souhaitable et les modalités de cette intervention avec la définition d'un système d'accompagnement et d'indicateurs-clés. Cela pourrait permettre des compromis préservant au mieux les intérêts de chacun dans le sens de l'intérêt collectif et servir de base à une négociation de la Guinée Bissau avec les partenaires.

Un **capital humain bien développé** pourrait, devrait, permettre au secteur agricole de jouer un rôle catalyseur pour le développement durable du pays. Pour y arriver il est proposé :

- D'élaborer un catalogue national des métiers et compétences avec une attention particulière aux différents métiers de et autour de l'agriculture, en prenant bien en compte que la majorité de ces métiers sont dans le domaine de l'auto-emploi (producteurs agricoles, vendeurs d'intrants, transformateurs, conseillers, artisanat) ;
- Un appui à l'élaboration de programmes de formations en concertation avec les acteurs des différents maillons des filières ;
- Un appui à l'INAFOR pour établir les critères de certification des formations ;

- De redéfinir les filières de formation existantes et créer le lien entre les compétences développées et la profession, avec des cycles de formations adaptées aux compétences attendues ;
- De repenser les curricula/programmes de formation. L'élaboration de curricula ou référentiels de formation standardisés, par compétences, qui devraient servir de référence et de base pour le développement des filières d'un même profil de sortie/niveau de qualification, est désormais une nécessité.

10.3. AMELIORATION DES DISPOSITIFS DE FORMATIONS

L'offre de formation est actuellement déficiente en qualité à tous les niveaux et en quantité pour les formations de bases.

Certaines actions peuvent être entreprises à relativement court terme pour améliorer la qualité des formations existantes mais, pour le long terme, une volonté politique forte sera nécessaire afin de conduire une réforme globale et profonde de la FAR, notamment pour les formations de base (formation continue des agricultrices et agriculteurs et formation initiale des jeunes déscolarisés ou ayant juste conclu la 6^{ème} classe). A cet effet nous proposons :

A court terme :

- **Améliorer la qualité des formations diplômantes existantes au niveau technique (technicien moyen niveau Bac) et supérieur (licence en agronomie).**
 - Révision des curricula ;
 - Recyclage des enseignants ;
 - Dotations en équipements de laboratoire (et formation des enseignants à leur utilisation) ;
 - Dotation en équipements et matériel agricole pour les pratiques ;
 - Renforcement des cellules d'aide à l'insertion professionnelle et au suivi du devenir des diplômés ;
 - Dotations en programmes et matériel didactique à jour, en équipements rénovés, en connexions internet à forte capacité et en salles de classes numériques permettant la formation et l'adéquation des compétences à distance. Cela s'avère important surtout pour la formation des formateurs, qui auront l'opportunité de recevoir des appuis techniques et pédagogiques permanents nécessaires à la mise en application des nouveaux curricula et d'une approche par compétences.
- **Augmenter la quantité et améliorer la qualité des formations basiques en agriculture**
 - Renforcement technique et financier des centres de formations existants (ADPP, CIFAP, CEFA), et des centres de formations qui fonctionnent actuellement par intermittence (Kafo, Coajoq, école agricole de Nhacra teda).
 - Réhabilitation de quelques centres publics fermés, comme le centre de formation communautaire de Bedenda.

A moyen et long terme.

- Réfléchir à la mise en place de formations de techniciens supérieurs, type BAC +2.
- Mettre en place des formations sur l'aval des filières et notamment la transformation des produits comme la noix de cajou
- Repenser totalement les modalités de la formation technique de base et notamment de la formation agricole des futurs exploitants. Une augmentation significative du nombre de jeunes qui accèdent à des formations de ce type nécessiterait de multiplier les structures de formations. Des dispositifs de formation en alternance comme les maisons familiales rurales pourraient être envisagés.

La prise en compte des femmes dans les dispositifs :


Les femmes représentent 56% de la population et sont une force active majoritaire dans le maraîchage, la transformation et la commercialisation. Dans toutes les autres filières agricoles, elles s'occupent de l'entretien des cultures et participent à la récolte. Dans l'élevage, elles sont souvent propriétaires des espèces à cycle court (ovins, caprins, porcs et volailles). Une attention toute particulière devra leur être accordée dans les dispositifs futurs pour que leurs spécificités soient clairement reflétées dans les contenus des formations mais aussi les modalités de formation et la composition des publics. Les activités de transformation et de commercialisation sur le riz et le cajou sont les principaux facteurs de création de groupements féminins. Alors, une stratégie de formation sur la transformation et la commercialisation des produits agricoles devrait être mise en place.

10.4. RENFORCEMENT DU MADR

Les missions du MADR ont été définies par le Gouvernement dans le texte répartissant les attributions et compétences des différents départements ministériels. Elles consistent à concevoir, exécuter, suivre et évaluer les politiques du Gouvernement en matière de développement du secteur agricole et rural.

Les activités qui en découlent sont nombreuses, complexes, avec des enjeux économiques majeurs pour la Guinée-Bissau. Ainsi, les fonctions de programmation, coopération, statistique et de suivi-évaluation confèrent à leurs Directions respectives un rôle moteur dans la mise en œuvre des politiques nationales. Pour les exercer avec un certain niveau de performance, ces Directions sont confrontées à un triple défi :

- L'amélioration de l'organisation et du fonctionnement de la collecte, du traitement et de l'exploitation des données statistiques venant des différentes régions par un renforcement des compétences des différents acteurs du dispositif, avec une approche systémique qui priorise l'exhaustivité et la qualité des données recueillies.
- La traçabilité des données, la capitalisation et l'archivage constituent un deuxième niveau de performance à relever. La formation a un rôle essentiel à jouer, notamment en termes de communication interne et de développement des capacités individuelles à communiquer. La question du partage optimum des savoirs, connaissances et information est au cœur des progrès souhaités.



→ L'application effective des normes et de la réglementation en vigueur représente un troisième défi important à relever pour le MADR. Un travail accru de vulgarisation et de contrôle peut reposer, dans un premier temps et faute d'effectifs suffisants, sur un travail de conscientisation, réflexion collective, de communication sociale et de responsabilisation des acteurs professionnels, associatifs et administratifs de terrain.

Pour élever ces trois niveaux de performance globale par le biais de la formation, il est indispensable que régulièrement, au plus proche de la réalité, les acteurs des différentes directions analysent leurs activités professionnelles pour identifier les solutions qui relèvent de la formation et du micro-management. Il sera important de définir plus précisément les changements globaux que poursuit le MADR : vision partagée, axes de progrès interne, définition des résultats à atteindre, indicateurs de performance (activités, résultats). La formation est un des leviers pour accompagner le changement, notamment en termes de performance.

Chaque direction a eu à lister l'ensemble du personnel concerné, ses caractéristiques et les besoins en formation. Des propositions de formations à court termes ont été faites plus haut (cf. chapitre 8).

Il serait souhaitable d'approfondir cette démarche en s'orientant vers une approche par compétences avec une auto-évaluation des compétences. Les thématiques les plus souvent citées sont : la Bureautique, les Statistiques, les Outils de collecte Suivi-évaluation, la Communication, la Budgétisation, la Télédétection et SIG, la Coopération, la Planification et la Programmation, l'Analyse socio-économique, les Systèmes d'information, le traitement et analyse de données, le Français, la Gestion du Cycle de projet, le Management, le Plaidoyer.

Au préalable, le développement des performances des Directions suppose de pourvoir les postes vacants, pour notamment, augmenter la disponibilité à apprendre pour le personnel déjà en poste. Les axes de performance identifiés par les différents acteurs portent sur le cœur des missions fixées pour ces Directions. Le faible niveau des salaires (Cadre Supérieur – 79 780 FCFA ou 120 euros, Cadre moyen – 64 967 FCFA ou 100 euros, Technicien de base – 45 433 FCFA ou 75 euros) est l'un des facteurs explicatifs de l'érosion du personnel. Il faudra ainsi en plus de la formation réfléchir à une véritable politique de fidélisation des postes.

Globalement, les effectifs sont insuffisants avec un personnel vieillissant pour assurer les missions et la pluralité des tâches à accomplir est compensée par une forte entraide entre les différents postes, quelles que soient leurs prérogatives.

Pour fonder le Plan de formation sur un état des lieux plus complet, avec des fiches de postes permettant de concevoir des référentiels de compétences et de formation, une étude RH actualisée, à caractère formatif et participatif sera nécessaire.



11. Annexes

1. Liste des personnes rencontrées
2. Liste des documents consultés
3. Programme du cours d'agronomie de l'université Amilcar Cabral
4. Programme du cours d'agronomie de l'Université Libre de Bissau
5. Programme du cours de technicien agricole du CIFAP de Bula.
6. Note de cadrage
7. Carte de Guinée Bissau

11.1. ANNEXE 1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Organisme	Nom	Fonction	Contact
Ministère de l'Enseignement Supérieur	Timoteo Saba Mbunde	Ministre	+245 95 67 00 984
Ministère de l'Agriculture et du Développement rural (MADR)	Kaoussou Diombera	Conseiller du Ministre	kadiombera@gmail.com +245 955804851
MADR	Braïma Mané	Directeur projet PAIFJ	braïma_mane@yahoo.fr +245 95 530 69 72
MADR	Marcelino Vaz	Directeur Général de l'agriculture	engvazmarcelino@gmail.com +245 95 571 14 39
MADR	Aliune Ndoïe	Responsable des achats PAIFJ	aliounelakhrl@gmail.com +245 95 681 9612
MADR	Acacio Mendonca	DRH	acapinne2@hotmail.com +245 95 586 0110
MADR	Isuf Indjai	Direction générale du génie rural	isufindja@gmail.com +245 95 527 47 21
MADR	Raul Sanka	Direction de la vulgarisation	r.sanka@hotmail.com +245 95 520 02 26
MADR	Dr Bernado CASSAMA	Directeur Général Elevage	bernado.cassama@gmail.com +245 590 59 99
Ministère du commerce	Sirem DJANTE	Chef de Division	+245 95 67 00 984
INPA	João Aruth	Directeur	joaruth56@yahoo.com +245 95 599 82 59
INPA	Queritano Alves	Chercheur	+245 95 589 85 95

Organisme	Nom	Fonction	Contact
UE	Ivo Sule Balde	chargé de programme	ivo-sule.BALDE@eeas.europa.eu +245 96 928 34 22
UE	Ana Sofia Santa Rita viera Silva	chargée de programme	ana-sofia.SANTA-RITA-VIERA-SILVA@eeas.europa.eu +245 96 673 42 43
Ambassade du Brésil	Ticiana Souza Santos	Directrice du centre culturel	ticiana.santos@itamaraty.gov.br +245 95 522 46 90
FAO	Mario Tedo	Chargé des opérations	Mario.Tedo@fao.org +245 95 613 54 57
Banque Mondiale	Anne Lucie Lefevre	Représentante résidente	alefevre@worldbank.org °245 95 680 00 16
ENABEL	Agnes Ammeux	Responsable projet RESET	agnes.ammeux@enabel.be + 245 95 617 29 85
ENABEL	Benoit Walou	Expert formation professionnelle	benoit.walou@enabel.be +245 95 664 78 64
INAFOR	Alberto Gomes	Directeur	catchicofrancisco@gmail.com +245 5507356
Université libre de Bissau	Adiario	Directeur	+245 966404444
Université Amilcar Cabral	Raul Fernandes	Vice-recteur	
Université Amilcar Cabral	Delfim Domingos Da Costa	Coordinateur du cours d'Agronomie	delduda1991@gmail.com +245 956 140 178
SWISS AID	Cherno Talato Jalo	Chargé de programme Point focal agroécologie	c.talatadjalo@swissaidgb.org +245 96 668 00 43 / 95 529 98 41

Organisme	Nom	Fonction	Contact
ESSOR	Nadir Farias	Représentante pays	essor.bissau@gmail.com +245 95 597 58 97
ESSOR	N'Cak Morgado	coordinateur formation	essoreducacaogb@gmail.com
ESSOR	Marie Faisandier	Responsable agriculture	essoragri.bissau@gmail.com +245 95 606 75 93
ENGIM	Rita Aguiar	Représentante pays	+245 955844559
UNIVERSEL	Sylvain Le Roux	Responsable suivi évaluation	progb.rse@universsel.org (+245) 96 689 65 27
AVSF	Arthur Collin	Représentant pays	collin.arthur39@gmail.com
AVSF	Elodie		
Asas de Socorro	Alfredo Ca	Secrétaire exécutif	asasdesocorro@yahoo.com.br +245 966817771
Asas de Socorro	Bengo Embalo	Responsable formation agricoles	
Asas de Socorro	Wilson Ca	responsable horticulture	
A D Accção para o desenvolvimento	Tomane Camara	Directeur exécutif	ad.gbissau@gmail.com +245 660 24 48
ADPP Bissorã	Djoncon Camara	Directeur	djoncamara@gmail.com
ADPP Bissorã	Jaziel Cade	Administrateur	jazielquade07@gmail.com
ADPP Bissau	Euclide Gomes	Responsable des partenariats	euclides.gomes@adpp-gb.org +245 95 544 2184

Organisme	Nom	Fonction	Contact
Direction Régionale de l'agriculture OIO	Seni So	Directeur régional	
COAJQ	Leandro Pinto Junior	Directeur	coajq_2000@hotmail.com +245 9558961 64
CIFAP Bula	Padre Gino	Directeur	
Fédération KAFO	Sambu Seck	Secrétaire exécutif	fdkafo@yahoo.fr + 245 95-533-30-63
Fédération KAFO	Belomi Camara	Directeur du centre de Djalicunda	
Cadre national de concertation des organisations paysannes et producteurs agricoles (QNCOCPA/ROPPA Braima Biai)	Braima Biai	Coordonnateur technique	Braimabiai12@gmail.com
Association Nationale des Agriculteurs de Guinée-Bissau (ANAG)	Président de ANAG	Jaime Boles Gomes	anaguinebissau@gmail.com

11.2. ANNEXE 2 : LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTES

(Disponibles sur demande auprès des consultants)

- PNIA deuxième génération
- Rapport final Priorités Résilience Pays de la Guinée-Bissau – PRP/AGIR ALLIANCE GLOBALE POUR LA RESILIENCE – AGIR SAHEL ET AFRIQUE DE L’OUEST 2017
- ILOSTAT Database 2019
- Estado e estrutura da população. Guinée-Bissau, 2011
- Rapport final Evaluation de la pauvreté en Guinée Bissau 2016 Momar Ballé SYLLA Statisticien-économiste, ANSD (Sénégal) Consultant de la Banque mondiale
- INEC, RGPH 2009, Afristat, Nations Unies
- Banque Mondiale Juin 2019, Guinea Bissau: Unlocking diversification to unleash agriculture growth
- FIDA, L’AVENIR DE L’AGRICULTURE EN GUINÉE BISSAU : 2030-2063 Nov 2020
- MADR, 2002, Lettre de Politique de Développement Agricole
- OIE, 2012 Evaluation des Services Vétérinaires de Guinée - Bissau à l’aide de l’outil PVS de l’OIE
- République de Guinée Bissau, GUINEE BISSAU 2025 PLAN STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL 2015-2020 « Terra Ranka » DOCUMENT II : RAPPORT FINAL
- MADR révisé 2008, PROGRAMME NATIONAL DE SECURITE ALIMENTAIRE (PNSA) DE GUINÉE-BISSAU
- FAO, REVUE DES FILIÈRES BETAAIL/VIANDE & LAIT ET DES POLITIQUES QUI LES INFLUENCENT EN GUINÉE BISSAU 2016
- Relatorio do RESEN (2015)
- Plan sectoriel de l’éducation 2017-2025
- Projet Relance de l’enseignement et la formation professionnelle et technique pour l’emploi (RESET)
- Rapport de diagnostic des Centres de Formation Technique et Professionnelle en Guinée-Bissau. ENABEL

11.3. ANNEXE 3 : PROGRAMME DU COURS D'AGRONOMIE DE L'UNIVERSITE AMILCAR CABRAL

DESCRIÇÃO DE PROJECTO DO PROGRAMA.

Descrição de linhas diretrizes.

O programa de licenciatura escolhido no sector agropecuário, visa formar Técnicos com capacidades de planificar e gerir a produção, controlo de inimigos das culturas. O curso será administrado no período de quatro anos. Com efeito, oferece conjunto de disciplinas importantes para o aluno, concentrados em blocos de disciplinas obrigatórias que se lecionam nos dois anos iniciais, e opcionais no último ano de formação que, integram o estudante num domínio específico: Agricultura, Proteção Vegetal ou Pecuária. As conferências, trabalhos dirigidos, estágios, campos de ensaio, trabalhos individuais e em grupos, terão um papel de mérito na consolidação dos conhecimentos.

Objetivos gerais:

O programa propõe:

- 1) Proporcionar aos estudantes, uma formação agronómica simultaneamente aprofundada e abrangente, a fim de poderem adaptar e agir em diferentes meios com responsabilidade e profissionalismo;
- 2) Preparar técnicos superiores e empresários aptos a desempenharem funções numa vasta gama de sectores da área da produção agropecuária entre outros;
- 3) Formar quadros capazes de aplicar princípios de engenharia para aumentar a produção agrícola, promovendo Fileiras de Produção Vegetal e Animal, Gestão durável dos recursos naturais (água, solos e Floresta);

Objetivos específicos (competências):

Os objetivos específicos visam desenvolver capacidades técnicas, científicas e de gestão.

No fim da formação, os formados estarão dotados das seguintes competências:

1. Dominar e supervisionar princípios e técnicas ligados a produção vegetal e animal;
2. Supervisionar operações da produção e exportação de produtos agrícolas, aconselhando os intervenientes do sector;
3. Aplicar e melhorar princípios e as técnicas da produção animal;
4. Gerir processos de transformação e de conservação de produtos vegetais e animais em função da legislação existente;
5. Utilizar os instrumentos informáticos, como ferramentas de trabalho e de comunicação.
6. Assegurar junto das autoridades concernentes melhoramentos económicos do sector;
7. Aconselhar parceiros em matéria de decisão a tomar em função dos mercados agrícolas;
8. Gerir recursos humanos, materiais e financeiros;
9. Integrar-se na função de trabalho;
10. Dominar conhecimentos científicos e técnicas em relação a protecção das culturas e sementes;

Estrutura do programa de curso:

Estrutura Geral

Tabela - Disciplinas obrigatórias

1	Pedologia	12	Zootecnia	23	Microbiologia
2	Genética geral	13	Gestão de empresas Agrícolas	24	Bioquímica vegetal
3	Fisiologia vegetal	14	Topografia	25	Experimentação agrícola
4	Mecanização agrícola	15	Espírito Empresarial	26	Sociologia rural
5	Estatística	16	Extensão Rural	27	Agroecologia
6	Princípios básicos de gestão	17	Informática	28	Matemáticas
7	Agrometeorologia	18	Economia agrária	29	Química, Inorgânica orgânica e analítica
8	Física	19	Comunicação	30	Fitopatologia
9	Edafologia	20	Entomologia	31	Fitotecnia
10	Hidráulica	21	Agroquímica		
11	Francês	22	Botânica		

Disciplinas opcionais Tabela - Disciplinas da Pecuária

1	Zootecnia	8	Fisiologia animal
2	Anatomia	9	Produção de pastos
3	Bovinocultura	10	Alimentação e nutrição
4	Criação de pequenos ruminantes	11	Construção de infra-estruturas de produção
5	Suinicultura	12	Avicultura
6	Produção e transformação de produtos de origem animal	13	Organização de produção animal
7	Higiene de alimentos		

Tabela - Disciplinas da Protecção Vegetal

1	Entomologia especial	6	Fitopatologia especial
2	Fitofarmácia	7	Controlo Integrado de Pragas
3	Aves e Roedores nocivos as culturas	8	Controlo de qualidade e normas
4	Quarentena vegetal		
5	Nematologia e Acarologia		

Tabela - Disciplinas de Agronomia

1	Pedologia	7	Agroquímica I, II e III
2	Horticultura	8	Culturas industriais
3	Culturas Alimentares (Cereais...)	9	Fitotecnia
4	Tecnologia agro-alimentar	10	Plantas Daninhas
5	Controlo de qualidade e normas	11	Entomologia
6			Fitopatologia

Matriz curricular dos cursos de Agronomia, proteção Vegetal e Pecuária.

Tabela Percurso de formação dos estudantes em Agronomia

Semestre 1	Matemáticas	Informática	Física	Botânica	Agricultura geral	Química Inorgânica e Orgânica
Semestre 2	Química Analítica	Estatística	Microbiologia geral	Bioquímica	Agroquímica	Pedologia
Semestre 3	Agro-Meteorologia	Mecanização agrícola	Topografia	Fisiologia vegetal	Entomologia	Zootecnia
Semestre 4	Genética	Extensão Rural	Fitopatologia	Economia agrária	Gestão de empresas Agrio-pec.	Hidráulica Agrícola
Semestre 5	Cereais	Raizes e tubérculos	Horticultura	Fruticultura	Tecnologia agro-alimentar	Ecologia
Semestre 6	Trabalho do curso					

11.4. ANNEXE 4 PROGRAMME DU COURS D'AGRONOMIE DE L'UNIVERSITE LIBRE DE BISSAU

UNIVERSIDADE LIVRE DE BISSAU

PROJETO PEDAGÓGICO DA ENGENHARIA AGRÍCOLA/AGRÔNOMA

1.Contextualização

O curso da Engenharia Agrícola da Universidade Livre de Bissau tem por objetivo geral formar profissionais capazes de solucionar problemas de engenharia, relacionados com o setor agrícola, nas áreas de Mecânica Agrícola, de Energização Rural, de Engenharia de Água e Solo, de Construção Rurais e ambiência e de processamento de produtos agrícolas.


2.Objetivo geral

Formar profissionais Engenheiros agrícolas com sólidos conhecimentos para atuar no mercado de trabalho e absorver e desenvolver ciência e tecnologia, com capacidade crítica e criativa, identificando e solucionando problemas nas áreas de mecânica agrícola, de Energização Rural, de Engenharia de Água e Solos, de Construção Rurais e Ambiência e de processamento de produtos agrícolas, de modo a ampliar e unificar de forma sistémica e integrada a formação académica, tornando-a compatível com as necessidades de desenvolvimento económico e social do país.

2.1.Os objetivos específicos do curso de engenharia são:

- I. Formar profissionais competentes, responsáveis e éticos;
- II. Contribuir na formação de um cidadão crítico, comprometido com as transformações sociais, capazes de se atualizar constantemente e que possa estabelecer mecanismos para interação com a comunidade;
- III. Articular as atividades de ensino com pesquisa e extensão, com a interessa-o entre a graduação e a pós-graduação;
- IV. Articular conhecimentos dos diferentes núcleos de formação com o propósito de aumentar a sinergia que deve existir entre eles, de forma que o estudante venha a pensar e agir sobre o ambiente em que vive de forma sistémica e global.

3.Perfil do egresso



O Engenheiro agrícola é o profissional que possui uma visão integrada do desenvolvimento da cadeia sistémica agrícola e que aplica as ciências exatas e a tecnologia à Agricultura, levando em consideração os fatores ambientais, económicos e sociais. Assim, o Engenheiro Agrícola se vale de uma sólida formação em física e matemática para atuar na interface entre Engenharia e a Agricultura, buscando a solução de problemas nos sistemas produtivos.

A formação generalista em várias áreas das engenharias, direcionadas ao meio rural, permite que o Engenheiro Agrícola atue na área técnica, pesquisando, executando, coordenando projetos, como também treinando e supervisionando pessoal, fiscalizando serviços e tarefas em obras rurais ou de cunho agrícola, na produção, no manejo e na conservação de produtos agrícolas, dentre outras atividades.

Também possibilita que atue nos campos da pesquisa científica relacionada à área agrária, bem como no ensino técnico ou de nível superior. Além disto, o Engenheiro Agrícola é capaz de atuar na área social agrária, pois tem formação necessária para liderança, orientação e coordenação de equipes ou do trabalhador rural, em atividades de extensão, atuando como difusor de conhecimentos no meio rural, em diversas tarefas inerentes a estas habilidades.

**UNIVERSIDADE LIVRE DE BISSAU
PLANO CURRICULAR DO CURSO DA ENGENHARIA AGRONÔMICA**

Curso: ENGENHARIA AGRONÔMICA

Graduação: ENGENHEIRO

Regime: SERIADO ANUAL

Duração: 5 (CINCO) ANOS LETIVOS

Carga Horária = H/AULA

CURRÍCULO PLENO/ 2020

1.º SEMESTRE

CÓDIGO	DISCIPLINAS	CHS	CHA	PRÉ-REQUIS
	QUÍMICA GERAL E INORGÂNICA	4	80	
	METODOLOGIA DA PESQUISA CIENTÍFICA	2	40	
	FÍSICA DE AMBIENTE AGRÍCOLA I	3	60	
	ÁLGEBRA LINEAR E GEOMETRIA ANALÍTICA	3	60	
	INTRODUÇÃO À ENGENHARIA AGRONÔMICA	2	40	
	BIOLOGIA CELULAR	3	60	
	COMUNICAÇÃO E LINGUAGEM	2	40	
	INFORMÁTICA APLICADA À ENGENHARIA AGRONÔMICA	3	60	
	Carga horária / Total anual	22	440	

2.º SEMESTRE

CÓDIGO	DISCIPLINAS	CHS	CHA	PRÉ-REQUIS
	FÍSICA DE AMBIENTE AGRÍCOLA II	3	60	
	QUÍMICA ORGÂNICA E AMBIENTE	4	80	
	CÁLCULO I	3	60	
	ANATOMIA E MORFOLOGIA VEGETAL	3	60	
	GENÉTICA	3	60	
	ZOOLOGIA E PARASITOLOGIA	3	60	
	MICROBIOLOGIA	3	60	
	PEDOLOGIA	3	60	
	Carga horária / Total anual	25	500	

3.ª SEMESTRE

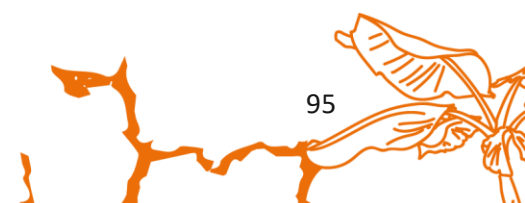
CÓDIGO	DISCIPLINAS	PRAT	CHA	PRÉ REQUIS
	ECOLOGIA	2	40	
	BIOQUÍMICA	3	60	
	QUÍMICA ANALÍTICA	3	60	
	BOTÂNICA E SISTEMÁTICA VEGETAL	3	60	
	ESTATÍSTICA	3	60	
	CÁLCULO II	3	60	
	MICROBIOLOGIA DO SOLO	2	60	
	AGROMETEOROLOGIA	3	60	
	Carga horária / Total anual	22	460	

4.ª SMESTRE

CÓDIGO	DISCIPLINAS	CHS	CHA	PRÉ REQUIS
	FÍSICA E CLASSIFICAÇÃO DOS SOLOS	3	60	
	HIDRÁULICA	2	40	
	EXPRESSÃO GRÁFICA	2	40	
	ADMINISTRAÇÃO E ECONOMIA RURAL	3	60	
	EXPERIMENTAÇÃO AGRÍCOLA	3	60	
	FITOPATOLOGIA	3	60	
	ENTOMOLOGIA	3	60	
	FISIOLOGIA VEGETAL	4	80	
	Carga horária / Total anual	23	460	

5.ª SEMESTRE

CÓDIGO	DISCIPLINAS	CHS	CHA	PRÉ REQUIS
	QUÍMICA E FERTILIDADE DOS SOLOS	4	80	
	DOENÇAS DAS PLANTAS CULTIVADAS	3	60	
	PRAGAS DAS PLANTAS CULTIVADAS	3	60	
	IRRIGAÇÃO E DRENAGEM	4	80	
	TOPOGRAFIA	3	60	
	MAQUINAS E MOTORES	2	40	
	ANATOMIA E FISIOLOGIA ANIMAL	3	60	
	GESTÃO AGRONEGÓCIOS	3	60	
	Carga horaria/Total	25	500	



6.º SEMESTRE

CÓDIGO	DISCIPLINAS	CHS	CHA	PRÉ-REQUIS
	GEOPROCESSAMENTO	4	80	
	NUTRIÇÃO MINERAL DE PLANTAS	2	40	
	MELHORAMENTO DE PLANTAS	3	60	
	PRODUÇÃO E TECNOLOGIA DE SISTEMA E MUDAS	3	60	
	MECANIZAÇÃO AGRÍCOLA	3	60	
	NUTRIÇÃO ANIMAL	3	60	
	BIOLOGIA E MANEJO DE PLANTAS DANINHAS	3	60	
	AGROECOLOGIA	3	60	
	Carga horária / Total anual	24	480	

7.º SEMESTRE

CÓDIGO	DISCIPLINAS	CHS	CHA	PRÉ-REQUIS
	ADUBOS E ADUBAÇÃO	2	40	
	MANEJO E CONSERVAÇÃO DO SOLO E DA ÁGUA	4	80	
	CONSTRUÇÕES E INSTALAÇÕES RURAIS	3	60	
	PRODUÇÃO DE SOJA, MILHO, FEIJÃO E SORGO	3	60	
	OLERICULTURA	3	60	
	PASTAGENS E FORRAGICULTURA	3	60	
	FRUTICULTURA TROPICAL E REGIONAL	4	80	
	SILVICULTURA	3	60	
	Carga horária / Total anual	25	500	

8.º SEMESTRE

CÓDIGO	DISCIPLINAS	PRAT	CHA	PRÉ REQUIS
	PRODUÇÃO DE ALGODÃO, ARROZ, CAFÉ E MANDIOCA	3	60	
	TECNOLOGIA DE PRODUTOS DE ORIGEM VEGETAL	4	80	
	TECNOLOGIA DE PRODUTOS DE ORIGEM ANIMAL	2	40	
	EMPREENDEDORISMO NO AGRONEGÓCIO	3	60	
	BOVINOCULTURA E BUBALINOCULTURA	4	80	
	SOCIOLOGIA E EXTENSÃO RURAL	3	60	
	AVALIAÇÃO DE IMPACTOS AMBIENTAIS	3	60	OP.
	OVINOCULTURA	3	60	OP.
	SECAAGEM E ARMAZENAMENTO DE SEMENTES E GRÃOS	3	60	OP.
	Carga horária / Total anual	28	560	

9.º SEMESTRE

CÓDIGO	DISCIPLINAS	PRAT	CHA	PRÉ REQUIS
	LEGISLAÇÃO AGRÁRIA E AMBIENTAL	3	60	
	PLANEAMENTO E ELABORAÇÃO DE PROJETOS AGROPECUÁRIOS	3	60	
	BIOTECNOLOGIA VEGETAL	2	40	
	TÓPICOS AVANÇADOS EM MÁQUINAS AGRÍCOLAS	3	60	
	INTEGRAÇÃO LAVOURA-PECUÁRIA-FLORESTA	3	60	
	PRODUÇÃO DE PLANTAS BIOENERGÉTICAS	3	60	
	RECUPERAÇÃO DE ÁREAS DEGRADADAS	3	60	
	GESTÃO DE RESÍDUOS AGROPECUÁRIOS	3	60	OP.
	PISCICULTURA	3	60	OP.
	Carga horária / Total anual	26	520	

10.º SEMESTRE

CÓDIGO	DISCIPLINAS	CHS	CHA	PRÉ REQUIS
	TRABALHO DE CONCLUSÃO DE CURSO (TCC I, II)	2	40	
	AGRICULTURA DE PRECISÃO	3	60	OP. 7ª
	APICULTURA E MELIPONICULTURA	3	60	OP. 7ª
	EXTRATIVISMO VEGETAL	3	60	OP.
		11	220	

RESUMO

CONTEÚDOS CURRICULARES		4.640 H/A
ESTÁGIO SUPERVISIONADO	(*)	H/A
ATIVIDADES COMPLEMENTARES	(*)	H/A
TRABALHO FINAL DE GRADUAÇÃO	(*)	H/A
CARGA HORÁRIA TOTAL DO CURSO		4.640 H/A

OBSERVAÇÃO:

- (*) As Cargas Horárias destinadas ao Estágio Supervisionado, às Atividades Complementares e ao Trabalho Final de Graduação serão cumpridas fora do horário de aula previsto para o funcionamento do curso mediante regulamento próprio aprovado e divulgado pelo Colegiado do Curso.

11.5. ANNEXE 5 : PROGRAMME DU COURS DE TECHNICIEN AGRICOLE DU CIFAP DE BULA.

Disciplinas	Primeiro ano		Segundo ano		Terceiro ano	
	Carga horaria semanal	Total de Horas Anuais	Carga horaria semanal	Total de Horas Anuais	Carga horaria semanal	Total de Horas Anuais
Psicologia	2	60				
Filosofia			2	60		
Química	4	120	4	120	4	80
Física	4	120	4	120	4	80
Biologia	4	160	4	120		
Matemática	4	160	4	160	4	80
Português	4	160	4	160	4	120
Francês					4	80
Informática	2	80				
Desenho Técnico	2	60				
Total ensino científico	22	860	19	740	11	440
Pedologia /fertilidade	2	80	2	40		
Botânica	2	80				
Int. Agronomia e Agroecologia	4	120				
Maquinas e Mecanização Agrícola			2	60	2	60
Sanidade Vegetal			2	60	2	60

Horticultura				4	160	
Topografia, Irrigação e Drenagem			4	80	4	120
Culturas Herbáceas e Lenhosas			4	160	6	240
Zootecnia	2	80	2	80		
Economia Empresarial					2	80
Conservação e Processamento de Produtos					2	80
Total do Ensino Tecnológico	8	320	12	480	20	800
Total do Ensino (científico +tecnológico)	30	1180	31	1220	31	1240
Pratica Profissional _ Estagio				200		200

11.6. ANNEXE 6 : NOTE DE CADRAGE

Annexe externe

11.8. ANNEXE 8 : PHOTOS DES CENTRES DE FORMATION PRISES DURANT LA PRESENTE MISSION

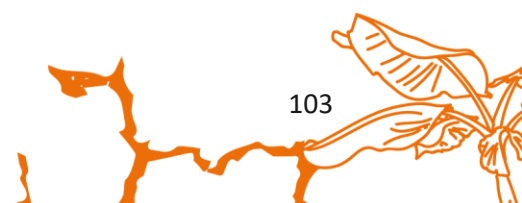
L'école de l'ADPP à Bissorã



Les élèves du cours de technicien agricole



Les champs de pratiques agricoles



Le centre de formation de la Fédération Kafo





L'université libre de Bissau (cours d'agronomie)

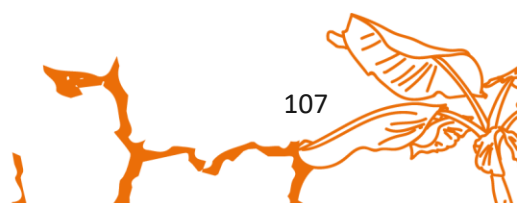
Les salles de classe



L'équipe pédagogique



Les pratiques agricoles



Université Amilcar Cabral

Inauguration du terrain de pratique des étudiants en agronomie

